

# Evocation du passé

## Noms de lieux-dits

On est toujours désagréablement surpris de lire dans un registre cadastral ou dans l'annonce d'une vente d'immeubles, les appellations officielles de prairies, de bois, de pâtures, de fermes, etc. et l'on se demande comment on a pu laisser des fonctionnaires ignorant le parler paysan les défigurer parcellement. Si les patoisants saisissent assez aisément la signification de ceux qui sont le moins mutilés (Le Bottenier, Les Pesses, Sur la Goutte, Dos les Oueches, Graittery, par exemple), il leur est difficile de deviner le sens d'autres noms qui n'ont plus d'équivalents dans le langage local (Metschaimé, Eschievrelance, Envaburbin, Sur Montchavrin, etc.).

Ces noms de lieux-dits doivent être étudiés sur les lieux mêmes. Quand on a réussi à les interpréter, ces mots vides prennent un sens, ils reprennent vie pour nous raconter les secrets du passé. Témoins parlants des siècles révolus, ils illustrent les vicissitudes de l'histoire.

Un nom de lieu est un mot formé comme tous les autres. Il ne saurait donc être étudié en dehors de la langue dont il fait partie et dont il porte l'empreinte. Il doit être recherché et reconnu sur le terrain, dans son usage local et dialectal.

Les meilleures cartes nous offrent des noms estropiés par des fautes d'audition, de transcription ou d'impression, par de fausses interprétations, qui sont parfois cocasses. C'est ainsi que « plainne »<sup>1)</sup> est devenu « plaine », « Es Pityerez » Épiquerez, « Velès » Epauvillers, etc.

Beaucoup de noms de lieux demeurent inexplicables, si nous ne savons pas comment ils sont prononcés dans l'usage actuel. La forme moderne, qui est la pierre de touche de l'étymologie, on ne peut l'apprendre qu'en interrogeant ceux qui parlent encore le dialecte local ou qui, en se servant de la langue commune, en gardent souvent les inflexions. L'aspect des lieux peut en révéler à nos sens la véritable signification. Des noms s'expliquent souvent par des circonstances locales dont la chronique villageoise a gardé le souvenir. (Cul des Prés, Dgè de lai Rize<sup>2)</sup>, Baume à l'Oie, Sentier au Parc, etc.).

Un nom de lieu est presque toujours quelque chose de banal, un humble témoin. Dans nos recherches étymologiques bridons donc la folle du logis. Toutefois, chaque nom bien interprété peut nous apprendre quelque chose, si peu que ce soit sur le passé de la terre et de l'homme. Nous observons un chassé-croisé des noms communs et des noms de personnes mués en noms de lieux mués en noms communs et en noms de personnes. Un lieu-dit évoque de préférence la présence et l'activité de l'homme.

Les noms et surnoms de personnes jouent un rôle capital dans la formation des noms de lieux. Malheureusement nous connaissons moins bien les noms de personnes que les mots du langage usuel, et très mal les surnoms et sobriquets qui foisonnent encore aujourd'hui dans les campagnes. Entre les noms de lieux et de personnes on observe souvent un jeu de va-et-vient assez curieux. Une maison, un domaine rural changent quelquefois de nom en changeant de possesseur.

Il ne saurait y avoir de discordance réelle entre un nom et le lieu qu'il désigne. Pourquoi, dans un village du Clos-du-Doubs, une pièce de terre se nomme-t-elle le « Prê di Djuedi » ? Parce qu'un paysan l'a léguée jadis à la paroisse, à charge de sonner la grande cloche, le jeudi soir, en souvenir de lui.

Beaucoup de noms toutefois, par leur désaccord avec l'état actuel, nous sont de précieux témoignages d'un état antérieur (Raitche à Baitou<sup>3)</sup>, Montfaverger<sup>4)</sup>). Entre le nom et le lieu dénommé, il y a un intermédiaire invisible, mais toujours présent, dont il ne nous souvient pas que le patois nous aidera souvent à découvrir. Mais la langue, comme toutes les choses humaines, est soumise à un changement, à un renouvellement perpétuels. Néanmoins entre la prononciation d'hier et celle d'aujourd'hui, entre les variétés dialectales issues d'un même parler, nous observons des correspondances régulières.

Les noms de lieu, quand ils ne sont pas identiques à des mots connus, ne nous révèlent évidemment pas d'emblée ce qu'ils signifient : le découvrir est précisément l'objet de la recherche étymologique. L'analyse phonétique, dans l'étude des noms de lieu, doit être rigoureuse, d'où l'attention prêtée à l'articulation d'une consonne, au timbre ou à la durée d'une voyelle, aux moindres particularités d'obscurs patois. Le simple patoisant que nous sommes cède ici le pas au philologue.

L'étymologie s'est trop longtemps fondée sur des apparences précieuses ou équivoques. Nous nous y sommes laissé prendre aussi, après Pierre César, en ce qui concerne l'origine du nom du Moulin de la Mort, qui n'a rien de macabre, mais signifie tout bonnement, Moulin de la Pierre fendue, de la Pierre brisée. On comprendra pourquoi, dans le Valais, un hôtel a pu être dénommé : Hôtel de la Mort. Dans l'ignorance de la phonétique, l'étude des noms de lieux n'est qu'une amusette dont il n'y a aucun profit à tirer. (Voyez certaines explications saugrenues de Quiquerez ou Daucourt). Les changements de prononciation n'influent qu'à la longue sur les façons d'écrire traditionnelles. Quand il s'agit de noms familiers, nous ne sommes pas gênés par une transcription inexacte. Ceux qui ne nous sont connus que par

1) érable plane. — 2) couloir avec chéneau pour faire glisser le bois. — 3) Roche au Battoir. — 4) Mont des Forgerons.

les cartes, tant que nous ne les avons pas entendu prononcer à ceux qui se les transmettent de père en fils et qui les ont tous les jours à la bouche, nous les connaissons mal. C'est par la prononciation locale, par elle seule, que nous pouvons contrôler les graphies anciennes et modernes.

Si l'on veut recueillir les noms de lieux sous leur forme authentique, il faut se hâter.

Il peut y avoir discordance entre le nom de lieu et l'ambiance dialectale s'il a été emprunté à une autre langue, s'il est formé d'un mot ou d'un nom de personne étrangers.

Quand on s'enquiert d'un nom de lieu, il ne faut pas négliger de demander quel article et quelle proposition y sont habituellement associés. (Soube, Dos Bonda, Le Boéchet, La Banége, Bôs des Laives, Sur la Deûte, etc.). L'esprit qui s'efforce à découvrir une lueur de sens aux mots et aux noms propres obscurs, dévie assez souvent de la tradition phonétique. Les vellétés d'interprétation des profanes peuvent aboutir à de burlesques non-sens.

Les voyelles et les consonnes des plus infimes noms de lieux peuvent être, à l'égal des parchemins et des pierres, des documents précieux pour la connaissance de notre passé. Beaucoup de noms de lieux ne sont pas autre chose que des mots du langage ordinaire détournés de leur emploi coutumier (*Dieugne* (bosse), *Saigne* (marais), etc.).

Quand par l'analyse phonétique des noms de lieux, on est remonté jusqu'à la forme la plus ancienne, il reste à lui assigner sa place dans la succession des temps, après qu'on a réussi à l'identifier avec un autre nom de lieu, un nom de personne ou un mot significatif.

Naguère encore, en maintes cavernes jurassiennes, nous avons vu surgir à la lumière de la préhistoire, grâce aux Lièvre et aux Koby, d'industriels travailleurs de silex dont nous ne connaissons ni les noms ni les langues. Est-ce qu'il n'en survivrait pas quelque chose dans ces vocables de noms de lieux-dits, qui se font écho dans des régions proches ou éloignées les unes des autres et dont nous essayons de deviner la signification en interrogeant les lieux? Quant à ceux, les plus nombreux, dont le mystère a été percé, grâce surtout à nos bons vieux patois, ne pourrait-on arriver à en faire rectifier la fantaisiste transcription dans les plans et les registres cadastraux? Une tâche de plus, n'est-ce pas, à inscrire au programme d'activité de la *Société jurassienne d'Emulation...*

J. S.

## Le pâtchou, le braicoinnie et le contrebandie

E y bin longtemps de çoli : les beuretés (1) des Melins di Doubs aivint des tremis (2) en erin, en djoyéssait les creuseus (3) po s'écierie, le baitou (4) d'Ocoé n'avaît pe encoé breülè, le foulou (5) de lai Motte nanttoyait lai toile et l'hoilerie de Bremoncoé ribaît tot l'hubie des naitvates, de lai finne, des nouches et des neujéyes.

Tos les sois vos poévins vouere djuere és câches, en lai Motte, à caibaret des Trâs Rois, trâs l'henues que ne se ressemint vouere. Le pus véye aivaît le pot irisé cment in tchin-moton et poétchaît inne grosse bairbe qu'y retchoyait chus l'échtomaic. C'était in hamme que ne djâsait pe quasi, diaint tot boinnement : ô, nian, chié, in tchâvé, en y vai et fesaint voirre biaine ai tote boussès. C'était le raïssou de Pontoille, que voyait hayi les fennes et que veulait churement meuri véye bouebe. Le second était cment lu dains les cinquante ans ; c'était in vayré sains afaint. El aivaît lai tête palée cment le dgenonye, le vé-saidge mitcholè et était breülé et poétchaît pavou. C'était le pus boyou des trâs ; il voyait lai senéye (6) cment de l'ave. Çoli ne l'envoldjaît pe d'être in tot fin bogre. S'è djâsait in pô pus que le raïssou è n'en velaît pe dire in mot de trop. Cment les Montaignons, è vos velaît bin paillé de lai noi, de lai grale, de lai piendge, des brusâles, des éyudges, mains sains siouciè in mot de ses affaires. C'était le baitou (7) d'Ocoé. Le trâjième, le pus petét et le pus djuene, était le bouebe di momie. El allaît chus quarante ans. C'était in bon coÿyat qu'aivaît aidé le mot po rire. N'ât-ce pe lu que diaît que le bon boudin devaît être noi cment de lai seûteche, grais cment in tchon, tchâd cment le tju de la flâisse ! En n'airait vouere que c'était in momie : el aivaît lai pé aïche noire que le poi d'in draivie (8). Devaît qu'è ne se boteuche à hoire èl airait poéyu aivoi les pus belles et les pus réches haïchates des Ciôs-di-Doubs. El aivaît, è n'y è pe ai dire, in peut que reveniaît. Que velais-vos ? Pus le hoc ât peut, pus les tchievres l'almmant !

Ces trâs l'henues que se ressemint che pô ne poévint se péssè l'un de l'âtre. Po se retrouvè pûtôt ensoinne és piaquint ai boinne heure de meûdre, d'écoure vou de raïssie. El ât vrai de dire que çât lai neut qu'ès se trovint le pus sevent en lai fois. Tlâind qu'èls aivint fini de djuere és câches ès ne reñtrint pe en l'hôtâ. Le raïssou, taintôt de pai lu, taintôt d'aivô l'un ou l'âtre de ses amis, s'en allaît le long di Doubs, vou vés l'étaing de lai Motte, pâtchie en lai main dès les raïcimes des sâces vou dos les reutshets. El aivaît aidé des vervôx, des nêches, des linnates de tendu et peus è n'y en aivaît piepe un cment lu po pâtchie en lai feune, à bie, à biéron. Tos les maîtres è repôétchaît des gros bent tyins de traites, de baïrhôs, de tchavonnes. Le baitou, lu, s'entendaît ai poire les renaids à tchaidgerat (9), les ojés à chelagne et à laïcat. En ne se serait faire in idée des mèises, des miâles, des grives, di

dgibie, qu'è vendait tos les dijedis és gros de Poërraintru. E velaît cheûdre des heures de temps les péssès d'in maître (10) po te fallè aisannè dains son moue d'airaigne (11) chû in raïn de fuate. Le bouebe di momie était enraidgi po faire lai contrebande d'Ocoé ai Bremoncoé. El aivaît pus d'in toé dains son sai. Pe moyen és douânies vou és dgendairmes de l'aicrentchie. E îât dire que lai neut ès ne le velint pe aïppreïchie d'ron pus que ses doux caïmerâdes. Es vôs airint totu in diaïdge à Doubs aïche soi qu'in petét tchait et tchaimpè in henne aivâ les roïches aïche velentie qu'in caillô. Le momie creuÿait tot boinnement des béyes et les rempiâchait de soue, de môtres vou de toubac. Le Doubs empoétchaît lai béye que des amis rétrirint de l'ave in pô en aivâ de Bremoncoé... Le toé était djuo...

- 1) Blutoir. 2) Tamis. 3) Ancienne lampe à huile. 4) Battoir à grains. 5) Foule à nettoyer le drap. 6) Eau-de-vie. 7) Batteur dirigeant un battoir. 8) Tappe. 9) Piège à renard. 10) Martre. 11) Excroissance ramense des conifères.

Traivaille de djoé à melin, en lai raïsse, à baitou, boire le soi, tchessie, pâtchie, faire lai contrebande lai neut, ne quâsi djemais dremi, ce n'était pe in métiè po se bin poétchè. Y fins de mon rére-papon (12) qu'en ios airait baïllie en tchétyun die ans de pus que lôte aïdge. Els aïcmenèint de se boté totes souetches d'idées en tête. Le raïssou, en pâtchaint, tiudaît vouere à fond de l'ave des noÿies qu'y tendint les brais ; le baitou ôÿait des diaïdges que l'appelint dès le capiron des fuates ; le momie tiudaît aidé qu'ine rote de gaïbelous y rifint aïprés. E y semait que des serpents graïponnint aïmont ios tchaimbes et se vōjint le toé de iote cò. Es sentint le breûle paitchot. Els aivint le breûle-cò... Es hoyint trop, çoli ne saivaît pus dinche allè...

In soi qu'èls étint aivu pâtchie en l'étaing de lai Motte et peus qu'èls étint soûls les trâs, ès se décidinment ai allè fini lai lôvres à caibaret des « Trâs Rois ». Lai linne baïllait. E n'y aivaît pu de brusâles. Devaince que d'entrè es se ràtiment dès l'ensoigne pendu à mura ; in lavon qu'è y aivaît dechu les trâs rois qu'èlnt aivu vouere le popon Jésus dains lai lendge. Le premie roi aivaît inne grosse bairbe cment le raïssou. Note pâtchou iové les œilles et po lai premiere fois révisé l'ensoingne. E se boté en tête que le roi bairbeullon y travaît lai langue. Lu que ne djâsait djemais pus qu'è ne fallaît è se boté è criè à roi totes souetches de méchainnes réjons. Le second roi était palè, mitcholè et breülé cment le baitou. Note braicoinnie s'engrenniè poêche qu'è y faisait des peus l'œilles et aïcmenèé d'y faire le poing. Le momie, qu'était bronzé cment in craïmpet, tiudé que le trâjième roi, inne souetche de nègre, s'était noichi d'aivô de lai seûteche po se iotre de lu.

En y fotaint des pieres, ès aitraipé inne fenêtre que les carreaux voulissent en mille brétyes. C'était le soi des « Rois », le chex de djainvrie. Le poille di caibairet était piein de dgens. Es paitchinnent tus d'aivô le caibairetie et te fotinnent inne boinne breûlès en nos trâs taipaidgeous que feurent foéchies de se sâvè po le premier còp de iote vie.

En bieutchaint, traibeutchaint, en se teniaint l'un l'âtre, en allaint d'inne rive de lai vie en l'âtre, les voili qu'airivinnent devaint le môtie de lai Motte. Els étînt ai poinne sietè chus les égrès di ceumetère que les trâs rois de l'ensoingne di caibairet de lai Motte qu'aivînt satè *hé* et les aivînt cheuyè se trovinnent devaint ios et se boinnent à tchaintè, en fraînçais, s'è vos piaît :

*Trois rois nous nous sommes rencontrés,  
Venant de divers côtés ;  
Nous sommes ici tout droit venus  
Pour adorer l'enfant Jésus...*

Poussaint des ouinnès cment in poue qu'en saingne, le raïssou, le baïttou et le monnie se sâvinnent cment des évadnès contre Ocoé. E n'aivînt poétchaint ai faire qu'en trâs bouebas qu'aivînt enielè inne biantche tchemije d'henne serrès pai in riban ai gros choca et qu'aivînt chus lai tête inne cape pointue de soércie. Le pus gros s'était botè inne bairbe en laine, l'âtre était tot mitcholè et faisait ai virie inne étoile en bôs et le pus petèt s'était noichi tot le lairdge di vésaidge. Els aivînt tot boinnement tchaintè les rois en nos trâs lapchars et, tot ébâbis de les vouere raïiè et se sâvè, ès se dépâdjinnent d'y tchaintè, en patois s'è vos piaît, cment en tus les aivârecious :

*Nos vos rmèchiens de vote soitche crôte  
Voidjèl's-vos lai po fair' vote sopate...*

Y me muse prou que le pâchou, le braicoinnie et le contrebandie se baillinnent bin en vâdje le lendemain, de quoi è reviraît, mains djemais en ne les revoyon pus à cabairet des « Trâs Rois », en lai Motte, ni le long de l'âve ou de lai frontiere, ne pai dains les côtes et les tieumainnes. Et peus, dâs aidont, neut et djoé, le raïssou raïssaît chus lai raïsse, le monnie meuyaît à melin et le baïttou écouaît dos lai roitche di Baïttou...

E n'ât djemais trop taid de bin faire.

Jules SURDEZ.

Voici revenu l'arrière-automne, c'est-à-dire la fin de la saison nommée par nos pères, le « dernier-temps ». Les journées ensoleillées se font de plus en plus rares et, jusqu'à midi, un brouillard opaque couvre les plaines d'où émergent, comme des îles, les collines les plus élevées. Un ciel bas et gris semble parfois étouffer la terre. Le froid sec de l'hiver, quand « tire » la bise, se fait déjà sentir. On pressent le temps béni des grands feux de fagots sur lâtre surmonté de la hotte renversée et noire de suie de l'ancienne cheminée.

La paix de l'heure n'était troublée jadis par aucun bruit. Seule se faisait entendre le grésille-ment du bois qui brûlait. Heures douces entre toutes pendant lesquelles la pensée vagabondait et suivait, dans le brasillement des minces rameaux qui se consumaient, tout un monde de fantômes et de rêves...

Lumineuses flambées d'antan, on vous a bannies des plus humbles maisons paysannes et l'on vous a remplacées par des poêles compliqués et sans poésie ! Notre génération semble ne plus avoir le sens de la douceur des choses dont l'âme s'est enfuie devant le matérialisme grossier où elle s'enlise.

Nos morts eux-mêmes pâtissent des progrès de la civilisation. Quand les cimetières de nos villages avaient encore tous leur place dans le vif lui-même, les heureux défunts n'avaient pas disparu à jamais. Ils étaient toujours présents parmi ceux qu'ils avaient aimés et dont ils continuaient à partager toutes les manifestations de piété. Au sortir de la messe dominicale qui, par un de ces parents, des amis, aurait manqué de venir leur faire une courte visite pour se recueillir un instant et jeter de l'eau bénite sur le petit tertre surmonté de la croix ?

De nos jours, autre rançon du progrès — nos malheureux morts sont presque partout morts aux foies. Quand nous voulons évoquer leurs visages, prier sur leurs tombes, nous devons nous déplacer, aller les chercher dans le champ de paix nouveau, loin de l'abri tutélaire de leur clocher natal. Seuls, quelques visiteurs viennent de temps à autre les trouver dans leur solitude. Un seul jour de l'année, après les vêpres des morts de la fête de tous les saints, le cimetière est envahi par les parents de ceux qui y reposent. Puis, pour une nouvelle année, les défunts retournent à leur isolement et alors, le silence, le lourd silence s'étendra de nouveau sur l'enclos solitaire.

L'arrière-automne est plus ou moins, de nos jours, la fin du harassant « temps des œuvres ». Ce n'était pas le cas, jadis, quand on battait les céréales au fléau, voire au « soneta », ou lorsque les Gavots de l'Ain venaient aider nos paysans à macquer, à teiller ou à sérancer le chanvre. J'ai évoqué leurs travaux dans une nouvelle patoise, la « Grillenatte », parue naguère dans le « Festschrift », publié par la « Société suisse des traditions populaires » à l'occasion du cinquantième de sa fondation.

Du premier au dernier-temps, soit du printemps à l'automne, les paysans n'ont point le temps d'être malades. Ce n'est qu'à l'issue de la longue et dure période des travaux champêtres qu'ils ont le loisir de songer à leurs malaises réels ou imaginaires. Ils s'en allaient autrefois consulter « meiges » et rebouteux qui faisaient alors, comme de nos jours d'ailleurs, une concurrence sérieuse aux médecins patentés. Il fallait toutefois qu'on leur reconnût, comme à l'« Ane » d'Orvin, le « don », ce pouvoir mystérieux et spécieux inspirant une confiance sans borne.

La même fin de saison était encore le temps de la lessive d'hiver, plus importante que celle de la grand'semaine de Pâques. La « bue » d'antan, plus pénible que celle que nous connaissons (point de savon en poudre alors, ni de laveuse ou d'essoreuse) se faisait à trois temps. Il fallait d'abord la « tremper », puis la « couler » et en troisième lieu seulement la laver. On entassait plusieurs jours à l'avance, dans des sacs ou des balles, le linge qui depuis des mois, attendait au grenier. A la « pacouse », un grand cuvier posé sur les « pies de bue » recevait ce butin qu'on allait plonger, durant 24 heures, dans l'eau bouillante. Le lendemain, on le recouvrait d'une espèce de drap, le charrier ou « cieurie », sur laquelle on déposait la cendre soigneusement recueillie sur lâtre ou même en certains lieux, de la « dare » de sapin. Pendant ce temps, dans la chaudière chauffée à grand renfort de fagots, bouillait l'eau qu'on allait verser avec le puitsoir long emmanché et qui donnerait le « lissu » chargé de la potasse destinée à nettoyer le linge.

Je prendrais un plaisir extrême à vous décrire, en langage du cru, les diverses phases de l'ancienne lessive mais je risquerais fort de n'être pas compris de nombre de mes lecteurs. Et cependant notre vieux parler villageois est un langage qui a ses règles, sa syntaxe, son génie

propre et un vocabulaire riche de mots issus directement du latin. (Ce n'est pas M. Vatré, le compétent auteur du « Glossaire des patois ajoutés », qui me démontrera). Pourquoi, donc, le dialecte dru et savoureux de nos campagnes n'est-il plus entendu ou du moins employé que par les vieillards ?

Chaque année, l'été de la St-Martin revoit donc nos ménagères recommencer les gestes antiques continuant une coutume plusieurs fois millénaire. Le divin Homère n'a-t-il pas peint un charmant tableau en nous parlant de Nausicaa, la lavandière aux bras blancs ? Quoique le vieux poète aveugle en fasse mystère, les propos un tantinet gaillards, assaisonnés de potins villageois, les caustiques commérages, devaient déjà s'échapper des lèvres de la belle Phénicienne et de ses compagnes comme de celles de nos loquaces lessiveuses.

L'arrière-automne nous fait encore songer aux veillées hivernales d'antan qui abrégeaient les longues heures des loisirs forcés de nos aïeux. Nous n'avons pas connu le temps où l'on se réunissait entre voisins dans les «entre-roïches» d'où l'on pouvait, en soulevant les abat-foin (ou si vous préférez, les «bouéraincyes»), garnir de provende les râteliers de l'étable et de l'écurie. Les hommes apportaient quelque besogne à faire : osiers à reïendre, paniers à réparer, légumes à écosser, pièce de bois à signoler sur la bastringue (banc d'âne) avec le plane (couteau à deux manches), etc. Les femmes, elles, avaient leur quenouille ou leur rouet chargés de laine ou de chanvre. Le fil était tissé plus tard par quelque membre de la famille ou par le tisserand attiré du village. La rude toile servait à confectionner le trousseau des jeunes filles. Le ronron de la «filette» accompagnait le bruit monotone des vaches qui rumaient et le piétinement des chevaux. La scène était éclairée par un lumignon fuligineux alimenté par de l'huile de colza.

De quoi pouvait-on bien parler, au cours de ces interminables «lovrées»? Des choses, parbleu, qui intéressent le paysan. A vrai dire les absents (ces infortunés qui ont toujours tort) n'étaient sûrement pas oubliés et les grosses malices et les petites méchancetés devaient pleuvoir dru sur eux. Il se trouvait parfois parmi les veilleurs quelque conteur de «fôles» et de légendes qui avaient souvent pour théâtre le pays natal. J'ai eu l'heur de pouvoir en transcrire plus tard un grand nombre, dans nos différents patois, et la «Société suisse des traditions populaires» a déjà publié celles de la Montagne des Bois. Les «fôles» de l'Ajoie, de la Vallée et des Clos-du-Doubs paraîtront plus tard. Après maints autres folkloristes, j'ai pu constater que l'un ou l'autre conteur était un véritable acteur, jouant tous les personnages, en donnant à chaque interlocuteur le ton qui convenait à son caractère et à son rôle.

L'apparition des lampes à «luciline», qui offraient de sérieux risques d'incendie, contraignit les veilleurs à se réunir au «tché» (à la cuisine), puis dans la chambre du poêle...

Quelque mélancolie ne vient-elle pas à l'esprit en songeant à ce «bon vieux temps» quoique, comme le temps présent, il fût loin d'être dépourvu de soucis, ni exempt de peines? La vie s'y extériorisait moins que la nôtre plus cahotée, plus fébrile, plus sensible aux événements du dehors et surtout plus désireuse de bien-être.

N'y a-t-il pas lieu de regretter que le temps qui apporte des idées nouvelles en emporte autant d'anciennes? Les façons de vivre qui naissent nous attristent parce qu'elles chassent les vieux us et qu'elles tendent à niveler les différences, à couler les diverses régions du pays dans le même moule. D'aucuns appellent cela le progrès mais d'autres n'en sont pas aussi sûrs.

Je sais bien que l'éclairage électrique, par exemple, est meilleur et plus commode que celui de la lampe à huile dont il fallait tirer la mèche avec une épingle et qu'on penchait en avant pour en aviver la mèche charbonnante. Je ne méconnais pas les services que nous rendent les autos, la radio, de merveilleuses machines. Je reconnais sans ambages que les orchestres de danses modernes laissent loin derrière eux (c'est le cas de le dire) les «dyndières», les «viôlères» et autres meneurs de danse d'autrefois. Néanmoins est-ce un mal de se souvenir avec une pointe d'attendrissement des modes d'existence de nos pères qui ont le charme prenant de tout ce qui a disparu sans retour? Elle n'était pas sans attrait ni beauté «la danse sur la Doux», cette coutume delémontaine se manifestait chaque année, avant l'arrivée du printemps. Quel entrain endiablé n'avaient-elles pas les chansons à danser ou «vouéyeris», la «longue» ou «ajoulote» (où l'on soulevait de temps à autre sa danseuse), la «danse du coq», qui se dansait encore à Bonfol, avant la dernière guerre mondiale, le soir du «revirat» de la St-Martin, et les bruyantes sauteriers terminant jadis aux Franches-Montagnes, les pénibles journées de macquage! Malgré certains abus, elles n'étaient pas sans charme non plus, les manifestations organisées par les sociétés de garçons de jadis, celles de St-Ursanne et de la Neuveville entre autres, à l'occasion des accordailles, des mariages, des baptêmes, de «carimentran» et de diverses autres fêtes de l'année...

Qu'on me pardonne d'avoir évoqué une fois de plus de vieux, de lointains souvenirs et l'archaïque langage de notre petit pays que les beautés et les festivités de la grand'ville que j'habite et qui parle une langue étrangère, n'empêchent pas de remonter à la lumière de ma mémoire et d'émouvoir mon cœur.

Jules Surdez.

## La danse du coq

Depuis un temps immémorial, des Bohémiens venaient camper, chaque année, sur la petite esplanade d'une gravière que l'on exploite encore, de nos jours, non loin du chemin conduisant du village d'Ocourt au hameau de La Motte. Du premier au dernier temps, on pouvait y voir leur misérable roulotte autour de laquelle piaillaient et s'ébattaient des enfants aux vêtements dépenaillés. Quelque vieille haridelle broutait, sur le sol caillouteux, une herbe maigre et poussiéreuse.

Les saules chevelus bordant le Doubs qui bruyait non loin de là fournissaient aux hommes l'osier propre à tresser les beaux paniers et les jolies corbeilles que les femmes allaient vendre dans les métairies de la contrée. De gros chiens pelés et galeux, attachés sous la guimbarde, aboyaient furieusement les passants ou la nef d'un pêcheur emportée par le courant rapide de la rivière. Suivant l'état du temps, la fumée bleuâtre du feu de camp montait tout droit vers le ciel, se traînait paresseusement ou se dirigeait vers un point quelconque de la rose des vents.

Le soir, les hommes de la bande se rendaient dans l'auberge du village dont l'enseigne aux deux clefs dorées brimbalaît en grinçant au moindre souffle de vent. Les curieux du lieu et même l'une ou l'autre femme venaient les écouter racler du violon ou pincer de la guitare.

Une pauvre orpheline, quelque peu simple et vagabonde, se glissa aussi parmi eux. Elle ne tarda pas à s'éprendre d'un jeune tzigane aux yeux de jais, au teint bruni, aux cheveux crépus. On la vit bientôt rôder autour du camp des nomades, s'en approcher puis y entrer. Les camps-volants (c'est ainsi qu'on les appelait dans la région) la considérèrent bientôt comme une des leurs. Ils lui apprirent à chaparder adroitement. Comme elle avait certains dons de prémonition et de divination, on lui enseigna l'art de lire l'avenir dans la main.

Lorsque apparurent les signes précurseurs de la saison morte, la bande leva le camp, se mit en route pour St-Hippolyte d'où elle gagna Lyon et la Provence ensoleillée. C'est avec une joie folle que l'orpheline amoureuse avait accepté d'accompagner les Bohémiens.

\* \* \*

Lorsque le printemps fut de retour, avec ses doux effluves et ses concerts dans les branches, une autre troupe de tziganes vint s'installer dans la gravière. Aucun d'eux ne put ou ne voulut donner la moindre nouvelle de la jeune vagabonde.

L'an d'après toutefois, elle vint frapper à l'huis du presbytère de La Motte. Le curé et sa servante ne reconnurent pas aisément l'orpheline dans la malheureuse aux vêtements en loques, au corps pouilleux, crasseux, et au visage couvert d'ecchymoses.

Le temps passé avec la troupe errante avait été, à l'en croire, plus atroce qu'un séjour aux enfers. Les femmes, de vraies furies, la jaloussaient, l'injuriaient sans cesse, lui griffaient le visage, lui tiraient les cheveux, la couvraient de crachats. Les hommes (elle n'osa tout dire) la rouaient de coups. On la laissait quasi mourir de faim. Celui pour lequel elle avait quitté le pays n'était pas le moindre de ses tourmenteurs. Elle s'aperçut un peu tard qu'il était l'époux d'une femme de la horde.

Elle avait réussi à s'enfuir, au cours de la nuit précédente, en profitant du voisinage de la frontière suisse et d'un moment d'inattention de ses gardiens.

Comme son enfant dormait dans la roulotte et qu'elle était reléguée dehors dans une cahute, il ne lui fut point possible de l'emporter. Elle était assurée toutefois qu'il serait bien soigné car les Bohémiens aiment fort leurs rejetons.

Après avoir passé la nuit chez le bon curé de La Motte, elle regagna, à Ocourt, son sordide caboulot. Au lieu de vagabonder comme auparavant, elle se mit à confectionner différents objets de vannerie qu'elle alla vendre au marché de la ville. A l'occasion, elle disait aussi la bonne aventure.

Le chagrin que lui causait la privation de son enfant était quelque peu compensé par la complète liberté dont elle jouissait de nouveau.

\* \* \*

Le bruit se répandit bientôt que la « camp-volante » était une devineresse des plus sagaces. On ne tarda pas de venir la consulter d'une lieue à la ronde. Le curé de La Motte avait dû, à son corps défendant, lui laisser examiner les lignes de sa main, le soir où il avait bien voulu l'héberger. « Sous peu, lui annonça-t-elle, vous serez nommé chanoine de la Collégiale de St-Ursanne ».

« Tais-toi, petite sorcière, répliqua-t-il vivement, ce n'est pas au pauvre prêtre de cette paroisse qu'on décernera jamais cet honneur ».

La prédiction se réalisa pourtant avant la fin de l'année.

Les forges de Bellefontaine étaient à cette époque une ruche bourdonnante où œuvraient plus de deux cents ouvriers. Un jeune contre-maître tomba amoureux de la fille du Maître de forge. Il n'en laissa rien paraître car il se doutait bien qu'elle épouserait, comme sa sœur aînée, le fils de quelque grand usinier de la Vallée. Il en souffrit d'autant plus qu'il n'osait confier à personne la cause de son tourment. On se serait moqué de lui.

Après avoir longtemps hésité, il alla à son tour consulter la devineresse d'Ocourt. « Tu aimes une jeune fille très riche, lui dit-elle, qui est toujours de plus aimable avec toi. — Elle ne le serait plus, si elle connaissait mon secret... M'aimera-t-elle jamais ? — Elle t'aime depuis longtemps. — Ne te moque pas de moi... Deviendra-t-elle un jour mon épouse ? — Oui, lorsque tu auras gagné un coq en dansant. — Me prends-tu pour un crétin ?... Voilà tout de même un écu neuf pour ta prédiction fantaisiste — Elle se réalisera cependant ».

Sans attacher grande importance aux paroles de la « camp-volante », le jeune homme reprit assez guilleret le chemin de Bellefontaine. « Qui sait après tout, finit-il par se dire, si elle n'a pas réellement lu cela dans les lignes de ma main ?... Mais a-t-on jamais gagné un coq à la danse ? Qu'a-t-elle au juste voulu dire ? ».

Toute la nature paraissait en fête. Une brise caressante soufflait de temps à autre ; les capricieuses libellules voletaient follement ; des papillons multicolores se poursuivaient dans la prairie ; des truites happaient des mouches en s'élançant hors de la rivière ; le coucou ne se lassait pas de répéter ses deux notes cavernueuses dans l'épaisseur d'une haute futaie ; le ruisseau de la Combe-au-Poupon susurrant doucement comme s'il craignait de réveiller le petit enfant trouvé jadis en ce lieu.

L'alerte contremaitre se mit à évoquer la promenade qu'il ferait prochainement en Ajoie avec les ouvriers de son atelier de tréfilerie. Le maître de forge y assisterait comme de coutume ainsi que les membres de sa famille. On s'y rendrait en chars à ridelles garnis de sapinets enrubannés. Le pique-nique traditionnel se ferait dans un sous-bois moussu, aux abords de la chapelle de St-Fromond. On souperait ensuite à Bonfol, au restaurant des « Trois Rois », puis l'on ferait danser les accortes Ajoulotes et même la maîtresse de forge et sa jolie fille si avenante.

Deux mois plus tard, par une belle journée ensoleillée d'été, de robustes chevaux des forges traînaient en Ajoie les pesants chars où avaient pris place les joyeux tréfileurs en balade. Le programme prévu fut observé à la lettre. Le pique-nique sous les chênes séculaires fut des plus joyeux. St-Fromond n'avait sans doute jamais reçu la visite de pèlerins en pareille liesse. Que de cris, de rires, de chants, animèrent la chênèraie ! Mais de ferventes prières avaient été adressées auparavant au bon guérisseur. Un observateur perspicace aurait sans doute pensé que celles de la fille de l'usinier et du chef de la tréfilerie, singulièrement longues, ne manqueraient pas d'être exaucées.

Après avoir dégusté, le soir, au restaurant des « Trois Rois », la succulente carpe du grand étang de Bonfol, arrosée d'un pétillant vin blanc d'Alsace, les excursionnistes des Clos-du-

Doubs se mirent à glisser, sautiller, ou tourner allègrement dans la vaste salle de danse décorée avec goût.

L'ambiance était si agréable, l'entrain si grand, que l'hôte de céans, pour émoustiller davantage ses joyeux visiteurs, organisa cette folichonne danse du coq qu'on n'exécute ordinairement qu'à minuit sonnant, le soir du retour de fête de la joyeuse St-Martin ajoulote.

On apporta au milieu des couples de danseurs un petit seau empli de mousse de savon dont un gars badigeonna à l'aide d'un petit balai le visage d'un compère assis sur un escabeau. Il feignit ensuite de le raser avec un énorme rasoir en bois. Un troisième personnage vint gambader autour d'eux, en élevant un coq au-dessus de sa tête. Durant près d'une demi-heure, les ménétriers se mirent à jouer la plupart des danses de leur répertoire. Soudain la musique s'arrêta net et le porteur du gallinacé le jeta sur le chef de l'atelier de tréfilerie dont la partenaire se trouvait être la fille du maître de forge. (Le hasard fait quelquefois bien les choses !).

La coutume voulait que le chapon lui appartînt mais qu'il offrît une collation de cochets et le vin nécessaire à tous les autres couples qui avaient eu assez de souffle pour tenir bon jusqu'au bout. En donnant les explications utiles sur cette danse inconnue dans les Clos-du-Doubs, le tenancier avait jugé bon de passer sous silence la clause en question. L'heureux contremaitre put néanmoins emporter le volatile.

Est-ce encore le hasard qui voulut que le chauceux tréfileur se trouva assis, au retour, à côté de celle qu'il aimait ? Chemin faisant, quels doux propos échangèrent-ils ? C'est leur secret. Le lendemain, quelle confiance la jeune veuve fit-elle à son père ? Je l'ignore. Mais je sais que l'an d'après, le bon curé de La Motte, devenu chanoine, bénit lui-même, dans la Collégiale, le mariage du contremaitre de la tréfilerie avec la ravissante fille du maître de forge.

« Et que devint la « camp-volante » ? me demanderez-vous ? — Vous ne le devinez point ? Elle finit par rejoindre la troupe de tziganes où étaient demeurés son enfant et l'homme qu'elle n'avait pas cessé d'aimer. On ne l'a jamais revue... »

Jules Surdez.

Berne, 20 mars 1953.



# Le parler du terroir

On s'imaginait jadis que le patois était du français corrompu. Ceci n'est exact que pour le français régional, mal parlé et déformé par des gens sans instruction.

Le dialecte est un aspect caractéristique et essentiel du terroir adapté au groupement humain et à son genre d'existence, il exprime la tradition et les goûts de l'homme. Par ses termes savoureux, ses locutions pittoresques, il est le reflet de la vie régionale. « Né dans une basse condition tu ne t'élèveras jamais à une meilleure », dira le citadin ; « T'es tchoi à monde dains enne roitche (crèche) et peus te ne veux djemais saivoi monté dains le rételi (râtelier) dira le campagnard. Lequel s'exprime le mieux ?

Le patois est intimement lié à l'histoire des mœurs et coutumes. Il nous montre la solidarité de la langue littéraire avec ses frères plus humbles que le destin n'a pas appelés à un aussi brillant destin que le dialecte de l'Isle-de-France, c'est-à-dire de Paris qui est devenu le français, la langue de ce beau pays dont l'histoire n'a pas, hélas, fini d'être mouvementée.

Un écrivain français ne prétendait-il pas que tout homme qui n'a pas soigneusement exploré les patois de sa langue ne la sait qu'à demi. La science contemporaine, qui a réhabilité le patois si injustement dénigré, a confirmé avec éclat cet aphorisme. Un des principaux résultats de l'étude des patois a été de rénover les principes de la linguistique.

Les patois de la Romandie ne descendent pas de l'ancienne langue des Gaulois, mais ils ont une origine latine. La romanisation de la France est donc le fait primordial qui commande toute l'histoire du français et de ses dialectes. Le latin adopté par nos ancêtres n'était pas le latin littéraire mais le latin, simplifié dans ses formes, que parlaient les colons romains, le latin vulgaire.

Le latin parlé dans la Gaule, et parlant dans notre Rauracie, adopta des mots gaulois relatifs notamment à la vie rurale. Quelques-uns ont survécu dans le français et ses dialectes tels « alauda », alouette, « ailouatte », « caballus », cheval, « tchevâ », « carrus », char, « tchie », combe, qui désigne un vallon sans ruisseau. Quelques mots comme « yuatte », luge, « tchâ », chaux, désignant un plateau dénudé (Chaux-d'Abel, Chaux-de-Fonds) remontent même à des langues qui ont été parlées avant l'arrivée des Gaulois.

Le morcellement féodal qui découpa le pays en d'innombrables fiefs, où les paysans étaient attachés à la terre, prépara le morcellement dialectal. La langue d'oïl apparaît divisée en dialectes dès les premiers textes littéraires. Un des principaux, le bourguignon, auquel se rattachent nos patois jurassiens est le plus diversifié. Le patois de l'Isle-de-France n'acquiesce la prééminence qu'à partir de St-Louis et sa destinée est parallèle au développement de Paris qui devint le principal foyer intellectuel.

Ne faut-il distinguer un dialecte d'un patois que par la valeur péjorative attribuée à ce dernier ? Non, mais un dialecte est parlé par toutes les couches de la population et il s'écrit suivant une tradition. C'est du jour où les classes cultivées abandonnent le dialecte, cessent de le parler après avoir cessé de l'écrire, que celui-ci tombe au rang de patois, c'est-à-dire de parler rural. Le lexique se vide alors de tous les termes d'ordre intellectuel et autres dont le paysan ne se sert pas et la syntaxe s'appauvrit.

Disons d'emblée que la langue de la Suisse romande ne saurait plus être que le français. Est-ce à dire qu'il faille tuer le patois, comme le souhaitait un député de la Convention ? Qu'on s'en garde bien : la prééminence du français s'accorde avec l'existence du patois et ils sont les emblèmes de la grande et de la petite patrie. Il est même fort utile au développement de l'intelligence, pour ceux qui ne connaissent pas une langue étrangère, de savoir s'exprimer dans deux idiomes différents, le français et le patois, ce qui donne l'habitude de ne pas toujours couler sa pensée dans le même moule.

Quoique les programmes de l'école primaire (et Dieu sait ceux de l'école secondaire !) soient si chargés que l'enseignement de la langue maternelle en souffre, il n'y a pas lieu de proscrire impitoyablement le langage rural de l'école. Qu'on ne sourie pas : même pour l'enseignement de la grammaire française on peut trouver dans le patois d'utiles points de comparaison qui permettent aux enfants de mieux saisir certaines différences. L'éducation peut judicieusement utiliser le patois pour l'apprentissage de la langue française et contribuer à sauver de l'oubli nombre de termes du terroir qui donnent leur saveur à nos parlers ruraux. Nos petits villageois savent ce que c'est qu'une « fiôse » de lard, pourquoi ne rappellerait-on pas qu'une « fiôse » désignait primitivement une bande, un pan, une basque, et que la redingote à deux basques se nommait jadis « rœutchat ai fiôses » ?

Il est regrettable que le patois se corrompe et qu'on parle, par exemple, de « sanglies », de « tchemenées », au lieu de « poues sayâids » ou de « tiués ». C'est ce patois-là qui peut nuire au français. Il est triste de constater que les patois que l'on parle encore dans le Jura catholique sont en plein délabrement et qu'ils disparaîtront, à plus ou moins brève échéance, comme ceux du Jura protestant. Ils s'altèrent journellement sous l'influence du français et comment lutter contre la désaffection des jeunes filles à l'égard d'un parler qu'elles considèrent comme grossier et inélégant ! C'est encore plus difficile que de leur faire allonger ou raccourcir leur « gouenné » contrairement à la mode.

Quand on commença, il y a près d'un demi-siècle, de recueillir les matériaux pour le « Glossaire des patois de la Suisse romande » dont un volume a déjà paru (le second ne tardera guère), on se rendit bientôt compte qu'il était grand temps de les classer dans ce grand herbier. Il arrive souvent que la recherche de l'étymologie de l'un ou l'autre mot patois permette de remonter au delà du latin. « Potle », lèvres, est un mot gaulois antérieur au mot latin « labrum », prototype de lèvres, qu'on retrouve dans l'expression encore vivace « faire lai potte », faire la moue. Le mot abeille a remplacé l'ancien français « é », résidu du latin « apis », qui était trop court, et qui est devenu en patois « aichate » ou « aïssate ».

Ne nous moquons pas des patoisants ne rougissant point du langage qui durant tant de siècles, fit les délices de leurs pères et félicitons MM. Paul Bacon, maître secondaire, et Charles Fleury, instituteur, d'avoir rompu naguère une lance en faveur du patois. Nous sommes heureusement loin, maintenant, des critiques acerbes qui voyaient la crise du français dans l'usage habituel du parler paysan.

Jules Surdez.

# Le moribond

Le moribond en question nous rappelle celui d'une nouvelle de Maupassant qui ne pouvait se résoudre à passer l'arme à gauche. Il reprenait vie lorsqu'on pensait le voir rendre l'âme, ce qui contristait et impatientait fort ceux qui escomptaient depuis longtemps son héritage. Il s'agit ici, on l'a deviné, de notre dialecte ancestral.

La lacune fondamentale de l'idiome jurassien et la cause de son infériorité c'est, on le sait, l'absence de tradition. Un passé lui fait défaut, incontestablement. On connaît la pauvreté, voir l'indigence de notre littérature et son éclosion très tardive. Les « Painies » ne sont qu'une adaptation, en parlant du Cornet, d'une pièce de Bizot, en patois bisontin. Cela n'empêche nullement notre langage paysan d'avoir sur le français un grand avantage, celui de garder un contact étroit avec le sol. Son vocabulaire est bien plus abondant qu'on ne se l'imagine d'ordinaire. On est émerveillé, par exemple, du riche écriin de synonymes que nous offre le « Glossaire ajoutot » de Vatré, qui sortira de presse cet automne.

Les bons patoisans font des distinctions logiques très fines dont ceux qui ignorent le dialecte ne les jugeraient pas capables.

Au temps où les enfants de nos campagnes parlaient encore tous les patois, il eût été possible d'en tirer profit à l'école, en le prenant comme base de l'enseignement de la langue maternelle.

Il n'est pas niable que le français est trop souvent enseigné comme une langue morte. On oublie qu'un langage plonge toujours ses racines dans le terroir (ce pelé, ce galeux, dont on dit tant de mal). En reniant le patois, on a privé l'arbre de sa sève et transformé le français en un langage quasi artificiel. Pour sentir la vie des mots, il faut sentir battre en eux le cœur vivant de la race. Pour garder la fraîcheur de l'image, il importe de ne pas s'éloigner du sol.

Un inspecteur scolaire affirmait que les élèves des villages où le patois était encore vivace lui livraient les meilleures rédactions. Le Père Girard demandait qu'on en tirât parti pour aider la compréhension des enfants.

En Suisse alémanique, l'enseignement du « Schriftdeutsch » sur la base du dialecte natal a exercé la plus précieuse influence. Dans l'ancienne partie de notre canton le maître ne rougit pas, du moins au début de la scolarité, de faire appel au « Bärndütsch ». Le manuel de lecture de mon petit-fils, à Berne, contient de nombreux textes en dialecte : « Wie's Sämli errünt », « As emol der Mähder chunnt », « Es Gloggeglüt », etc. J'eusse scandalisé, en son temps, mes collègues de la « Commission des moyens d'enseignement » en émettant le désir de voir figurer dans

« Notre camarade » ou dans « L'écolier jurassien » des morceaux de lecture intitulés « Les doux carimentrans », « Lai bâme és laïres », « En allaint és rainnes », etc. Et pourtant..

Reconnaissons toutefois qu'au point de vue strictement scolaire il n'est pas niable que le patois soit nuisible au langage officiel. Il y introduit des prononciations et des termes provinciaux (« Je suis été, apprendre cordonnier, je m'ai trompé », etc.). Il présente les désavantages des contrées bilingues. Il est difficile, sinon impossible, de penser également juste dans deux langues différentes. Quand la langue prédominante de la maison n'est pas celle de l'école, celle-ci et l'enfant en pâtissent. De là l'effort du maître pour obtenir un langage commun pur. C'est l'éternelle question du français en Suisse romande. A vrai dire, les patois ne sont qu'indirectement responsables. On peut imputer à bien d'autres sources les impuretés, les barbarismes et les solécismes de tout acabit (reporters pressés, français fédéral, fabrication de réclames, argot d'usines).

Ce qui provient du langage populaire et régional, savoureux, voire brutal, a droit de cité. Ce qui menace notre bonne langue, c'est le pédantisme et la prétention de vagues lettrés. Les dialectes ont par contre une action bienfaisante : renouvellement perpétuel des expressions usées par des tournures originales qui sentent le terroir. La frappe fraîche remplace ainsi les monnaies effacées. Tandis que la langue littéraire craint plutôt les néologismes, le patois en est une source abondante et intarissable. Plus d'un mot qu'on nous donnait comme du vieux français, chez les auteurs du XVI<sup>e</sup> siècle, est en réalité du français dialectal, telle l'« avette » de Ronsard. Dauzat lui-même déclare qu'il est bon que le français recueille le plus possible des vieux mots que les patois sont en train de perdre. Maints écrivains, Ramuz entre autres, ne s'en font pas faute, pour rénover leur langue. Si l'école en subit les méfaits, la littérature en bénéficie incontestablement. Que de termes techniques sont des emprunts dialectaux : moraine, replat, varappe, luge, combe, emposieu, charrière, tome, piolet, iéra, etc. Maint mot dialectal met en lumière l'origine d'un vocable français

don! l'étymologie serait moins aisément décelable. Quelles richesses nomenclatoires, quelle finesse distinctive de la vie rustique ! C'est ainsi que l'un de nos patois a quatre mots différents pour désigner la notion d'abri : « an l'ai-vri » (contre le vent), « an l'aissôte » (contre la l'aivenédjie » contre le soleil et les mouches). Il n'y a pas moins de 10 verbes pour traduire l'idée de mourir, d'une vingtaine pour celle de battre, d'une demi-douzaine pour indiquer dans le plus grand détail la démarche d'une personne. Et dire que la langue littéraire a tourné le dos, avec un profond dédain, à tant de termes si expressifs !

On comprend que le parler moribond ait tant de peine à exhiler son dernier soupir : il a la tête dure et bien plantée aux épaules et le cœur à la bonne place. Remis en honneur, goûtera-t-il une seconde jeunesse ? Quelques fidèles continuent, ici et là, à défendre le gentil parler de nos aïeux. Ils ne peuvent se résoudre, d'un cœur léger, à renier leur langue maternelle, l'idiome dont les doux sons ont d'abord frappé leur oreille. Il nous semble parfois assister à une renaissance dialectale (on croit volontiers ce que l'on désire) de l'idiome indigène qui n'a pas su ou pu devenir plus tôt une langue écrite. Le patois connaît les honneurs de la scène et des chansons du terroir sont emportées par les ondes de la radio. Des pièces folkloriques, en parler paysan, ont été jouées à Buis, à Porrentruy, à Miécourt, à Epauvillers, ailleurs encore. Dimanche dernier la « Chanson de la Vallée », que préside avec distinction M. Monnerat, instituteur à Courcelon, et que dirige avec dévouement le talentueux M. Joseph Berdat, organiste, a donné à Courroux, en première représentation et avec le plus grand succès, une comédie en un acte du soussigné, « A temps des vouéveris », en patois du Val Terbi.

Notre archaïque langage serait-il vraiment cloué pour jamais à nos corps et à nos âmes ainsi que le prétendait Juste Olivier ? Un revirement, un regain de popularité imprévisible aurait-il lieu grâce à ses vertus ethniques ? Le moribond entrerait-il en convalescence ou ne s'agit-il que des derniers soubresauts de l'agonie ?

Le vieux parler jurassien n'a pas eu l'heur, comme le romanche, de se voir reconnaître comme langue nationale non-officielle par un vote enthousiaste du peuple suisse. Quelque mécène ne lui a pas fait don, comme au langage de la Haute-Engadine, d'une immense maison patricienne destinée à devenir un foyer de culture dialectale. Nous n'avons pas non plus, dans le Jura, de compagnie dramatique patoise itinérante s'en allant, comme la « Culisse » faire, de village en village, la meilleure propagande qui se puisse rêver.

Cet attachement indéfectible au terroir, cette communauté du présent et du passé, font bien augurer l'avenir du romanche.

Que ne pouvons-nous en dire autant du patois moribond de notre chère Rauracie !

Jules Surdez.

A l'exemple de la Société suisse des traditions populaires, la Société jurassienne d'Emulation va procéder à une enquête sur le folklore de notre petite patrie jurassienne. Elle n'a d'ailleurs pas attendu jusqu'à ce jour pour susciter chez nous l'intérêt public pour nos mœurs, croyances, récits, chansons et arts populaires. Il suffit, pour s'en assurer, de consulter la « Table générale des matières parues dans les Actes », de 1849 à 1928, dressée par l'ancien président central, le regretté Gustave Amweg.

La vie rurale de notre Rauracie est loin d'être connue à fond et scientifiquement. Il reste à découvrir et à décrire des milliers de faits. L'exploration de notre petits pays apportera de nouvelles surprises.

Pour procéder à ces agréables recherches, le folkloriste doit avoir une sympathie directe, immédiate, pour la vie populaire, sa simplicité, sa naïveté, sa rusticité, sa grossièreté même, laquelle, comme le pense avec raison A. van Gennep, est la rançon de sa puissance vitale.

Malheureusement les enquêteurs sont en général accueillis avec quelque suspicion. De plus, il est difficile, en certains lieux, de procéder à de pareilles recherches sans connaître un peu le patois pratiquement.

Pour bien observer, il faut par avance savoir quoi observer, donc posséder sur le sujet qui est l'objet de la recherche un certain nombre de connaissances générales. Enfin les questions que l'on pose aux villageois doivent l'être de manière à ne pas suggérer une réponse fautive ou détournée. Les paysans, dit encore le folkloriste précité, éprouvent souvent une sorte de pudeur à l'égard de personnes qu'ils pensent plus instruites. Ils craignent ainsi qu'en les interrogeant sur leurs mœurs et coutumes on ne veuille se moquer d'eux ou « les mettre sur la Feuille ».

J'ai éprouvé beaucoup de difficultés de ce genre comme correspondant du « Glossaire des patois de la Suisse romande » ou enquêteur de la Société suisse des traditions populaires, dans le Clos-du-Doubs et la Montagne des Bois. Ma connaissance du parler paysan de ces deux régions facilitait néanmoins grandement ma tâche.

On a voulu tout d'abord procéder aux recherches folkloriques au moyen de questionnaires trop touffus. L'expérience a démontré qu'un questionnaire court et surtout précis a bien des chances d'avoir des réponses exactes. Au lieu de brasser des faits il vaut mieux avancer méthodiquement en commençant, par exemple, par les cérémonies du mariage et en les étudiant à fond. Les réponses négatives elles-mêmes sont importantes : elles prouvent que telle ou telle coutume ou croyance a disparu alors qu'elle existait jadis. Il convient de rechercher les causes de cette disparition, ce qui est un élément important de la science des civilisations.

Les cérémonies liturgiques de baptême, de fiançailles, de mariages, de funérailles, etc., sont encadrées de cérémonies profanes, d'un système de gestes traditionnels exécutés hors de l'église et dont quelques-uns sont parfois des restes de religions antérieures au christianisme.

Dans toutes les cérémonies interviennent des conceptions qui datent de très loin et qui expriment par des rites destinés à écarter l'influence des esprits dangereux ou, dans les cérémonies de mariage, à assurer la fécondité des jeunes époux.

Il en est ainsi des coutumes de fréquentations et d'accordailles, d'anciennes encore si vivaces en

certaines coins de notre pays jurassien, que l'évoque dans deux récits folkloriques, « Lai tirie-feûs » et « Lai boille », parus dans les « Actes de l'Emulation », de 1942 et 1943.

L'Eglise n'a jamais désapprouvé le respect des antiques usages locaux ni des coutumes qui accompagnaient les accordailles, tant qu'elles n'offraient rien de répréhensible. « Pas de nouveautés, gardez les traditions », répondait l'archevêque de Besançon à un prêtre aïeulot scrupuleux, au sujet de la vénération d'un saint légendaire. L'Eglise donnait la même consigne pour d'autres rites ancestraux, mais sévissait énergiquement quand il y avait des abus manifestes.

Dans son ordonnance du 30.7.1784, donnée en son château de Delémont, le Prince-Évêque de Bâle se montre étonné d'apprendre « qu'à la faveur d'une coutume établie, les garçons de la plupart des communautés de la Vallée et de la Prévôté de Sous les Roches, arrêtent les filles qui prennent mari hors du lieu et ne les relâchent qu'à prix d'argent. » Ces ravisseurs, paraît-il, emploient différents moyens, souvent violents, « et parfois poussés jusqu'à l'indécence ». Les coupables, sont menacés d'une amende de 50 livres dont le tiers sera remis aux dénonciateurs.

Dans le Clos-du-Doubs et en maints autres lieux, les garçons de la paroisse font encore payer un tribut au fiancé, le soir des accordailles ou de la « tirée-dehors », surtout s'il habite une autre commune que celle de sa promise. Si l'étranger lésine, ils refusent en général la trop modeste somme qu'il offre et rentrent chez eux sans tirer un coup d'arme à feu. En guise de représailles un charivari pourra, plus tard, troubler la nuit de noces. Mais on finit presque tous jours par s'entendre, chacun y mettant du sien. Si le tribut versé paraît infime on s'en consolera en décochant cette flèche du Parthe : « Pouh ! Aïpiés tôt, c'ât pus qu'elle ne vât ! »

Dans la Basse-Ajoie, à Bonfol, par exemple, les garçons barrent avec un ruban le chemin suivi par le cortège nuptial se rendant à l'église. Le frère « barrage de noce » n'est coupé ou enlevé qu'après versement d'une certaine somme. « Ci cöp vös peutes allé laivou vös vorès », s'exclame parfois l'un des « barreaux ». Jadis, le barrage était plus consistant et était formé par une perche, voire par un char. Le rite du barrage ou de la « tirée-dehors » a dévié de son sens primitif lorsque les fiancés sont de la même paroisse.

La cérémonie profane des accordailles est évidemment un rite de compensation mais aussi d'agrégation, car il va de soi que le fiancé ne faisant pas partie de la jeunesse de la localité doit payer sa bienvenue et le droit d'épouser sa promise.

Quant aux coups de feu qui suivent le paiement du tribut, et ceux tirés lors d'un baptême, ils ont pour objet, comme le chahut de jadis, de chasser les esprits malaisants et de conjurer les influences mauvaises.

L'enquête entreprise nous apprendra s'il existe encore, dans quelque coin du Jura, de ces intermédiaires de mariage, de ces marieurs nommés autrefois « brisacs, bacqué-son ou bacque-avouenne », et découvrira nombre de ces usages locaux que l'historien étudie encore avec intérêt même lorsqu'ils n'appartiennent plus qu'au domaine de la tradition.

## Le transport du bois

En ces temps de restrictions de benzine et de charbon de terre, l'exploitation des richesses forestières de notre pays et de plus en plus à l'ordre du jour. Il n'est donc pas hors de saison de parler des divers modes de transport du bois dont d'aucuns, abandonnés depuis longtemps, sont de nouveau employés, ici et là, l'histoire étant un perpétuel recommencement.

Le bois n'ayant pas, comme la houille, l'avantage d'être toujours exploité en un point fixe, il demande des adaptations toutes spéciales de transport, même de nos jours où les camions à moteur pénètrent au sein des forêts, dans les côtes les plus escarpées.

Ce produit encombrant et lourd ne peut être charrié sur roue ou à dos de mulet, sans trop gros frais, que sur des distances relativement faibles. On a cherché à augmenter la valeur du bois de chauffage en diminuant le poids en « cuisant » les taillis pour les transformer en charbon de bois. Les charbonniers élèvent leurs fourneaux ou meules (fouennés) sur les petites plateformes rondes (piaïces de fouennés) auprès de leur primitive cahute (bacu). J'ai décrit leur travail naguère dans le « Bulletin de Folklore suisse ». Cet article est illustré de dessins montrant le montage des meules et de photos prises, l'an dernier, près de la Réchesse. On y voit au travail le charbonnier Guerne, de Tavannes, bien connu dans le Clos du Doubs.

Pour le bois d'œuvre, de nombreuses petites scieries (raïsses) utilisant le moindre filet d'eau, comme les moulins, les battoirs (baitous) etc. assuraient jadis un premier débitage des arbres et en rendaient plus aisé le transport. La multiplication des routes a permis de sortir les bois en grume et toutes les petites scieries de montagne sont disparues. Il en est de même des scieurs de long, venus parfois de l'Auvergne, dont la chanson de métier est demeurée populaire. Qui n'a entendu fredonner, dans nos montagnes, le couplet suivant :

« Il n'y a rien de chi drôle, lonli, lonla, etc.  
Que les chieurs de long... »

Les transports forestiers des zones montagneuses ne sont pas les plus difficiles car on dispose d'une force précieuse : la pesanteur. Le transport des bois se fait au moyen de couloirs inclinés (dgés, couleuses). Certains se sont approfondis par une véritable érosion. Les bûches, en dévalant, ont poli la roche. Jadis, quand les couloirs étaient assez larges, on y descendait les bois en « traînes » (trinnées). Plusieurs bûches (bêyes, bions) étaient reliées ensemble avant d'être lancées dans le couloir de glissement. Souvent aussi, on attendait que la terre fut couverte d'un manteau de neige pour faire descendre les troncs en « traînes ».

On utilise aussi les petits traîneaux (yuates) pour les bûches et les traîneaux à double-train séparé, pour le transport des « billes ». Comme ce mode le transport est lié aux variations du climat, on installe souvent des chemins spéciaux de traînage. Ce sont de simples pistes garnies de traverses de bois (tchemins de yuatus) sur lesquelles les « glisseurs » (yuatous) dévalent la montagne en dirigeant par les cornes de lugeons (yuatons) des traîneaux lourdement chargés. Il va de soi que ces ouvriers doivent remonter la rampe en portant leurs traîneaux sur le dos.

Dans les côtes du Doubs, à Ocourt, à Soubey, entre autres, on cherchait à glisser le bois sans intervention de bras humains. On construisait de petites rigoles ou des sortes de chéneaux de bois servant de glissières (risés). Les bûches descendent sur cette surface lisse, par leur propre poids. Quand la pente était insuffisante on faisait déboucher dans la « rise » un cours d'eau actionnant la descente. En hiver, l'eau se gèle et la glissière est excellente. Parfois, quand la côte était trop escarpée, une planche placée de biais faisait office de frein en resserrant le passage. Au besoin, une sorte de tremplin redonnait de l'élan au glissement ou aidait les bûches à sauter un obstacle.

Ces chéneaux et ces glissières permettaient la descente du bois jusqu'au fond de la vallée où l'eau se chargeait de le porter à l'aval.

Il y avait deux sortes de transports de bois qui s'effectuaient sur la rivière : le flottage à bûches perdues et celui par radeaux dont les bûches sont assemblées et conduites. C'est le premier qui est toujours en usage sur le Doubs, soit pour les « billes », soit pour le bois de chauffage. J'ai évoqué la vie des flotteurs de bois, du Saut du Doubs à Audincourt, dans mon « Histoire du Moulin de la Mort ».

Pour retenir le bois flotté, on établit des barrages (arrêts) qui coupent la rivière en oblique de manière à présenter une grande longueur et à faciliter le travail du triage. Chacun a pu voir ces « arrêts » à Lorette, en amont du barrage de St-Ursanne, au temps des grosses eaux. Certains flotteurs (flössous) armés de longues gaffes (hairpis) descendent les rives pour repousser les bûches dans le Doubs. D'autres suivent en barque (nê) le bois flotté pour « déprendre » quand le passage s'obstrue.

On a voulu installer, il y a quelques années, dans certaines côtes escarpées de nos montagnes, des trolley aériens sur câble, mais ils n'ont pas toujours donné les résultats escomptés et se sont révélés assez onéreux. Aussi les Montagnards ont-ils remis en honneur l'un ou l'autre des anciens modes de transports de bois dont nous venons de parler.

Que voulez-vous, on revient toujours à ses premières amours...

Les chansons qui furent si en vogue dans le Jura bernois sont en majeure partie des chansons de fêtes, vestiges de croyances et de rites primitifs perpétués jusqu'à nos jours.

Le caractère expiatoire des quêtes primitives où les quémendeurs représentaient les esprits qu'il fallait se concilier par des dons s'est maintenu dans son principe. C'est donc non seulement un devoir sacré mais aussi un acte dicté par l'intérêt personnel que de se montrer généreux envers les déshérités de la vie et l'on comprendra le ton édifiant commun à ces chansons de fête.

Les chansons de mai, par exemple, remontent à des rites fécondatoires antiques mais elles sont devenues, peu à peu, des chansons de quête comme celles du Nouvel-An, des Rois et de Carême-entrant. A l'origine, elles étaient des sérénades amoureuses.

Si les chansons de quête sont plus ou moins tombées en désuétude c'est que le développement des sociétés de bienfaisance leur ont en quelque sorte ôté leur raison d'être.

Les chansons patoises de Nouvel-An les plus populaires furent le bon-an ajoutot : « Voici le bon-an qu'ât veni... » et celui de la Vallée : « E y é heüte djos que Nâ âmyer... ». Ils furent supplantés par les « bon-an » français : « Chères chrétiens, ah ! je vous souhaite — A tous une heureuse année... » ou « Venez tous, petits et grands, — Nous écouter en passant ».

Les couplets de malédiction ou de remerciement sont parfois communs à plusieurs de ces chansons de mendiants, ceux-ci entre autres : « Nos vos remèchians de vôte soïtche crâttatte... » ou « Nous vous remercions du bien que vous nous faites... ».

On n'a pas encore oublié dans la Baroche, l'« Appersion », ce chant de la veille de l'Épiphanie : « C'ât c'ti sol in soi — Moillon que les atres sois... » ni celui de la « Persion » : « Chus ! Chus ! Grillatte, — Chus ! Chus ! Noiratte ! — Tire aivâ lai ruelle, — Raimoenneré lai djairvelle, — Chaquès, bouebes ».

Si l'on a délaissé ce chant des Rois, qui fut si populaire : « Que dirons-nous, Messieurs, de cette étoile ?... » et l'inconvenant chant de Mardi-gras : « Carimentran qu'ât derrie tchie los, — Que puere, que puere son sôrt... » on chante encore, ici et là : « Trois rois, nous nous sommes rencontrés — Venant de « diverses » côtés... ».

A notre connaissance, le « Cantique de Pâques » et celui de Marie-Madeleine, ces complaintes de la Passion, sont tombés dans l'oubli.

La coutume célébrant le retour du printemps, le 1er mai en particulier, était à l'origine, avons-nous dit, un rite fécondatoire ayant pour but d'assurer aux humains et aux cultures la fécondité dont le renouveau est le symbole. Abandonnée par les jeunes gens, la chanson de quête de mai, chantée originellement par eux, fut reprise par les enfants. Toutefois, au lieu du « Belles, il faut changer d'amant... », de l'ancien « Mai des amoureux », du « Rossignol du bois J... », du « Voici le joli mai venu », cette sé-

répétition doublée d'une quête, les enfants chantaient le « Pique mai... ».

Cette variante rauracienne du « Mai des enfants » se chante sur un récitatif dont on modifie à volonté le rythme. En Ajoie, on l'appelle la « Mairionnatte », la Marionnette, la Mariette. Le premier jour de mai, des fillettes portant un rameau d'aubépine en fleurs s'en allaient encore naguère, chanter la « Mairionnatte » de porte en porte. On leur donnait des œufs et de la farine (sans exiger de coupons) qu'elles partageaient ensuite pour en faire, le soir, une « mijeûle ».

Voici la version la plus complète de cette ancienne chanson de quête que j'ai recueillie à Bonfol où je l'ai encore entendu chanter avant la première grand'guerre : « Entre mai et mai, — Pitye mai — C'ât âdjed'heüs lo premier djo de mai, — Tchîe les chîres et tchie les daimes, — Tchîe le prévôt de lai Velle, — En lai tchaimbre devaint, — Tote pieinne de blanc pain, — En lai tchaimbre di moitan, — Tote pieinne de froiment, — En lai tchaimbre derrie — Pieinne de tius de penies. (Variante : Tote pieinne de denies) Caque, caque, lai poutratte, — Botès lai main dains l'ouratte, — Baillietes-nos in pô de beur-re — Po revirie nos misèulattes, — Baillietes-nos in pô de laïd — Po frayie nos tchairbonnèes.

— Nos sont allés vouere vos avouèues — Quo des grosses râppes èl aimoenne, — Que les tchamps ne feuchînt hôles, — Ne tripès et ne coïlloès, — Se vos ne nos vœulès ren baillie, — Ne nos faites pechî aittairdgrès, — Qu'âtre paît nos ains â faire — Tchîe les chîres etc., etc... ». Ailleurs l'on chantait en français : « Nous avons passé par vos blés, — Nous les avons trouvés bien épiés. Nous avons passé par vos choux, — Nous nous sommes mouillés jusqu'aux genoux, — Nous avons passé par vos seignes, — Nous nous sommes mouillés jusqu'an con, etc., etc... ». Pour remercier les gens généreux ils leur chantaient ce distique : « Devant la porte des braves gens, — On s'en va le cœur content » et ils décochaient celui-ci aux avarés : « Devant la porte des vilains, — Jamais on n'y gagne rien ». Quand les malédictions étaient en patois, les gens regardants en prenaient « pour leur rhume ». On leur souhaitait que les souris envahissent leurs prairies et qu'ils n'aient point de bâtons pour les assommer, que les chiens et les chats les aspergent d'un liquide malodorant, etc., etc... Hélas ! jadis, comme de nos jours, il y avait déjà de ces maisons dont il ne sort que la fumée...

Pourquoi, dira-t-on, évoquer ces vieilles choses ? Les romanciers essayent de décrire des particularités, de créer des types individuels, d'évoquer l'atmosphère naturelle, sociale et morale que sortent les créations dramatiques, du folkloriste sont les mêmes. Les cérémonies familiales et périodiques, les contes, légendes et chansons, et tout ce qu'on nomme des superstitions, est l'expression du sens dramatique du peuple. Il est démontré que c'est des classes rurales que sortent les créations dramatiques, que c'est au fonds populaire que puisent les poètes, les musiciens, les romanciers.

Jules Surdez.

# Le charme des veillées

L'habitude de se réunir entre voisins, dans les villages, pendant les longues soirées d'hiver, s'est peu à peu perdue. Alors que nos ancêtres trouvaient dans ces réunions un plaisir intime, une sorte de recueillement après le travail, la génération présente cherche des distractions moins patriarcales. Il est vrai que jadis, les livres étaient plus rares, les journaux moins répandus.

Il existait une sorte d'intimité naturelle entre familles voisines et le besoin de veiller l'hiver, d'être ensemble, s'imposait comme une nécessité. Les veillées d'antan symbolisaient la simplicité des mœurs et la bonhomie des gens.

C'est généralement après la Toussaint, et jusqu'à la Chandeleur, que les villageois allaient à la veillée, (« à lôvre » ou, en certains lieux, « és lôvres »). La « lôvréjon » était le temps pendant lequel se passait la veillée. La « lôvratte », ou veilleuse, se dit de la fleur du colchique, qui semble veiller dans les soirées obscures d'automne alors que la nature paraît dormir. La plante elle-même se nomme « bovat ». Les « lôvrous » sont les veilleurs, la « lôvrée » est la soirée, la veillée. Aller au « lôvre » c'est aller passer la soirée chez un voisin, c'est aller courtoiser une jeune fille le soir. Faire la « boilléjon », la « bouéléjon », ou la « bounnéjon », c'est faire la cour à une jeune fille. La « boille » était un voile imperméable au jour, un mouchoir, qui servait à couvrir les yeux. « Boillatte » est un diminutif de « boille », « aim-boille », épouvantail, en est un composé. Jouer à la « boillatte », au bandeau, c'était jouer à Colin-Maillard. On retrouve dans « boilléjon » l'idée du voile, un des attributs du dieu malin de l'antiquité qui, on le sait, avait les yeux bandés. Aux Franches-Montagnes, le soir des Brandons, « à derri di lôvre », à la fin de la veillée, chaque garçon faisait ses adieux à sa bonne amie. Il lui couvrait le visage d'un voile et d'un mouchoir puis se retirait. C'est pourquoi le dimanche des Brandons, des « Failles », des « Bordes », des « Pityrés »<sup>1)</sup>, se nommait aussi le « duemœne di Rebouetchou ». Toute relation était désormais interdite entre les amoureux jusqu'au dimanche de Quasimodo. Ce jour-là, les jeunes gens retournaient vers leurs amies qui les recevaient la figure voilée. Avec la permission des parents, ils procédaient à l'enlèvement du voile et offraient à leur dulcinée des œufs de Pâques. Les jeunes filles, en retour, leur donnaient des œufs crus. Ce dimanche se nommait le « duemœne di Débouetchou ».

Parfois, les voisins se réunissaient à tour de rôle, tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre, pour exécuter de faciles travaux de vannerie ou de boisellerie. Le dimanche, seul, était consacré aux distractions. La semaine, on veillait en général dans la cuisine éclairée par des « écié-

rons »<sup>2)</sup> allumés dans le « jouennetat »<sup>3)</sup>, par un fagot brûlant sur le haut-âtre ou, chez les gens à l'aise, par la lumière pâle de la mèche baignant dans l'huile de la demi-sphère du « creuseu ». Le dimanche, la veillée avait lieu dans la chambre du poêle, dans le « poille », éclairé par de primitives lampes à huile puis par celles à « luciline ».

Dans les Clos et les Côtes du Doubs, on décortiquait les noix à petits coups de marteau. Les vieilles femmes filaient leur quenouille de chanvre grossier. Les jeunes filles, plus agiles, filaient au rouet qui mêlait son ronronnement au refrain d'une chanson. Pour charmer ces travaux monotones, il était bien rare qu'une jeune fille ne fût pas là pour chanter quelque romance nonchalante et naïve dont la note plaintive, l'air mélancolique, répandaient comme un parfum de douceur et de tendresse. Comme la fileuse avait besoin de beaucoup de salive pour mouiller le chanvre, elle mangeait, de temps à autre, des quartiers de pommes, des « coitcherats », séchés au four. Parmi les femmes entourant le foyer, il s'en trouvait toujours l'une ou l'autre pour conter des histoires de sorciers et de revenants. On ne se doute guère, aujourd'hui, de l'importance qu'avaient autrefois, chez les paysans, les « djennatches » et les fantômes.

A la fin du « lôvre » dominical, un « ressenion » était parfois offert aux « lôvrous » et « lôvrouses » qui pouvaient se délecter de « gaincoillatte »<sup>4)</sup>, de « brecés »<sup>5)</sup> ou de « crâpes »<sup>6)</sup>, arrosés de « senéye »<sup>7)</sup> ou de gentiane.

Au cours de ces « lôvrées » intimes, les jeux de cartes, le « vire-li-to »<sup>8)</sup> et les « vouéyeris », étaient les distractions préférées. Quelque ménestrier villageois jouait parfois de la « dyindye », de la « rébaërbe »<sup>9)</sup> ou de la musique à bouche. On dansait la « longue » et l'« ajoulotte » et nulle femme encore quelque peu ingambe ne vendait de « pelê », de semoule de millet<sup>10)</sup>.

Le chacun chez soi de nos jours a rétréci le cercle des amis et il est difficile de comprendre la saine et franche cordialité qui était l'apanage des veillées d'antan.

Ah ! Veillées de jadis, bonnes soirées d'intimité sereine, vous m'apparaissez aujourd'hui, comme l'image d'un passé où les hommes s'aimaient mieux. Vous étiez le vrai délassément de la vie, l'étape d'apaisement dans le labeur de chaque jour.

J. S.

1) des Pique-nois. Le soir des Brandons, les mariés de l'année offraient à la jeunesse des pois frites à picorer ; 2) hûchettes sèches ; 3) petit four ; 4) sorte de sêret fermenté ; 5) bricelets, gaufres ; 6) crêpes ; 7) eau-de-vie ; 8) sorte de dè que l'on fait tourner comme une toupie, comme une « pòille » ; 9) sorte de guinbarde ; 10) c'est-à-dire, ne faisait laisserie.





Les Bois, le 30 juillet 1923.

La hausse vertigineuse du prix des billets de chemins de fer et des voitures postales ne pouvait manquer de remettre en honneur les courses pédestres. Certes, on n'avait pas encore désappris à marcher, dans nos Franches-Montagnes, car c'est forcément à pied qu'on parcourt les côtes et les gorges du Doubs, ou qu'on gagne le Clos-du-Doubs et le plateau franc-comtois. Depuis l'établissement de nos voies ferrées toutelois, c'est en funiculaire qu'on redescendait et remontait le Mont-Soleil lorsqu'on allait à Saint-linier, et c'est en s'installant confortablement dans l'un ou l'autre de nos trois régionaux qu'on se rendait à Glovelier, La Chaux-de-Fonds ou Tramelan. Les voyages en chemins de fer n'étant plus à la portée de toutes les bourses, nombre de Montagnards ont repris le bâton noueux de coudrier pour aller pédestrement dans les districts voisins par le Cul-des-Prés et le Valanvron, le sentier de la Brigade ou les gorges du Tabeillon.

Ces courses ne sont pas à comparer aux longues randonnées de nos pères, qui exigeaient des jarrets d'acier. C'est à pied qu'ils partaient bravement pour Biemme, avec armes et bagages, lorsqu'il s'agissait d'accomplir à Berne un service militaire. Ce n'était qu'un jeu pour eux d'effectuer en un jour le double voyage à St-Hippolyte, Neuchâtel, Delémont ou Porrentruy. Femmes et enfants faisaient aisément en un jour ou deux le pèlerinage à Notre-Dame du Vorbourg ou de la Pierre. On accomplissait de même en huit à dix jours le pieux voyage à Notre-Dame des Ermites. Une quête faite dans la paroisse permettait d'envoyer chaque année à Einsiedeln quelques pauvres gens chargés d'y implorer pour leur contrée les bénédictions de la vierge miraculeuse. Ils ne devaient pas se causer en route, mais égrener inlassablement leur chapelet, les envoyeurs en voulant pour leur argent. Lorsqu'il s'agissait de pèlerines, on avouera qu'observer le plus complet mutisme, durant une longue semaine, sur les grands chemins, n'était rien moins que faire preuve d'héroïsme. Aussi ne faut-il pas trop s'étonner qu'au retour, après avoir récité une dernière oraison, elles eussent peine à se quitter, en ayant long à se dire, devant l'église du village ou la chapelle du hameau.

J'ai connu plusieurs vieillards ayant accompli dans leur jeunesse le pénible pèlerinage des Ermites; ce qui les avait le plus frappés en chemin, c'était le « Dérábye » (1), c'est-à-dire les éboulis du Rossberg, à Goldau.

Il existait plusieurs itinéraires, mais le plus plaisant était sans contredit celui des pèlerins du Peuchapatte: se rappelant que la ligne droite est le plus court chemin d'un lieu à un autre, ils s'en allaient droit devant eux, sans s'écarter d'un pouce, et si un arbre se trouvait sur leur route, ils grimpaient jusqu'à la « boquate » et redescendaient de l'autre côté...

\* \* \*

Sur notre plateau, comme dans les Montagnes neuchâteloises, les « saignes » ou marécages, et par conséquent les tourbières, occupent une importante fraction du territoire. Les plus étendues sont celles de Plaine Saigne, de la Gruyère, de Chanteraine et de la Chaux des Breuleux. Celles de la Chaux-d'Abel, dont la végétation est si curieuse, ne sont situées qu'à deux kilomètres du village des Bois, mais n'appartiennent néanmoins pas à notre district. La tourbe est un combustible provenant de la lente décomposition des sphaignes et de quelques autres mousses qui exhaussent insensiblement le niveau du sol. Nos tourbières, grandes ou petites, ne sont exploitées que depuis le déboisement inconsidéré de nos montagnes. Au cours de la grande guerre, quand les prix du bois de chauffage devinrent inabordable, la tourbe fut aussi extraite chez nous sur une plus grande échelle. Des sociétés de la Suisse allemande, armées d'outillages perfectionnés, s'attaquèrent spécialement aux immenses réserves de Plaine-Saigne et de la Chaux-des-Breuleux. Communes et particuliers tirèrent également le meilleur parti possible des tourbières des Enfers, des Royes, de Chanteraine et d'autres moins importantes.

Les prix du bois de hêtre, de sapin et d'épicéa étant de nouveau élevés, on revient à la tourbe, ce combustible tenant le milieu entre le règne végétal et le règne minéral, bien délaissé depuis l'armistice, mais dont l'on revoit « par dessus les tourbières » les rangées et les tas de briquettes brunâtres.

L'exploitation intense de nos tourbières aura de regrettables conséquences car dans moins d'un demi-siècle, ces témoins de l'époque glaciaire ne seront plus qu'un souvenir. Les plantes très curieuses et même rarissimes disparaîtront fatalement: le bouleau nain, la canneberge, la drosera, l'andromède, d'autres encore, laiches, aïelles, graminées. Des prairies verdoyantes, le drainage aidant, remplaceront

(1) Dans le dialecte franc-montagnard, « dérabye » signifie: éboulement.

ces paysages désolés aux fleurs sombres, où l'on rencontre quelques insectes mais que semblent fuir les oiseaux.

Le dessèchement de ces sols spongieux où croupit une eau saumâtre n'ira pas sans graves inconvénients. Les tourbières, grâce à leurs mousses très hydrophiles, retiennent l'eau des pluies, modèrent la température et régularisent le débit des petits affluents de la Suze, de la Sorne et du Doubs. Ce sont des réservoirs dont le rôle est en petit celui des glaciers des Alpes. Nous n'avons chez nous que des nappes et des cours d'eau souterrains qui alimentent les sources vauclusiennes. Disparues les tourbières, on peut s'attendre à ce que maints ruisseaux de l'Erguel ou de la vallée du Doubs tarissent au moins par intermittence et que les conditions météorologiques soient elles-mêmes influencées défavorablement.

\* \* \*

Les bonnes gens de la Chaux des Breuleux se souviendront longtemps de l'exploitation de leurs tourbières, pendant l'occupation des frontières, par les ouvriers étrangers d'une compagnie bâloise. Des conflits surgirent avec les jeunes gens du village ; il s'en suivit fatalement une rixe sanglante qui eut son épilogue en cour d'assises.

Cependant ce petit bourg avait toujours été une oasis de paix. Ses habitants partageaient avec ceux du Peuchapatte l'honneur d'être le point de mire de maintes plaisanteries et facéties. C'est ainsi qu'on faisait des gorges chaudes sur leur prétendue petite taille : « Encore une génération, disait-on, et ils pourront danser dans un four ! » On affirmait gravement qu'ils prenaient une échelle pour cueillir les fraises. Ils transportaient le grain au moulin dans une mitaine ; ils en rapportaient la bonne farine dans le poucier ; c'était pour faire le gâteau de la bénichon. Mais il faudrait pouvoir rapporter cela dans le savoureux patois de la contrée. Ceux de la Chaux prenaient la chose du bon côté et plaisantaient à leur tour leurs voisins. Racontant à leur façon, aux foires du chef-lieu, le miracle de la multiplication des pains, ils décrochaient cette flèche du Parthe : « Si les Loitchous y étint aivus, è n'y serait ran demvéré ! » Si les gens de Saignelégier — les gourmands — avaient été là, il ne serait rien resté. Et dans une très longue chanson,

Lai peulettere de lai Tchâ  
Que s'en allait detchâ.

(La tailleuse de la Chaux qui s'en allait nu-pieds), ils se moquaient malicieusement des habitants de tous les villages du plateau franc-montagnard.

Ne faisaient-ils pas mieux que de se plaindre ?

PORTHOS.

# Usiniers

Dans son « Moulin féodal », paru en 1920, M. l'avocat Alfred Ribeaud, l'érudit et fin lettré bruntrutain, nous parle en juriste du moulin, la plus ancienne usine de la Rauracia. Dans cette étude fouillée de droit et d'histoire, il a choisi le problème des concessions hydrauliques qui garde jusqu'à nos jours une réelle importance.

De tout temps, même dans les moulins non banaux, le meunier paraît supérieur aux autres habitants d'une contrée. Il en est d'abord le plus riche. Les « monnerattes », ses filles, sont recherchées par les épouseurs. Il occupe ainsi que son moulin une large place dans la littérature orale populaire. A en croire maintes chansons, il ne dédaignait pas autrefois de conter fleurette à quelque jolie chalande. L'âne de cette dernière, attaché dans la cour du moulin, était parfois dévoré par le loup. Comment se tirait-elle de ce mauvais pas ?... Le meunier lui donnait le plus vieux de ses ânes. Que disait-elle à son père, s'il s'apercevait de la substitution ?... Le couplet suivant nous l'apprend :

« Père, c'ât le mois d'aivri  
Tiaind qu'les ânes veniant gris.  
Le nôtre l'ât veni, tire lire lire,  
Le nôtre l'ât veni,  
En allaint à mœulin ».

Nombre de dictons ont traité au meunier. En voici quelques-uns en patois :

Dâs que lo diale prend lo monnie, ce n'ât pe ço que rebelle lai fairene és pouères dgens.  
E vât meux allè à mœulin qu'à médecin.

In monnie à blanc en defœûs et noi en dedaine.

E fât doux maitîns à préte po confèssè in monnie.

On ne sairait pon être ai lai fois à foué et pous à mœulin.

An n'on djemais vu in raitie mairiè enne monneratte.

Patience, è veré mœûdre in djoué dains note mœulin (l'occasion de me venger se présentera tôt ou tard).

« Tot vai bîn, lai ribe et les mœulins », que diait le monnie de lai Moue...

Le moulin moderne, auquel on a apporté maints perfectionnements, ne ressemble plus guère à celui d'antan. Une ingénieuse machinerie broie, trie, sasse, blute le grain qu'on lui confie.

L'arbre de la roue hydraulique à aubes ou à augets transmettait autrefois le mouvement à la meule volante. Le grain moulu sur la meule gisante pénétrait dans le blutoir incliné. La farine la plus fine tombait de la partie la plus élevée et le son s'échappait à l'autre extrémité. Grâce à un dispositif des plus simples, une sonnette avertissait le meunier, lorsque la trémie était vide.

Le moulin fut longtemps l'unique usine du village. Il s'y adjoignit successivement un battoir, une scierie, une forge, un martinet, une « ribe », une huilerie, une foule, un pressoir, qui s'en détachèrent dans la suite. Plusieurs industries se développèrent peu à peu sous l'égide du moulin : tuilerie, tannerie, verrerie, poterie, papeterie, faïencerie, haut-fourneau.

L'ancienne scierie (raïsse) est celle que nous décrit Stendhal dans « Le rouge et le noir », l'usine du père de Julien Sorel. Elle se compose d'un hangar au bord d'un ruisseau. Le toit est soutenu par une charpente qui porte sur quatre gros piliers de bois. A huit ou dix pieds d'élévation, au milieu du hangar, on voit une scie qui monte et descend tandis qu'un mécanisme pousse contre cette scie une pièce de bois. C'est une roue mise en mouvement par le ruisseau qui fait aller ce double mécanisme : celui de la scie, qui monte et descend, et celui qui pousse doucement la pièce de bois vers la scie, qui la débite en planches.

L'unique scie verticale, à mouvement alternatif, est en général remplacé aujourd'hui par autant de lames, placées côte à côte, que l'on peut obtenir de planches dans une « bille ». Toutes les entailles se font à la fois et progressivement.

C'est de nos jours seulement que le scieur est devenu un usinier plus important que le meunier. Il a souffert de longues périodes de crise mais les deux guerres mondiales l'ont favorisé.

« C'ât lai raïsse de Fontenais », dit-on encore d'une besogne accomplie lentement ou mollement. La petite scierie en question était mue par le Bacavoine, un ruisseau au faible débit.

« Tos les raïssous ne sont pe chus lai raïsse », tous les « scieurs » ne sont pas sur la scierie, dit-on des radoteurs qui se répètent d'une façon lassante.

Si les scieurs de long ont en quelque sorte disparu, il n'en est pas de même de l'une ou l'autre de leurs chansons. Ces ouvriers travaillaient deux à deux et venaient parfois de la lointaine Auvergne. Pour débiter un tronc avec la grande scie en poutres ou en planches, ils l'accoujettissaient sur de hauts chevalets et se plaçaient, l'un dessus, l'autre dessous. Ils agrémentaient leur long, monotone et fastidieux travail en chantant : « Il n'y a rien de « chi » drôle, Lon li lon la... Que les « chieurs » de long... », etc. » ou : « N'y a rien d'aussi-z-aimable, Lan lai, lan cru, lan lai, la vi ra, Qu'un beau scieur de long, etc. ».

L'air et les paroles de la première chanson sont très simples, partant populaires. On y reconnaît des reminiscences de la seconde, plus habilement composée, qui se chante moins fréquemment.

La meule volante de la « ribe » ou « rebatte » était une grande pierre évidée, en forme de tronc de cône, mue autrefois à l'aide d'un cabestan et plus tard par une roue hydraulique. Elle écrasait dans la maie la faine, les noisettes, les navettes, la graine de lin, les fruits à cidre ou les pommes sauvages. Les résidus en étaient ensuite pressés par une grande poutre nommée « l'étraingnou ». L'huile, le cidre ou le verjus s'écoulaient par un grand nombre de petits orifices. Réduit par la cuisson, le verjus donnait du vinaigre. Le « calmé », qu'on mangeait avec du pain, était un mélange de verjus et de lait. La « rebatte » servait surtout à écraser le chanvre maqué, mis en tresces, les glands, etc. pour le bétail, et l'orge, qui donnait un gruau assez grossier (digru).

Les cloutiers fabriquèrent d'abord des clous à la main : clous à lattes, à chevaux, de Paris, à chaussures. Ils les forgèrent plus tard avec des martinets mus par une roue à cames. Des lieux-dits nous le rappellent. (Moulin du Martinet, etc.).

Dans les Lavoirs de Bassecourt et d'ailleurs, des patouilletés lavaient le minerai de fer chargé d'argile. Dans les « vauches » (foules ou moulins à foulon), des pilons ou des maillets battaient le drap en tous sens, en des récipients contenant des eaux alcalinées ou de la terre à foulon. Celle-ci était une espèce d'argile, laquelle mêlée à du savon et à de l'urine aidait au foulage et au dégraissage des draps. Le chardon à foulon, proche parent de la cardère sauvage (« peingnatte », cabaret des oiseaux) était aussi employé par les fouleurs. Ses panicules, armées de dents longues et courbes, servaient à carder (schlompé) les étoffes de lin et à rendre le poil des étoffes plus lisse et plus uni.

Des usines s'échelonnaient donc jadis, tout le long des cours d'eau jurassiens, et singulièrement sur les deux rives du Doubs, de Biaufond à La Motte. Aussi n'est-ce pas sans raison que les usiniers pouvaient chanter :

« Tot le long, le long di Doubs,  
Nôs mœuillans<sup>1)</sup>, et nôs raïssans<sup>2)</sup>,  
Nos, les monniea, les raïssous,  
Laouti di di di ou...

Tot le long, le long di Doubs,  
Nôs fouérdgeans, et nôs vâchans<sup>3)</sup>,  
Nos, les mairchâs, les vâchous,  
Laouti, di di di ou...

Tot le long, le long di Doubs,  
Nôs tannans<sup>4)</sup>, et nôs siouëssiens<sup>5)</sup>,  
Nos, les tannous, les siouëssiens,  
Laouti, di di di ou...

Jules Surdez.

1) moulons ; 2) scions ; 3) foulons, gâchons ;  
4) tannons ; 5) soufflons le verre.

Les dgens de lai tchœumenâtè des Bôs sont aidé aivu des élevous de bés et crânes tchevâs et de belles et bouennes roudges-bêtes. L'heûviè, ès mouennévint quâsi tus in bon métiè. Els étînt tchaippus, ruëyies<sup>1</sup>, faivres<sup>2</sup>, botenies<sup>3</sup>, tchœüssenies<sup>4</sup> et sutot reloidgères<sup>5</sup>. Cman â djoué d'adged'heûs, vos trovèvîns des laoutous<sup>6</sup>, des tchaintous, dains totes les mâsons et, pai ci, pai li, des violères<sup>7</sup>, des dyîndières<sup>8</sup>, des djuous de musique ai gouêrdge. Les véyes dgens vos rëcontèvînt en patois â derrie di lôvre, totes souëtches de riôles<sup>9</sup> et de fôles<sup>10</sup>. N'en voïci enne qu'on me dion â Peû-Yâde, tchhind qu'i étôs maître d'école ai lai Montaigne :

«E y aivait enne fois, di cheins<sup>11</sup> des Près-Derrie, in braive hanne que demorève dedains in bacu<sup>12</sup>. On ne yî diait que le Roudge-Poulat poche qu'èl aivait in poi<sup>13</sup> et enne bairbe vi-roudge. E diaingniève sai petète vie et ceulle de lai Bassenatte, sai fanne, en fessaint (faisant) et en allaînt vendre des raimesses<sup>14</sup> de bôs-lai-tchièvre. Les dgens le saivînt trovè tchhind qu'èls aivînt fâte d'in còp de main. E ne serait pon aivu trop ai piaindre se sai fanne n'était pon aivu mètchainne cman enne vouèpre<sup>15</sup> et s'elle ne l'aivait pon despité neût et djoué.

...

«In maifin qu'è tcheuillait des bourrelats<sup>16</sup> Dôs-le-Mont, è voiyét des afaints que friînt<sup>17</sup> in vipère d'aivô des vouïdates<sup>18</sup>. El ai aivu pidie de lai paure serpent que ressannève ai enne couédge de rième<sup>19</sup>. «Viès-vos piaquè<sup>20</sup> de faire ai scœuffri ceulle bêtatte!» qu'è crié ès nitious. «Elle ât mons (moins) mètchainne et pus linne que vos».

«El enrouëtché<sup>21</sup> le vipère dedains son pannou de baigate et se reboté ai tcheri des bourrelats. E potchève lai serpent d'enne main et lai cratte de l'âtre. Dâs ci môment-li, è se senlét tot in âtre hanne. Vôs saïtes que cefu qu'è enne serpent vouëlmouse<sup>22</sup> dessus lu voit, sent, ôit<sup>23</sup>, dâs bin lon (loin) ço que les âtres dgens ne voiyant, ne sentant, n'ôyant que dâs tot prés.

«E se botét tot d'in còp ai schnoufè<sup>24</sup>. E sentait le grôs loup aïfaimè que veniait de paichi de lai louvière<sup>25</sup> de lai Combatte-di-Pâ. Le Roudge-Poulat se diét : «Ceulle mètchainne bête sent surement aisse bin que moi lai proue<sup>26</sup> de faiëyates<sup>27</sup> di Mœulin des Prailats. I veux vite allè aivetchi et, tchu saït, défendre lue boirdgeratter. E se botét ai grèpouennè lai côte aïprès aivoi trait in pâ (pieu) ai enne bairre de coutche. E n'allé pon long qu'èl ôyét enne djuène bëssate railè : «A loup ! à loup ! à secoué !» Le Roudge-Poulat voiyét bintôt doux tchîns que teniînt tête à loup di temps que lue maïtrâsse, pou l'épaivurie, tapève l'un contre l'âtre ses doux sabats. En voiyaint l'hanne et sutot son pâ, le loup n'aïttendét pon son réste et s'allé embrue dains enne eurvenue. «Pou te contenté», que diét lai boirdgeratte ai son sâvou, «i te beille le pus véye de mes tchîns».

«Le Roudge-Poulat, que s'était reboté ai tcheudre des bourrelats, ôyét tot d'in còp tchoir des gottes dessus les toits de Tchairquemont, de l'âtre cheins de l'Ave<sup>28</sup>. E fué<sup>29</sup> vite dire à graîndgie de lai Péture qu'aivait di voiyîn étendu bin sa : «Dépâdgiètes-vos vite de le reitcheudre, dains in quait d'heure, lai pieudje veut tchoir dessus». E s'édé bin sur ai beillie le voiyîn dessus le tchiai étchelè. On yî beillon in véye pou<sup>30</sup> pou<sup>31</sup> sai ponne<sup>32</sup>. E y étaitché les pies et se le pendé â dos.

«El allé fini de rempiâtre sai cratte de mouëssirons, djînque â derrie rouëtchat<sup>33</sup> dedains le tchaimpois di Bôs Frainçais, et peus redescendét ès Près-Derrie. El était se sôle<sup>34</sup> qu'è se couché devant son bacu entre son tchin, son pou et ses bourrelats. E s'allève droit endroëumi tchhind que lai Bassenatte, que reveniait d'être aivu câtenè<sup>35</sup> à Bouëtchet, breuillè : «Pacan que t'és, te n'airôs saivu aïprâtè tes mouëssirons!» Et peus elle y en diét enne coulainnée (kyrielle) que çoli potchève paivu.<sup>36</sup>

«Tchhind que sai fanne ât aivu dedains le bacu, le Roudge-Poulat ôyét le pou que diait â tchin : «Note nové maître dérait drassie sai mètchainne fanne cman qu'i drassôs enne dgelenne aiyâle.<sup>37</sup> I yî traiyôs<sup>38</sup> doues trous punmes.<sup>39</sup> E n'é que de schlompè<sup>40</sup> sai fanne. Tchhind qu'è y airé trait doux trous tchoupets de poi, elle se veut bin coisie.<sup>41</sup> Cman que le Roudge-Poulat eurcontaït çoli païtchof, les fannes de lai tchœumenâtè aint aivu paivu que çoli ne beillèsse des idées ai lus hannes. Elles pailenne meïnme de le tchaimpè dains in pouche.<sup>42</sup> Cman que lai Bassenatte, que s'était aïssaidgi aïprès être aivu schlompè, cmençiève<sup>43</sup> de redrassie lai tête, le Roudge-Poulat preniét paivu et peus s'allé coitchi dains le Petchus de Creuillat,<sup>44</sup> devîès-dedôs di Cèneux-Godat. E n'en repaichaïve que lai neût..

«Se vôs me ne craïtes pon, vos n'aïs que d'allè vos tchissie dedains ci petchus. Vôs yî voïrès encoué le crœutchat qu'è y pendaïve sai laintienne.»

Pour transcription conforme,

Jules SURDEZ.

NOTE. — (1) charrons. — (2) forgerons. — (3) bou-tonniers. — (4) dentelliers. — (5) horlogers. — (6) jodeleurs. — (7) joueurs de viole. — (8) joueurs de violon. — (9) contes drôlatiques. — (10) contes fantastiques. — (11) du côté. — (12) cahute. — (13) une chevalure. — (14) des balais. — (15) une guêpe. — (16) des champignons. — (17) frappaient, «férisaient». — (18) des verges. — (19) corde de fouet. — (20) cesser. — (21) Il lova. — (22) venimeuse. — (23) oit, entend. — (24) renifler. — (25) repaire de loups. — (26) troupeau. — (27) brebis. — (28) l'Eau, le Doubs. — (29) Il fuit, il court. — (30) coq. — (31) pour. — (32) sa peine. — (33) bourrelet. — (34) si las. — (35) bavardé. — (36) cela portait peur. — (37) méchante. — (38) Je lui arrachais. — (39) quelques, (deux, trois) plumes. — (40) Carder, tirer les cheveux. — (41) faire. — (42) «pouche» ou pous, puits, citerne. — (43) commençait. — (44) baume où l'on pénètre par un étroit boyau. Sous le régime français, elle servit de refuge à un certain «Creuillat», recherché par la police.

# An lai Saint-Maitchin..

Deux trās années devaint cetée de lai Satie, è y aivait ès Ués des gens que teniint lo pu bé bin di velaidge, d'aivô lai Raïsse. Ès n'aivint que trās afaints: in bouèbe et doues baïchates. Se lo bouèbe n'allait pe encoé à lèvre po de bon ce n'était pe de sai fâte. E n'était pe des pus fins (sains être in ènonceint) et yôs dgens y aivint dit, enne fois po tot, qu'è serait prou tôt de musé ès baïchates tiaind que ses doues sœurs serint mairiées. Doues fannes dains in hôtâ (lai belle-mère et sai bru) aint dje di mâ de se conveni. Due sait s'è y en aivait encoé de pus. Cman que lo Djôselé (ç'ât dînche que le bouèbe aivait ai nom) ne voyait pe haiyi les fannes, èl aïcmençait tot de meïnme de trovê in pô lo temps grand.

Dains ci temps-lî, les afaints se ne mairiint pe contre lai vœulenté de yôs dgens. Ai trente ans, lo Djôselé airait encoé baijie tière, s'ès y aivint comaindê de lo faire.

Lo lendemain des naces de lai pus djuène des baïchates, lo père tiré son bouèbe d'enne sens et peus è y diét : « Tai mère se fait véye, Djôselé. Elle ne veut bintôt pus poyè faire tot pa lée. E te fât te revirie po trovê enne femme que feuche bouenne ôvrière et qu'aiveuche in pô âtye. Ç'ât duemouenne

## Conte de Jules SURDEZ en patois de Bonfol

lai Saint-Maitchin : vais mouenné les benièssons ai Bonfô. Ç'ât dînche des djoués qu'an trove lo pus soie ço qu'an lyie. Te sais qu'i aie fait lai connièchaince de tai mère an enne fête de Tioëve et peus qu'i n'airôs saivu meux tchouère.

\*  
\* \*

Lo duemouenne aiprés, lo Djôselé païché po Bonfô, tot comptant aiprés dené. Tot lo long di tchemin, è musait an ço que lo prête des Ués aivait prædgie dâs chus lai tchaillièrre : « Dâs lai Saint-Dgeouèrges an lai Saint-Maitchin, vôs n'ais pe ménaïdgie vote chuou, tot di temps des œuvres. Mitenaint que vôs ais tot rédut, vôs ais bin lo droit d'in pô vôs aimusé. I veux toi de meïnme eurcomaindê ès bouèbes (s'enne baïchate yôs piât) de s'aichurie (devaint d'allé en aivaint) s'elle n'é pe aïtaint pavou d'in tchaïpelat que d'in dainvoie. Enne baïchate qu'ainme prayie beille churement enne bouenne fanne. »

Lo Djôselé se raivisé âchi d'avoi ôyi dire an l'apsinthe, pa lo Tièlère de Piédjouse : « Note prête è bin prædgie mains i trôve moi, qu'enne bouenne fanne dait être belle, rétche et fidèle ».

« Ç'ât droit dînche enne qu'i vorôs », que se diét lo bouèbe à Raïssou des Ués. « Due vœuleuche qu'i en troveuche enne tâ en daisaint ! »

Tiaind qu'èl airrivé vas lo pont de dainse montê devaint lo Coue-de-Diaïdge de Bonfô, les dainsous étint dje chi serres qu'an n'airait saivu drassie in maindge d'écouve à moitan. Des djuènes mâlaïppris yôs criint : « Soue de chus, guenèyes dedôs ! — Vos s'êtes sâvès de vos brés ? — Ç'ât lai tchairrue des tchîns : tiaind qu'un tire, l'âtre eurtint. »

\*  
\* \*

Tot d'in còp lo Djôselé voyét veni enne belle baïchate bin vétî, que yi beillé lo bait de tiuère. An yi dion ce c'était lai Monneratte di Mœulin-Dedôs. De totes les sens, les bouèbes yi railint : « Nôs lai vains, Fidèle ? — Nôs vains cetées-ci, Fidèle ? » Lo djuène Raïssou aivait trovê ço qu'èl était veni tyeuri an lai Saint-Maitchin, ai Bonfô : enne belle fanne, rétche et fidèle. E ne savait pe que Fidèle était in petêt nom cman Dyitatte, Tiaïtrinnatte, Phiphîne. A djoué d'âdjed'heús, vôs ne troverîns pe craï bin doue Fidèle dains tot l'Aïdjoue et les Ciôs-di-Doubs. Lo Djôselé tiudé qu'an diaït dînche an lai Monneratte poche quelle était fidèle. Ç'ât bin chur qu'è dainsé lo vouèyeri aiprés d'aivô lée et qu'è se ne lóché dière copé de dainses.

*Dain l'tain pessaie tiain veniat  
lai Saint-Maitchin...*

Sains qu'èl euche aivu fâte de lo dire, elle savait dje dâs laïvou è veniait. Ce serait vôs faire lai cenieûle que de vôs en dire de pus. Vôs devisès que lai Fidèle, le Djôselé, et yôs dgens, se retrovenne an lai fois, à Revirat, et que lo bouèbe et lai baïchate se mairienne l'année aiprés, lo samedi de lai Saint-Maitchin.

J. S.



« Penolies, violaires, toutimassiers ». — Richesses méconnues.  
Roches et haumes. — Pierre Jolissaint.

Franches-Montagnes, ce 20 février.

Dieu, que le bruit de la cognée est triste au fond des bois !

Les disciples de St-Hubert ne battent plus les halliers ; les abois des lévriers se sont tus ; aucun panache de fumée ne s'élève encore des meules des charbonniers taciturnes ; seules quelques rares équipes de bûcherons troublent le silence des forêts démidées.

Au temps jadis, les bois attiraient en toute saison de très nombreux hôtes. Durant la mort-saison, de pauvres hères s'en allaient couper dans les taillis des ramilles de sapin et de chèvre-feuille pour confectionner des balais de cuisine, de grange et d'écurie. Les « penolies » ou vanniers moissonnaient les tiges flexibles de viorne pour en tresser de solides paniers, les « fêlérpaingnes » de nos paysans. Les lamelles d'aubier de la coudre se métamorphosaient en corbeilles ou en cribles. On faisait d'amples provisions de gaules de noisetier pour les pêcheurs, les jardiniers et les boisseliers. Au cœur de l'hiver même, des artisans ambulants les « violaires », trouvaient à glaner dans les côtes boisées du Doubs où les haumes leur offraient de primitifs mais économiques abris. Les gens du pays, eux aussi, n'avaient garde de faire fi des richesses de nos bois. Les simples leur fournissaient maints remèdes qui n'étaient pas sans vertu. Les mégés, baillieux, rebouteux, renoueurs et rhabilleurs, n'étaient pas tous des empiriques. Au bon vieux temps, les paysans des métairies isolées de notre plateau, privés de communications faciles, devaient nécessairement se suffire et être des « toutimassiers ». Les taillis et les futaies leur fournissaient en grande partie les matières premières nécessaires. Ils fabriquaient eux-mêmes la plupart de leurs outils, leurs étoffes et les teintures.

L'écorce de la racine de l'épine-vinette donnait une couleur jaune qui, fixée avec de l'alun, servait à teindre le cuir et la laine ; du suc des baies on tirait un beau rouge. J'ai connu un vieillard qui, au moyen de ces deux couleurs, enluminaient fort joliment de naïves images de Ste-Agathe qu'il clouait à la porte de sa demeure, suivant une touchante coutume, pour la préserver du feu, après les avoir préalablement fait bénir à l'église le 5 février. Avec les tiges sarmenteuses de la clématite, il faisait des liens pour les fagots ; quand le fourrage manquait, les tiges encore tendres servaient à nourrir le bétail ; les fibres étaient employées pour filtrer le lait et il mangeait avec délices les jeunes pousses confites dans du verjus de pommes sauvages, ce qui ne l'empêcha pas de mourir nonagénaire.

Le bois du lierre, mou, léger et poreux, était employé pour aiguiser et adoucir les tranchets ; on en faisait aussi des filtres pour les fontaines ; on cueillait soigneusement les feuilles dont les moutons et les chèvres sont avides et les mégés les prescrivait pour faciliter l'écoulement des plaies, ulcères et cautères.

L'huile des lampes provenait des baies du cornouiller dont le bois nouveau est encore si recherché des tourneurs ; avec celui du fusain on tournait des vases, des quenouilles et des fuseaux ; les baies servaient d'insecticide.

Le gui, cette panacée des druides dont la semence peut germer sur la pierre, la racine et la tige croître dans toutes les directions, passait pour une plante enchantée pouvant guérir le mal caduc et la manie.

Le houx ou pin fou, assez commun des Pommérats à St-Brais, est presque introuvable dans la région des Bois ; les descendants de Jean Ruedin allaient le cueillir jadis jusque dans la forêt de Charquemont, en Franche-Comté ; ils passaient le Doubs en barque aux Moulins de la Mort et montaient les Echelles ; ils en faisaient bûcher les branchettes le jour des Rameaux et les brûlaient avec du bois pendant les orages, pour se préserver du feu du ciel ; les oiseleurs, encore si nombreux dans nos montagnes, faisaient avec son écorce une glu qu'ils préféraient à celle des baies de gui. Son bois était utilisé par les paysans, les horlogers et les charrons pour faire des manches de fouet, des verges de fléaux à battre les céréales et des engrenages.

Certains artistes villageois peignaient eux-mêmes des cartes à jouer avec une couleur tirée des fruits du troëne, si commun dans nos haies ou « rangées », et dont les merles et les grives sont friands. Les étuis les plus divers, à aiguilles, à lunettes, etc., étaient confectionnés avec le bois de Ste-Lucie. Les baies du sureau noir donnaient un vin encore fort prisé de nos arrière-grands-parents ; les fleurs étaient employées pour parfumer le verjus.

Le suc des fruits du nerprun, qu'on rencontre souvent dans nos « murgiers » était versé avec de l'alun dissous dans des vessies qu'on suspendait au plafond ; on le filtrait au bout d'un certain temps et le résidu constituait le fameux vert de vessie. Les savetiers faisaient avec le bois du nerprun des chevillettes pour les talons des chaussures. Des baies on extrayait une couleur jaune et de l'écorce intérieure une couleur rougeâtre ; pour teindre la laine en vert on la bouillait avec les baies et les feuilles broyées.

Le fameux « sacrebôs », ou la sabine, dont on ne parle encore qu'avec mystère, n'est pas un arbrisseau indigène. Comme elle a, croit-on, des propriétés abortives, les éleveurs l'employaient dans certains cas pour le bétail et en avaient jadis toujours un pied dans leur courtil ; mais les « bonnes-femmes » les arrachaient, paraît-il, pendant la nuit, prétendant que les « faisances d'anges » en saient criminellement, leur enlevant ainsi le pain de la bouche ! Aussi les paysans en étaient-ils parfois réduits à planter ce génévrier exotique dans certains lieux ensoleillés quasi-inaccessibles des côtes du Doubs. Au cours de mes promenades, j'en ai trouvé, à mon grand étonnement, à plusieurs reprises. Un vieillard m'a confié la clef du mystère sous le sceau

du secret ; comme il n'est plus de ce monde, je ne crois pas avoir manqué à sa mémoire en le divulguant. Après tout, Lloyd George, le versatile lutin, n'y regarderait pas de si près...

\* \* \*

Les baumes qui abritaient jadis les « violaires » et les rochers des côtes du Doubs reviennent tout propos dans les contes populaires de nos Franches-Montagnes. La baume du frère Colas, près du charmant pied-à-terre de Chez le Baron, dans le Clos-du-Doubs, hospitalisait jadis un ermite dont les nombreux miracles ne ressemblent en rien à ceux de la Vie des Saints. S'il faut en croire la légende, il allait puiser son eau à une demi-lieue de là, près de Ravines, et la rapportait dans un crible, sans en répandre une goutte. Le trou de Creuyat, près du Cerneux-Godat, abrita durant l'épopée napoléonienne de nombreux jeunes gens fuyant la conscription. L'entrée, très étroite, s'évase bientôt et s'élargit au bout d'une centaine de mètres en une chambre assez vaste ; on y voit encore fixé à une traverse le crochet de fer auquel les fugitifs suspendaient leur marmite. Cette grotte communiquait, dit-on, par un très long couloir avec les souterrains des anciens couvents de la Broche et de la Maison-Rouge ; c'est là que se cacherait le légendaire chien blanc qui s'en vient boire à la fontaine de Clairbiez, durant la nuit de Noël, au dernier coup de minuit.

La baume des cluses du Cul-des-Prés passe pour avoir servi de repaire à des animaux fantastiques ; c'est dans les profondeurs de cet antre, et non dans les bassins souterrains du Soudan, que l'on peut espérer retrouver des exemplaires vivants de plésiosaures, d'ichtyosaures ou de mégalosaures. N'en déplaise à M. H. Buhler, votre distingué collaborateur, les gorges précitées auraient bel et bien été creusées par des vouivres qui habitaient cette caverne et allaient se désaltérer et se baigner dans les sources vauclusiennes de Biaufond. Elles ne seraient donc pas le résultat de l'érosion d'un torrent servant de déversoir au lac préhistorique qui recouvrit les vallées du Loclé et de La Chaux-de-Fonds et dont les eaux s'écoulaient aussi dans le lac des Brenets par la faille du Col-des-Roches...

Beaucoup de roches ont également frappé l'imagination populaire et donné naissance à de curieuses légendes, qui perdent beaucoup de leur saveur en n'étant pas contées dans le dialecte régional : les roches de Froidevaux, la roche de St-Brais, les rochers des Sommètres, la roche aux Cochons, pour ne citer que les principales ; mais c'est sans contredit la roche de la Laux, près du village d'Epauvillers, qui est la plus renommée pour la belle vue qu'elle offre sur la vallée du Doubs et le souvenir historique qui s'y rattache. C'est là, en effet, que Pierre Jolis-saint, alors instituteur à Epauvillers, avait coutume de se rendre pour s'exercer à l'art oratoire. Dressé sur la pointe du rocher, au bord de l'abîme, il débitait à tue-tête ses harmonieuses périodes qu'il scandait d'amples gestes. Révoqué bientôt par le gouvernement bernois, il devait néanmoins faire son chemin et prendre une éclatante revanche ; si ses actes politiques n'ont pu être approuvés sans réserve par tous ses concitoyens, il n'en demeure pas moins un des grands hommes de la petite patrie jurassienne et son buste s'élève à juste titre sur la place publique de St-Imier.







## Les travaux de réfection du tunnel du Refrain

Les Bois, le 12 juin 1923.

C'est la grande maison suisse Rothpletz et Lienhard, ingénieurs-conseils, de mondiale renommée, qui a été chargée par la Société des forces motrices du Refrain, à Montbéliard, des travaux délicats de réfection du tunnel traversant, de la prise d'eau à l'usine électrique, un promontoire rocheux du plateau franc-comtois. Cette importante firme perça le secteur nord du tunnel du Lötschberg, la seconde galerie du Simplon, achevée il y a deux ans, et n'exécute en général que des œuvres considérables et coûteuses. Si elle a bien voulu entreprendre ces travaux relativement peu importants, c'est qu'ils sont des plus intéressants et lui permettront d'étudier et d'arriver peut-être à résoudre certains problèmes hydrauliques concernant les tunnels à pression.

Le canal « d'amenée », haut et large de 3 mètres, d'une longueur de 2700 mètres, construit il y a quinze ans par une maison française, n'était pas un véritable canal à pression. Sa pente n'est que de un pour mille et les eaux s'y engouffraient paisiblement par quatre ouvertures. De 1915 à 1917, on installa de nouvelles et puissantes machines produisant une force de 5000 volts. La turbine sortait des ateliers Picard, à Genève, et l'alternateur de ceux de l'Alsace, à Belfort. Les plans d'installation avaient été dressés avant 1914 par l'ingénieur Klopfenstein de Zurich, mais la guerre étant survenue, les travaux furent conduits par M. Coppi, le sympathique contre-maître qui dirigea en son temps l'endiguement de la Veveyse et surveille actuellement au Refrain les travaux de l'extérieur. Un plus grand volume d'eau étant devenu nécessaire, il fallut surélever le barrage par une rangée de vanes fixées à des tiges de fer implantées dans le roc. Certains terrains furent submergés, ce qui fit surgir un conflit entre la Société des forces motrices et quelques riverains. Une conférence franco-suisse réunie à Genève réussit l'an dernier à partager le différend.

La surélévation du barrage produisit une pression assez forte pour crever en maints endroits le canal d'amenée. Il faut aussi reconnaître que les premiers constructeurs voulurent gagner davantage en abattant la besogne; aussi de très nombreuses fissures ne tardèrent-elles pas à se produire. Il y a plus de cinq ans que l'on constatait déjà de sérieuses fuites; la semaine, quand les turbines étaient en marche, on ne voyait sourdre sur le flanc extérieur du tunnel que de très légers filets d'eau; le dimanche, quand elles étaient au repos, l'eau s'échappait à ilots et se précipitait dans le Doubs, parce que la pression exercée sur les parois du conduit souterrain était plus forte.

Le béton employé lors des premiers travaux était de qualité inférieure; on avait été trop chiche de sable et les cailloux insuffisamment agglomérés ne formaient pas une masse compacte et imperméable. Le fonds du canal d'amenée insuffisamment concave n'était pas hermétiquement soudé à la base des deux revêtements latéraux et l'intersection était à angle défectueux. Il était resté de nombreux espaces vides, particulièrement au-dessus de la voûte, qu'on avait négligé de combler; on y avait laissé des pièces de bois de soutènement qui pourrissent et on a retrouvé jusqu'à une auge à mortier; des affaissements de terrain se produisirent dans la suite. Les flancs et la voûte sont passablement endommagés, mais c'est le fond surtout, formé d'une couche trop mince de béton de mauvaise qualité, qui a le plus souffert et c'est là surtout que les pertes furent les plus abondantes.

Il était temps d'aveugler les fuites, car le volume d'eau parvenu à l'extrémité du tunnel était très inférieur à celui qui y entrait; cela devenait inquiétant et dans quelques années il ne serait plus arrivé aux turbines qu'un ruisseau impuissant à les mouvoir. La Société française du Refrain a tenu à confier l'exécution des travaux de réfection à une maison suisse expérimentée et sérieuse, qui a déjà fait ses preuves. Si rien ne vient se mettre en travers, l'entreprise commencée à la fin d'avril sera achevée en septembre et reviendra approximativement à un demi-million de francs.

Les chantiers étant actuellement en pleine activité, nous sommes allés les visiter à l'intention des lecteurs de l'« Impartial ». Trois ingénieurs suisses sont chargés de la surveillance et de la conduite des travaux: MM. Lemle, Senne et Greuter. Ce dernier, qui assume la direction générale, nous a accueilli avec la plus franche aménité et nous a donné patiemment, avec une exquise amabilité, tous les renseignements désirables. Nous lui réitérons ici nos plus chaleureux et reconnaissants remerciements.

Lampe de mineurs en main, nous descendons dans le souterrain par une vertigineuse échelle de crampons disposés verticalement. Une voie Decauville court jusqu'à l'extrémité du tunnel, amenant aux ouvriers tous les matériaux nécessaires. Durant les premiers 170 mètres, les pa-

rois sont intactes; les mille mètres suivants, tranchant une couche de marne, sont déjà malades; le reste, soit plus de 1500 mètres, creusés dans le calcaire, sont sérieusement endommagés. Abstraction faite des fuites de plus en plus inquiétantes, cet état de choses n'était pas sans danger. L'eau, creusant, ravinant, minant sans trêve, entraînait des cailloux de plus en plus volumineux, qui eussent fini par endommager les turbines.

Les réparations du fond et de parois sont faites en béton d'excellente qualité, préparé minutieusement. Pour celles de la voûte, la maison Rothpletz emploie des briques blanches absolument imperméables, en ciment comprimé d'une résistance merveilleuse, fabriquées à Brugg. Il n'est plus laissé aucun vide à l'extérieur du canal, et au moyen d'une machine spéciale excessivement puissante des charges de 5.kg. de ciment liquide sont projetées derrière les parois par des ouvertures de 4 à 5 centimètres de diamètre; en se durcissant, elles formeront à l'extérieur une carapace qui rendra le canal d'amenée parfaitement étanche.

Tous les travaux de maçonnerie et de cimentage sont faits par des ouvriers italiens habitués à travailler dans les souterrains. Surveillés de près par d'habiles contremaîtres, ils mettent à leur ouvrage une minutie d'horlogers. Les ingénieurs ne tolèrent aucune faute, aucun travail gâché. Pour encourager les groupes d'ouvriers des nombreux petits chantiers s'échelonnant le long du tunnel, il leur est fixé des délais pour achever leur tronçon. S'il peut être terminé un ou deux jours plus tôt, les heures ainsi gagnées leur sont néanmoins payées. Cent soixante ouvriers sont actuellement occupés à ces travaux de réfection, dont une vingtaine de Suisses: directeurs, ingénieurs, employés, menuisiers ou manoeuvres. Les autres sont des Français, des Algériens, des Italiens, des Espagnols, des Alsaciens, etc.

A l'extérieur, de puissants camions amènent incessamment des briques de ciment de la gare de Charquemont; les menuisiers travaillent activement à la préparation des moules à voûte, des bois de soutènement; sous l'active et intelligente surveillance de l'aimable M. Coppi on extrait la pierre d'une carrière; le concasseur et le moulin à sable écrasent et moulent les cailloux...

Des équipes de 80 ouvriers travaillent à tour de rôle durant 10 heures. Le tunnel est naturellement très humide mais la température y est à peu près celle de l'extérieur. Les manoeuvres et les terrassiers touchent de fr. 2.— à fr. 2.50 l'heure (argent français); les maçons, les mineurs et les gens de métier de fr. 2.50 à fr. 3.50. L'entreprise fournit à ses ouvriers le gîte et le couvert; ils dorment dans de confortables couchettes en fer; un cuisinier de la ville fédérale leur prépare une excellente « popotte »: le matin, café noir, pain, fromage et saucisse pour le goûter de 9 heures; à midi, soupe, macaronis ou légume, « spatz »; même menu le soir; un litre de vin par personne; le tout pour 7 francs; cela n'est vraiment pas trop cher... Les divers chantiers sont en activité nuit et jour; le dimanche également. Les ouvriers étant sevrés d'alcool — ils ne peuvent toucher qu'un litre de vin supplémentaire, à 26 sous (français) — montrent le meilleur esprit de camaraderie et la plus franche gaieté. Les relations sont des plus courtoises entre la direction et le personnel... Ce fut vraiment un réconfort pour nous que cette visite à l'entreprise modèle d'une firme suisse sur le glorieux sol français. Elle nous fit oublier un instant la main-mise lente mais sûre des financiers teutons sur l'industrie de notre pays.



## Le colon Jean Ruedin — Vieux avis, vieilles chansons

Les Bois, le 24 août 1923.

La tradition veut que le territoire de la commune des Bois ait été défriché par Jean Ruedin, un pionnier venu de la Principauté de Neuchâtel.

Cette question de Jean Ruedin est plus obscure et plus compliquée qu'on ne le croit communément.

Dans les archives de l'ancien Evêché de Bâle, conservées jadis dans la tour du Coq, au château de Porrentruy, et transportées plus tard dans la ville fédérale, le nom de Ruedin est employé dans les documents, en allemand comme en français, tantôt comme prénom et tantôt comme nom de famille. Dans les comptes du bon vieux temps, on trouve très souvent le prénom seul, ce qui rend encore les recherches plus ardues. Ce n'est pas tout ! Il a existé une famille noble des Bois et tout le plateau franc-montagnard s'est appelé en son temps la Franche-Montagne des Bois.

C'est un casse-tête chinois où les plus avisés ne se reconnaissent plus. Le doyen Vautrety, un illustre enfant de la terre rauraciennne, croit que Jean Ruedin est originaire de Cressier-Landron, tandis que le savant Maldoner, qui réorganisa les archives de la Principauté épiscopale à une époque où elles étaient plus complètes que de nos jours, pense au contraire qu'il est un immigré de la Confédération des Treize cantons. Tous deux ayant négligé d'indiquer leurs sources, il n'est pas possible de contrôler leurs assertions.

Dans les comptes du Baillage des Franches-Montagnes de l'an de grâce 1451, on trouve déjà les traces d'une famille Jean Ruedin. Il faudrait pouvoir trouver des relations entre cette famille et le village des Bois, mais — et voilà où les difficultés commencent — on ne trouve point trace d'un village, d'un hameau, ni même d'une métairie des Bois avant la fin du XV<sup>me</sup> siècle.

En 1384, Muriaux, Montfaucon, Goumois, St-Brais, Lobschez, La Bosse, le Praissalet, le Bémont, Saignelégier et les Pommerats existaient déjà. En 1476, on trouve en plus dans les archives Cerniéwillers, les Breuleux, la Chatx et le Noirmont.

L'on ignore encore l'érection des Bois en communauté. Tout ce que l'on sait c'est que contrairement à la tradition il faut ranger les Bois non comme la plus ancienne mais comme la plus récente communauté des Franches-Montagnes. Si c'est en honneur du premier habitant de la contrée qu'on a donné au nouveau village le nom de Jean Ruedin, il faut avouer qu'on a songé bien tard à lui rendre cet honneur.

Il est plus que probable que le légendaire colon était tout bonnement du pays et qu'il aura ouvert le premier une clairière non au sein des bois de tout notre plateau mais dans les forêts de la contrée formant l'actuelle commune des Bois. On sait qu'il était d'usage de donner le nom du colon à la terre qu'il avait le premier défrichée. (Pen-Claude, Cerneux-Godat).

En 1492, en tout cas, un Jean Ruedin des Pommerats payait la dîme d'une terre nouvellement défrichée. Or dans les comptes des années précédentes, il n'est pas encore question d'une telle redevance, il est donc permis de croire que ce Jean Ruedin est bien le premier colon et le fondateur du village des Bois. Il est vrai qu'on pourrait objecter qu'il s'agit peut-être d'une clairière des environs des Pommerats, mais les comptes de 1492 prouvent nettement

que c'est bien du village des Bois et de Jean Ruedin qu'il s'agit.

La question ne peut toutefois être considérée comme résolue avant qu'on ait pu examiner les pièces ayant servi à Maldoner pour fonder sa thèse, un homme de sa compétence n'avançant rien à la légère.

Lorsque toutes les séries des archives de l'ancien Evêché seront enfin classées, on arrivera sans doute à donner une réponse positive à la question de Jean Ruedin, après les avoir consultées systématiquement.

\* \* \*

Les Montagnards ont pu fêter à leur aise la fin des harassants travaux de la fenaison en accourant en foule aux belles manifestations sportives, religieuses ou agricoles, organisées cet été au chef-lieu. La fête jurassienne de gymnastique et le congrès de la jeunesse catholique ont bénéficié d'un temps idéalement beau, mais il n'en a malheureusement pas été tout à fait de même samedi et dimanche ; si le grand marché-concours de chevaux de Saignelégier, rehaussé par des courses hippiques et les prouesses de hardis aviateurs a attiré des milliers de visiteurs, le ciel quelque peu grincheux en a retenu autant dans leurs foyers. Les excellents corps de musique du chef-lieu et des Breuleux ont rehaussé de leurs harmonieuses productions l'une ou l'autre de ces charmantes fêtes populaires des plus réussies et des mieux organisées. « Il faut laisser cela à ceux de Saignelégier », disent nos campagnards, « ils savent bien faire les choses... » Noblesse oblige !

Chez nous aussi, il n'est aucune véritable réjouissance commune si la musique n'est de la partie et, depuis trois quarts de siècle, la plupart de nos bourgs ont fanfare, orchestre ou orphéon, qui ne marchandent jamais leur agréable et artistique concours.

Jadis, dans les longues veillées de l'hiver, les soirs de « braquerie », le jour des « benissons », aux « Beignets », aux « Tire-foeu » (aux soirées d'accordailles), aux « levures » de charpente, aux noces, les ménestrels étaient à l'honneur avec leur « dyindy » (violin) ou leur clarinette de buis. On dansait aussi en chantant des « voéyeris », à la musique endiablée et aux paroles malicieuses.

Depuis la publication des deux fascicules de « Vieux airs, vieilles chansons », on a réappris chez nous les airs d'antan et on délaisse quelque peu les scies des « benglants » parisiens. D'où venaient ces mélodies populaires dont raffolaient encore nos grand'mères ? D'un peu partout. Quand le peuple s'empare d'une chanson, il s'en sert à sa guise, la transformant, l'adaptant à son degré spécial de compréhension, simplifiant, modifiant air et paroles. Pour bien des chansons, ce n'étaient pas tant les paroles que la mélodie qui plaisaient et se conservaient. Sur des airs connus de tout le monde, on adaptait, suivant les circonstances, d'autres paroles, en français et de préférence en patois.

On y revient et quel plaisir pour l'amoureux du passé d'entendre parfois s'échapper de nos pâtures boisées quelque vieux refrain de ce genre :

Elle a son père  
Qui la tient de si court  
Qu'elle n'ose faire  
Un tour emmy la cour...

Cela vaut bien Poupoule, Froufrou et même la Madelon.

PORTHOS.



## Touristes et villégiateurs reviennent! — Nos vieux patois — Les «Taignons»

Les Bois, le 6 juin 1923.

Avant la guerre mondiale, la construction des trois voies ferrées unissant le plateau franchemontagnard aux vallées de la Sorne et de la Birse et aux Montagnes neuchâtelaises l'avait enfin tiré d'un long et morne isolement. Durant la belle saison, les promeneurs venaient des régions avoisinantes parcourir en tous sens nos pâtures ombrueuses. Les soirs de fêtes, les trains étaient bondés de gens aux mains pleines de spirées géantes, de reines des prés, d'astrances majeures, de lys martagous, de blanches renoucles à feuilles d'aconit. D'aucuns allaient cueillir des tiges de bouleaux nains, de sombres comarets, des linagrettes aux cotonneux panaches ou herborisaient avec passion dans ces survivantes de l'époque glaciaire que sont les tourbières de Plaine-Saigne, des Enfers, des Royes de la Gruyère, des Chaux des Breuleux et d'Abel. Le dimanche, de nombreuses sociétés musicales ou sportives allaient déguster à Goumois les délicieuses truites du Doubs ou se régaler aux Pommerats de jambons saurs arrosés de crus estimés. Les rochers des Sommètres, les baumes de nos côtes, les emposieux profonds, les chutes de la Chonalatte, les grands sapins du Cerneux-Veusil, les bassins et les rapides du Doubs attiraient chaque année de fidèles et infatigables visiteurs. D'Épiqueurez aux Bois, les bourgeois de la plaine venaient en automne faire à peu de frais de longues et réconfortantes villégiatures dans nos hôtels accueillants et propres.

En hiver, malgré l'inclémence du climat, les trains déversaient dans nos gares de hardis groupes de skieurs dont les pistes jumelles tissaient sur toute la Montagne des Bois un réseau des plus enchevêtrés. Et le dimanche, aux sons joyeux des grelots, c'était sur nos routes glissantes de folles et vertigineuses parties de traîneaux!

Après le coup de tonnerre d'août 1914, les promeneurs et les villégiateurs délaissèrent forcément nos belles Franches-Montagnes, mais les compagnies, les batteries et les escadrons qui s'y succédèrent sans interruption jusqu'à l'armistice masquèrent en quelque sorte cette regrettable désertion. Elle n'en parut que plus triste après la démobilisation des troupes confédérées et la crise économique retarda encore le retour des admirateurs de notre contrée; mais les optimistes avaient eu raison de chanter envers et contre tous:

Va, va, petite Jeannette,  
va, va, le beau temps reviendra...

Depuis la légère reprise des affaires, les touristes nous reviennent insensiblement; les sites pittoresques de notre plateau furent, pour la plupart de nos compatriotes de la Suisse allemande, une révélation et beaucoup de ceux qui

les parcoururent sac au dos et fusil à l'épaule tiennent maintenant à les revoir avec quelqu'un des leurs. La prochaine saison s'annonce sous les plus riants auspices; depuis que l'hiver a jeté son manteau de froidure et de pluie, les excursionnistes affluent chez nous et nous savons de bonne source que bien des gens cossus ont déjà retenu pour les prochaines vacances des chambres dans nos hôtels ou chez des particuliers.

\* \* \*

Le village de Goumois, si gentiment à cheval sur la rivière, a eu de tout temps le privilège d'attirer les gourmets; il est encore le rendez-vous favori des amateurs de friture de poissons du Doubs. Il y a quelque cinquante ans que les écrevisses étaient connues au long et au large avant qu'une pernicieuse épidémie ne vint les décimer. Au siècle dernier, il s'enorgueillissait de la «caincoyatte», ce mets national franchecomtois, dont se régalaient toujours nos voisins d'Outre-Doubs. Au cours des fêtes organisées à Besançon en l'honneur de Pasteur, le président de la République lui-même n'a pas cru déchoir en y faisant allusion. «Et moi aussi, s'est-il écrié avec enthousiasme dans un discours officiel, j'ai apprécié les délices de la «caincoyatte»!...

Il n'y a pas que ce mets du bon vieux temps qui tende à disparaître de notre région; notre dialecte savoureux et sonore est en incontestable dégénérescence. On ne le cause plus aux enfants et les jeunes gens le dédaignent sans vergogne. Il n'a plus guère de vitalité que dans de rares îlots. Nous n'entendrons bientôt plus le «dïnse lai» et le «n'ât-ce pon» des «Taignons». Les patoisants en sont navrés. N'est-ce pas au cri de ralliement patois «in bôs vât in hanne» (un arbre vaut un homme), que fut arrêté jadis le déboisement inconsidéré de nos montagnes? Puisse du moins la disparition de notre archaïque langage conjurer la crise du français dont on parle tant dans notre Jura! Cela n'empêchera pas les Franches-Montagnards de demeurer, comme les Franches-Comtois, «forts, silencieux et avisés», ainsi que les qualifiait le grand géographe Elisée Reclus, ni de mériter qu'on leur applique ce que Bertrand disait, en 1747, des gens de nos Montagnes: «Ils sont assez souvent plus vigoureux et plus agissants que ceux de la plaine...»

Chez nous aussi, tout évolue; les bateliers du Doubs eux-mêmes, qui jadis n'employaient qu'une rame et se tenaient à l'arrière de leur nef, en utilisent deux maintenant sur l'eau paisible des bassins et se servent de gaffeaux dans les rapides de la rivière. Tout change, mais les «Taignons», dont la générosité et l'hospitalité sont proverbiales, auront toujours le cœur à la bonne place; ils demeureront des durs à cuire, ne boudant pas plus à l'ouvrage que devant l'inclémence de leurs hivers.

PORTHOS.



**Des nouvelles des Bois. — Fêtes de villages. — Fêtes religieuses aux Franches-Montagnes. — Le travail recommence.**

Les Bois, le 10 mai 1923.

L'hiver qui a fui ne fut pas des plus incéléments, mais quoique nous soyons encore dans la fameuse série d'années sèches annoncées par l'astronome de Bourges, la neige ou la pluie nous tinrent durant quelque cinq mois fidèle et hargneuse compagnie. Ceux qui ne s'en plainquirent point, ce furent les agriculteurs de la région des Bois, du Peuchapatte, de Chaumont et de la Theurre où les installations d'eau potable sont encore inconnues. Les hivers précédents, leurs citernes étaient déjà à l'étiage avant le renouvellement de l'an et ils devaient véhiculer par un temps rigoureux l'eau nécessaire à l'alimentation des gens et des bêtes. La pénurie de ce précieux liquide fut même si grande à la Large-Journée et aux Bois qu'on dut l'y amener par le régional dans des wagons-réservoirs. Cette année, durant la morte-saison, les fermiers francs-montagnards purent se prélasser sur leurs rustiques escabelles, les pieds sur les chenêts, dans la tiédeur des vastes cuisines dalées.

\* \* \*

Le printemps a enfin fait son entrée solennelle aux Franches-Montagnes à la suite des fourriers attardés du renouveau: fritillaires des prés inondés du Doubs, jolies et étranges tulipes, rarissimes ailleurs et assez communes en avril de Blaufond à Clairbiez; mugnets parfumés des côtes rocailleuses bien exposées; sveltes hirondelles de fenêtres que les vieilles gens nomment si justement « ailombrates », c'est-à-dire petites ombres. Notre belle contrée à revêtu ses atours et imprégnée de senteurs capiteuses va, jusqu'au retour des frimas, être des plus séduisantes. Durant toute la belle saison les Montagnards auront mille occasions de se délasser des besognes champêtres harassantes ou des minutieux et patients travaux de l'établi. Si le cœur leur en dit, ils pourront se rendre aux foires de la région. La foire aux râteaux, celles de la St-François et de la St-Nicolas, sont les plus populaires marchés mensuels aux bestiaux de Saignelégier; il y aura encore celles de Montfaucon, des Breuleux, du Noirmont et la foire des Bois d'octobre, une des plus courues du district. Ce sont autant de fêtes où l'on se rend parfois en famille, où nos beaux et vigoureux gars rejoignent leur « bonne amie » et la tenant par le petit doigt, comme dans la chanson, lui font faire le tour des étalages pour lui acheter des papillotes et quelque colifichet. Nos paysans, s'ils ont conclu d'heureux marchés, y rendent parfois un hommage quelque peu exagéré au divin Bacchus et jusqu'au petit matin on entend les chars à bancs des retardataires couler bruyamment dans l'ombre sur les routes de la Franche-Montagne.

Après les laborieuses soirées consacrées au cours de l'hiver aux répétitions musicales et à la préparation des représentations théâtrales, les membres de nos sociétés locales auront bien le droit de prendre un peu l'air des champs. Celles-ci organisent à tour de rôle des fêtes champêtres dans les pâturages boisés, puis, suivant leurs moyens ou leurs goûts, se rendront en Alsace — la Chorale des Breuleux va justement partir pour le Vieil Armand —, aux gorges de l'Areuse, aux Brenets, à Auvernier et Neuchâtel, à l'île de St-Pierre, ou tout bonnement à la Maison-Monsieur, au Refrain, à Goumois, à l'Assesseur, à la Caquerelle ou aux Pommerats, et ces modestes ne seront pas les moins sages!

Les écoliers vont mettre à leur tour sac au dos pour visiter les rochers de Sonnétrés, longer les rives enchanteresses du Doubs, monter les Echelles de la Mort, escalader le Clos du Doubs — si Margillac le permet — pique-niquer au Mont-Soleil et admirer le lever du soleil à Chasseral.

Puis il y aura toute la série des « beniessons » ou fêtes de villages avec leurs « revirat », s'échelonnant du printemps à l'automne: la St-Pierre, aux Pommerats, où l'on accourt de tous les points du district à pied, à bicyclette, en voiture et en auto, grâce à la vertu des excellents vins qu'on y boit, prétendent les mauvaises langues, ceux qui en reviennent sont loin d'avoir la pépie; la fête de Goumois où « l'on court comme un chamois » mais d'où « l'on rentre bien las » affirme un malicieux couplet; la St-Jean à Montfaucon, où sans désespérer on dîne, paraît-il, de midi à minuit; la fête des Breuleux, où l'on entend de l'excellente musique et dont les bals sont extrêmement animés; celle des Bois, qu'affectionnent particulièrement ceux de la « Tchaux »; celle de Muriaux où de temps immémorial le gâteau manque au moment de la plus grande presse sans que les Vatelz de céans s'en tremoussent le moins du monde; je garde pour la bonne bouche les fêtes de la St-Martin si populaires en Ajoie et dans la Vallée et qui se sont heureusement maintenues dans le riant Clos-du-Doubs.

\* \* \*

Il va de soi que dans l'ancienne colonie des princes-évêques de Bâle les fêtes religieuses occupent toujours une place prépondérante. Les premières communions, entre autres, sont des cérémonies émouvantes, auxquelles participe toute la population. Musique en tête, le blanc et gracieux cortège des fillettes, en toilettes de petites mariées, et le défilé plus sombre des garçons, portant un brassard, se rend triomphalement du collège à l'église.

Les pittoresques processions de la Fête-Dieu supprimées aux jours troublés du « Kulturkampf », sont de nouveau tolérées dans le canton de Berne. Les jours précédant la fête, les écoliers, accompagnés de leurs maîtres, vont cueillir dans les sous-bois ombrés les brins de mousse avec lesquels les jeunes et accortes villageoises tresseront de leurs doigts de fées de fraîches guirlandes pour la décoration de l'église et des sapinets plantés sur le parcours du cortège. Pendant que les mortiers tonnent, que les cloches sonnent à toute volée, le défilé haletant des musiciens en uniforme soufflant dans leurs cuivres, du dais aux blancs panaches, le prêtre portant l'ostensoir, des thuriféraires agitant les encensoirs, des jeunes lévites touchant les chemins de fleurs, de l'interminable foule des fidèles, se déroule gravement dans les rues, s'arrête devant les reposoirs, puis s'engouffre enfin dans le temple pour la bénédiction finale.

La fête du Sacré-Cœur, aux Bois, attire toujours un impressionnant concours de pèlerins et de curieux ; les maisons sont gentiment décorées, des oriflammes claquent aux fenêtres, une forêt de minuscules bannières et de petits drapeaux s'agite au-dessus du groupe fiévreux des enfants, de superbes bannières sont portées en tête des confréries d'hommes, de femmes, de jeunes filles, de garçons. Une joyeuse sérénade donnée au curé de la paroisse, dans le jardin du presbytère, par les excellentes fanfare et chorale du bourg, termine la partie religieuse de la journée.

Les Francs-Montagnards sont de grands pèlerins devant l'Éternel. L'une ou l'autre paroisse se rendra prochainement au Bief d'Estoz ou à la chapelle du Peuchapatte pour demander un temps favorable aux fruits de la terre. De forts contingents participeront comme de coutume aux pèlerinages du Vorbourg, près de Delémont, de La Sierre (Marienstein), des Ermites (Einsiedeln) et de Lourdes.

Les travaux des champs et ceux de l'atelier ne nous laisseront guère de répit cet été ; nos horlogers souffrent beaucoup moins de la crise ; la plupart ont maintenant de l'ouvrage suivi sinon très rémunéré et le nombre des chômeurs est en prodigieuse décroissance ; quant aux travailleurs de la glèbe, après le coup de feu des semailles printannières, de la mise au point des jardins potagers et de la plantation des pommes de terre, ils ont un court répit pour reprendre haleine et réparer sans hâte les murs et « barres » des clos, closeries et pâtures que nos aïeux nommaient selon leur situation et leur étendue : peux, cerneux ou chaux. Le quinze mai on chassera partout le bétail au pâturage. Déjà quelques éleveurs à court de fourrage ont lâché leurs bêtes qui ne trouvent par ce temps sec pas grand'chose à tondre, mais dont les clochettes nous préparent agréablement à l'orgie de sons du concert des sonnaillles qui va commencer dans quelques jours et durer jusqu'à l'arrière-automne.



## Le temps de la fenaison — Quelques légendes et contes populaires

Les Bois, le 18 juillet 1923.

« Faner est la plus jolie chose du monde », écrivait au temps du Roi Soleil la bonne Mme de Sévigné ; « c'est retourner du foin en battifolant dans une prairie ; dès qu'on en sait tant, on sait faner... » N'en déplaît à la sémillante marquise, les travaux harassants auxquels se livrent depuis quelque quinze jours, par une chaleur lourde et suffocante, nos paysans, sont loin d'être un jeu ou un badinage. Le temps de la fenaison est bel et bien le plus rude de l'année ; ce n'est plus de journée de huit heures qu'il s'agit alors ; dès la pointe du jour, le cultivateur s'en va dans la fraîcheur matinale faucher l'herbe amollie par la rosée ; très tard le soir, il décharge encore les chars de foin dans la fournaise des granges ; plus encore que les mancherons de la charrue, la faux et la fourche voilent son corps et déforment ses membres. Malgré les « boyates » ingénieusement disposées pour ombrager le visage, trois ou quatre semaines passées dans les prairies, râteau en mains, par une chaleur sénégalienne, brunissent le teint des accortes Montagnardes et rendent leurs mains rugueuses. Elles s'en soucient fort peu ; cela n'empêche pas les galants de les courtiser et d'accourir nombreux à la veillée le dimanche. Faisant fi des gracieuses mais pâles et délicates citadines, les gars de nos pâtures ne chantent-ils pas comme leurs aïeux :

Fannes des velles que se r'crait's taint,  
Nim n'vos envie, piepe en péssaint ;  
Cment des murats vos étés biaintches ;  
Les nôtr's sont roudg's, lairdges de haintches... ?

Ayant quelque peu perdu de sa popularité durant l'occupation des frontières, le sonper des beignets, clôturant joyeusement la fenaison, connaît de nouveau sa vogue d'antan. Le dernier char de foin est surmonté d'un sapinet enrubané qu'on arbore ensuite sur le falte de la grange ; toute la maisonnée juchée sur le foin chante à tue-tête, en traversant le village, un chant patriotique ou quelque sonore et entraînant « la-outi ». Le soir, le vin et les beignets croustillants et dorés sont distribués à discrétion ; on chante, on danse ; les bruyants et souples faucheurs atoulots ne manquent pas d'entonner les « Petignats », ce chant vengeur, dont on reprend en chœur le refrain amusant. Le lendemain, le gousset bien garni, ils reprendront sans se presser le chemin de la plantureuse Ajoie, faisant de longues et rafraîchissantes haltes à toutes les « chapelles » du chemin...

Les réjouissances populaires n'ont pas manqué cet été ; un concours régional d'exercices aux engins a eu plein succès aux Vacheries des Breuleux ; la fête jurassienne de gymnastique excellentement organisée par la jeune section fédérale de Saignelégier a été une impressionnante manifestation sportive ; le 24 juin, la fête patronale de la St-Jean, à Montfaucon, et le 1er juillet, celle de la St-Pierre, aux Pommerats, furent particulièrement animées. On se rend volontiers dans ce coquet et propre village enseveli dans des vergers ombrés, dont le nom lui-même évoque les pommiers en fleurs et où l'on fait bonne chère dans les hôtels accueillants. Cette localité jouissait jadis d'une renommée plutôt macabre ; c'est là que se tenait le « rîga » ou bourreau et que se dressait la potence de la Seigneurie de Franquemont. Aramis vous a parlé des mariages contre nature conclus pour

la forme, au temps du Grand Napoléon, entre jeunes gens et vieilles femmes, en vue d'échapper à la conscription. Point de nuit nuptiale, ni de lune de miel ou autre ; baciée la cérémonie, la vieille nouvelle mariée regagnait sans autre son courtil ou sa crémaillère. Il y eut pourtant des rares exceptions qui ne firent que confirmer la règle. En 1812, au Pen-Claude, s'il faut en croire la tradition, l'une de ces épouses éphémères, presque octogénaire, se mit en tête d'exiger non seulement la cohabitation mais encore la consommation du mariage. Son jeune mari atterré préféra partir pour le régiment. Il tomba, dit-on, au passage de la Bérésina où tant de vaillants jurassiens se firent hâcher pour protéger la retraite française.

La légende prétend qu'à l'époque où l'on pendait encore les criminels au gibet des Pommerats, le condamné pouvait être sauvé « in extremis » si une femme se déclarait disposée à l'épouser. Il arriva qu'un jeune homme et beau gredin se balançait déjà à la corde fatale lorsqu'une affreuse mégère s'offrit à convoler avec lui en bonnes et justes noces. Le pendu dépendu ayant appris de quoi il retournait et jeté un coup d'oeil à sa future compagne, fit une moue terrible et cria au bourreau : « Aittiens !... » ce qui dans l'énergique dialecte franco-montagnard, signifiait : « Hâte-toi de remplir ton office ! ».

Et le beau dédaigneux fut suspendu derechef à la potence jusqu'à ce que mort s'ensuivit... « On est plus heureux à notre âge », disait à la fin de son long règne le roi Louis XIV à un vieux maréchal vaincu. La vieillesse et la laideur n'ont aucun privilège. Victor Hugo a bien été le chantre de l'âne et du hideux crapaud, il n'en choisit pas moins une gracieuse épouse et une maîtresse charmante...

\* \* \*

On se remet sur notre plateau à ensemen-  
cer de chanvre ou de lin, des lopins de terre de plus  
en plus importants. La culture de ces deux plan-  
tes textiles avait acquis jadis une certaine im-  
portance. Nombreux étaient les cordiers et les  
tisserands ; les armoires des paysans regor-  
geaient de belle toile dont la provision n'est pas  
encore partout épuisée. Plusieurs noms de lieux-  
dits, celui du hameau des Chenevières entr'au-  
tres, en perpétuent le souvenir. Les chardonne-  
rets et les linottes qui, de nos jours, sont plutôt  
des oiseaux de passage, étaient alors légion. Les  
oiseleurs les prenaient à l'aide d'appeaux et de  
pipeaux et dans les maisons de ferme, ce n'était  
que cages pleines de joyeux gazouillis. On trou-  
vait un métier à tisser dans tous les « poilles ».  
Les jours où l'on sérançait le chanvre, toute la  
jeunesse du « vésenal », c'est-à-dire du voisi-  
nage, prêtait son habituel et bruyant concours.  
Les soirées étaient consacrées à des danses  
qui se prolongeaient souvent fort tard et se ter-  
minaient parfois, il faut bien l'avouer, par des  
batteries sanglantes.

Les contes populaires parlent souvent de  
mers bleues qui sont tout bonnement des linières  
fleuries. La « fôle » la plus amusante est  
celle qui narre les aventures de trois naturels du  
Peuchapatte s'étant mis en tête d'aller appren-  
dre le français en Amérique (!) La traversée de  
la Mer Bleue est particulièrement fertile en pé-  
ripéties abracadabrantes. Ils en trouvent l'eau  
quelque peu sèche et arrivés sur l'autre bord ils  
constatent, après s'être comptés, que l'un d'eux  
manque à l'appel. Le chef de la bande a beau  
s'y reprendre à plusieurs fois en disant : « Toi  
et puis moi, 1 et lui, 2 », le compte n'y est tou-  
jours pas. Ils décident alors d'enfoncer, tous trois  
dans une ordure l'index de la main « avec la-  
quelle on joue aux quilles » puis de compter  
les trous. « Horresco referens ! » L'un d'eux  
ayant par mégarde allongé aussi le majeur, il y  
a quatre trous... Nul n'a été englouti dans la Mer  
Bleue ; il se trouve au contraire un homme de  
trop, il ne faut rien moins que l'apparition d'un  
nègre — un ramoneur en l'occurrence — pour les  
tirer de leur stupéfaction...

Ils ne sont pas au bout de leurs aventures et  
jusqu'à ce qu'ils aient appris trois mots de fran-  
çais, ils en verront encore de grises ; plus heu-  
reux que nos trois « Taignons », j'arrive à la  
fin de ma chronique en enviant la simplicité de  
nos pères qui éprouvaient infiniment plus de  
plaisirs à écouter le premier conteur venu, que  
nous à la lecture du « Diable au corps » ou du  
« Martyr de l'obèse ».

PORTHOS.







**La pêche aux Franches-Montagnes. — Une kermesse au chef-lieu.  
La rage, le bal-mal et les fous.**

Les Bois, le 21 octobre 1923.

De combien de facéties plus ou moins spirituelles les gens modestes, solitaires et patients, que sont les pêcheurs n'ont-ils pas déjà été le point de mire ! Le « Merle blanc » leur consacrait dernièrement tout une grande page de texte et de dessins réchauffant des plaisanteries faciles qui ont également cours sur les rives du Doubs.

La pêche, rappelait-il, est l'art de prendre du poisson en temps prohibé avec la ligne, engin qui comporte une bête à chaque bout, et le filet, fait de petits trous entourés de ficelle ; les poissons, se nourrissant de vers, détestent les fruits, particulièrement la pêche ; le plus recherché en été est l'ombre et la seule pêche dont on ne revienne pas bredouille est celle à la fourchette....

La confrérie des chevaliers de la Gaule est plus nombreuse aux Franches-Montagnes qu'un vain peuple ne pense : les eaux de pêche sont celles du Doubs, de Bremoncourt à Biaufond ; celles des biefs assez poissonneux des Moulins de Soubey, de Lobschez, de Goumois et des étangs tourbeux de Plaine Saigne, de la Gruyère, de Chanteraine.

La pêche fournit d'appréciables ressources accessoires à de nombreuses familles des villages de Soubey et de Goumois, des métairies ou des hameaux échelonnés au fond de la vallée et à mi-côte et offrirait même un gagne-pain assuré à d'aucunes si elle n'était fermée durant une notable partie de l'année.

Les hauteurs du Olos du Doubs et de la Franche-Montagne comptent elles-mêmes leurs pêcheurs passionnés, qui vont passer toutes leurs heures de loisir sur les rives du Doubs au bord des rapides ou au pied des barrages, ne craignant pas de regagner leurs pénates, dans la nuit, malgré la distance et les chemins périlleux.

D'Epauvillers et de la Fin du Teck, ils dévalent à Chétevat et aux Rasez par le vertigineux sentier de la Pétole, ou à Châtillon et Chervillers, par deux chemins : l'un, en pente douce et délicieusement ombragé, qui fut construit, s'il faut en croire une naïve inscription gravée dans le roc, par deux frères « ingénieux » et l'autre qui pourrait bien être la voie montante, rocailleuse, malaisée, de tous côtés exposée au soleil, que le Bonhomme gravit jadis en coche.

Les pêcheurs d'Epiquez et d'Essertfallon peuvent dégringoler à volonté sur la rivière, au septentrion ou au midi, par la route de Soubey, le chemin d'Ocourt ou le casse-cou du Trembiat, illustré par la fusillade qu'y essuya, durant les jours troublés du Kulturkampf, le curé et herboriste François Chalet, traqué par les alguazils bernois. Ceux des Bois, du Noirmout, de Saignelégier, de Montfaucon, de St-Brais, de maints autres villages ou hameaux situés au

sommet du versant occidental de la Montagne, gagnent de même par les sentiers escarpés des Roches, des Mulets, de Fromont, des Chasseurs, etc., leurs places favorites à la Rasse, aux anciens Moulins de la Mort — quand il y a de l'eau — à l'île Mortier, à la Bouège, à la Charbonnière.

Une partie du poisson est consommée dans les restaurants des bords du Doubs, connus des gourmets au loin et au large : à Tariche, au Moulin Jeannotat, à la Verte-Herbe, au Theusseret, au Refrain et ailleurs. Des « crampets » se chargent d'aller vendre la truite et l'ombre à La Chaux-de-Fonds, à Porrentruy, à Bâle et à Delémont. Le pêcheur et sa famille mangent le poisson de qualité inférieure : chevesne, barbeau, goujon ou tanche.

Quand la journée est claire et l'eau transparente, la mouche artificielle est le meilleur appât ; en eau trouble et par un temps sombre, on emploie le ver de terre ; de nuit, suivant la saison, le grillon, la sauterelle, le vairon, sont d'excellentes amorces. Je ne parle pas, et pour cause — Pandore dresse déjà l'oreille — des pêches à la foène, à la ligne de fond, à l'épervier, à la nasse, au verveux qui, à leurs risques et périls, ont également de fervents adeptes.

Pardonnons-leur : de pêcheur à pêcheur, il y a si peu d'espace à franchir.

\* \* \*

De longue date, sur notre plateau, les relations sont des plus cordiales entre les adhérents des diverses confessions ; sauf d'assez rares exceptions qui ne font que confirmer la règle, il en est de même dans tout le Jura bernois. On sait que la population réformée de Tramelan a contribué de ses dantiers à l'édification puis à l'embellissement de l'église catholique ; dans les paroisses mixtes, le pasteur et le curé entretiennent en général les meilleures relations de voisinage.

Il n'en fut malheureusement pas toujours ainsi, quoique l'intéressant journal de Théophile Remy Frêne nous apprenne quels solides liens d'amitié unissaient à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle cet ancien pasteur de Tavannes à l'Abbé et aux moines de Bellelay sans oublier le père Cellierier.

Jadis, lorsqu'ils accomplissaient leur service militaire, les soldats de nos Montagnes étaient stupéfiés de l'idée erronée que leurs camarades protestants se faisaient de leurs croyances, de leurs cérémonies, de leurs prêtres. S'ils n'accusaient pas les catholiques comme au temps des premières persécutions romaines, d'égorger des petits enfants, ils s'imaginaient néanmoins les choses les plus fantastiques.

A en croire un fragment de journal que me communique une famille de vieille souche franchemontagnarde, nos ancêtres, il y a cent ans, le leur rendaient bien. Au temps du Grand Napoléon,

bien des gens de notre contrée croyaient dur comme roche que leurs frères séparés des Montagnes neuchâtelaises se livraient chaque soir dominical, de 11 heures à minuit, à la plus complète licence ; Dieu se reposant à ce moment-là, les dix commandements du Décalogue pouvaient être enfreints sans pécher ! Au cours d'une de ces saturnales qui se déroulaient toujours dans l'obscurité la plus complète, un jeune homme désira connaître son éphémère compagne. Ainsi que le fit en une autre occurrence un des personnages de la « Vie des femmes galantes » de Brantôme, il la marqua à l'épaule gauche d'un charbon. Au dernier coup de minuit, sitôt rallumées chandelles et lampes à huile, il s'aperçut avec horreur que quelqu'un qui lui tenait de très près portait le signe fatidique et, désespéré, il alla se noyer dans l'étang voisin...

Si, de nos jours, on diffère encore d'opinion et de croyance des deux côtés de la Cibourg, il faut reconnaître que l'intolérance d'antan a vécu. Au lieu de se regarder comme des chiens de faïence, les gens de la Montagne des Bois et des Montagnes neuchâtelaises ont appris à s'estimer, en se connaissant mieux. Ceux de la « Tschaux » sont accueillis en amis dans nos villages et quand nous allons dans la Grande Ruche nous ne nous y sentons point dépayés.

Quoique les membres de la paroisse réformée des Franches-Montagnes soient disséminés sur toute l'étendue de notre district, de la Large Journée à la Roche et d'Épiquez au Cerneux-Ventil, ils n'ont jamais maille à partir avec les catholiques au milieu desquels ils vivent. Depuis quelques années, un joli petit temple, très bien conçu, s'élève à l'entrée ouest du village de Saignelégier et s'harmonise heureusement avec le collège et l'hôtel de ville, contribuant à faire de ce quartier un des plus beaux fleurons du chef-lieu. Mais le clocher n'a pas de carillon pour appeler les fidèles au saint lieu. Ou'y a-t-il de plus triste qu'une ruche sans abeilles, une maison sans enfants et, quoique Victor Hugo ne l'ait pas ajouté, une tour d'église sans cloches ?

Une grande vente fut organisée pour procurer les premiers fonds nécessaires à animer le temple avec de l'airain sonore ; elle obtint durant deux jours le plus réjouissant succès ; le chœur de dames la « Fauvette », de Biènné, un violoniste et une pianiste réputés, en augmentèrent artistiquement l'attrait ; les rondes, les ballets, les productions de la « Fanfare » et du « Männerchor » contribuèrent également à créer une atmosphère de fête, et à stimuler la générosité des nombreux acheteurs. Toute la population du chef-lieu et des environs a participé à la réussite de cette kermesse qui fut une éloquente démonstration de la bonne harmonie régnant chez nous entre les deux confessions.

Malheureusement, la jeune pianiste qui s'était produite si brillamment au cours de cette fructueuse vente de charité, Mlle Blanche Jegger, ancienne élève du Conservatoire de Zurich, mourut presque subitement, quelques jours après, âgée de 24 ans à peine ; le nombreux auditoire qu'elle avait enthousiasmé ne se doutait guère qu'avant la fin de la semaine il aurait à lui rendre les derniers devoirs.

L'homme est un roseau pensant, mais ce n'est qu'un roseau

\* \* \*

La proposition du député-médecin bernois d'aider charitablement les fous à mourir a fait du bruit dans Landerneau ; ces malheureux sont actuellement si bien traités dans les asiles de Bellelay, de Münsingen et de la Waldau, qu'il serait cruel de les arracher à leur « douce farniente » pour leur faire franchir prématurément le Styx. De même que les nègres disent du singe : « Li pas parler pour li pas travailler », les gens de nos campagnes n'étaient pas éloignés de croire jadis que les fous sont des malins qui font l'âne pour avoir du foin. Aussi n'étaient-ils pas toujours très tendres avec les malheureux aliénés qu'ils séquestraient parfois dans d'inferts taudis, en les attachant comme des pièces de bétail. Quant aux épileptiques, ils étaient l'objet de la pitié publique ; on les supposait victime du mauvais œil de quelque « dgenouetche » du voisinage. Pour guérir le haut-mal, on enfilait une araignée porte-croix dans deux coquilles de noix que l'on suspendait au cou du patient, à la hauteur du creux de l'estomac. On ne pouvait naturellement pas sauver les personnes mordues par des bêtes enragées, ni alléger en rien leurs terribles souffrances ; on se contentait de les ligoter à temps et, dit-on, de les étouffer parfois entre deux couvertures. On avouera que le praticien bernois demande une mort plus douce pour les malades incurables. Il y avait par contre un moyen très simple de s'immuniser contre la rage. Lorsque des loups avaient franchi le Doubs ou qu'un chien enragé était signalé dans nos Montagnes, on courait chez le détenteur d'une clef de St-Humbert se faire brüler au gras du pouce. Le dernier de ces « vaccinateurs » à la marque à feu fut Jean-Pierre Triponez, qui habitait une des fermes de Sous-le-Mont, dans la commune des Bols. Ce remède préventif était, paraît-il, infallible. En tout cas, fût-ce l'effet de la brûlure ou celui de la formule cabalistique marmottée par le guérisseur, on avait pleine confiance en son efficacité. Le grand Pasteur ne serait-il pas allé chercher midi à quatorze heures ?

PORTHOS.



Après les fêtes de l'An — Quand le Doubs sort de son lit. — Histoires de nos ponts — Chez nos maîtres d'école.

Les Bois, le 16 janvier 1924.

Voilà déjà défuntes les réjouissances de la fin de l'an !

Votre chroniqueur de la Montagne des Bois a payé son tribut au renouvellement de l'année en faisant comme le campagnard d'une de nos chansons du terroir « des cabarets une petite ronde ». Cela lui a remémoré la façon joyeuse dont on fête l'an nouveau au bon vieux temps dans l'auberge paternelle des bords du Doubs.

En voyant les « Taignons » modifier selon leur fantaisie et sous l'influence des pas exotiques les vieilles danses du pays, cela lui a fait regretter les joyeuses et bruyantes sauteries d'antan où les villageois avinés marquaient fougueusement du pied la cadence. Comme nos ancêtres étaient plus naturels en tournant leurs « voeyoris » sur les ponts de danse rustiques et nos aïeux plus gracieux en dansant avec nos grand-mères la longe, la campanote ou l'ajoulotte ! Le tango, la matchiche et « tutti quanti » ont leur raison d'être sous les tropiques : je les ai vu danser il y a quelque trente ans, à la Vera Cruz et à Merida del Yucatan, par les ardents et souples Mexicains armés du « machete » et coiffé du « sombrero », bien avant que ces dames aient franchi les mers. C'était un émerveillement. Mais chez nous elles détonnent et s'y trouvent aussi dépaysées qu'un chevreuil des côtes du Doubs égaré dans la rue Léopold-Robert.

Que n'a-t-on conservé à nos anciennes valse leur caractère original, leur allure saccadée, leur mesure, qu'exagéraient encore les « dyindyères » lorsqu'ils remarquaient des danseurs inexpérimentés. Il me souvient aussi qu'ils jouaient d'une façon précipitée les passages rapides qu'ils appelaient des « redyindyales ». Cette façon d'interpréter les valse provoquerait sans doute le rire de ceux qui aiment à être mollement bercés par les mélodies langoureuses des maîtres contemporains, mais elle rappelle une époque naïve et des usages disparus.

Il est des anciennes danses comme des vieilles chansons. Naguère encore, chez les pauvres comme chez les riches, il n'était pas de bons repas sans les chansons du dessert dont les convives répétaient les refrains. Cette coutume a bien perdu de sa vogue. Les recueils de vieux airs publiés par la Société d'émulation jurassienne ont un peu remis en honneur ici et là les chansons qui firent les délices de nos pères. Les Montagnards ont toutefois trop souvent l'occasion d'entendre dans les beuglants des villes des confins du district Arcadius, Poil d'Azur et autres vedettes des cafés-concerts pour goûter encore pleinement la saveur des chansons du crû.

Il y a belle lurette qu'on n'entend plus dans nos campagnes les naïfs noëls dont un manuscrit conservé précieusement à la cure de Miécourt nous a transmis les plus populaires. Les chants du bon an et des rois ont complètement disparu de la Montagne des Bois. Il faut aller dans « les velles de lai », au de là de Saignelégier, dans le Clos du Doubs cher à Margillac ou dans la plantureuse Ajoie pour trouver encore des groupes d'enfants ou de joyeux gars chantant de porte en porte ces anciennes chansons de mendiants qui sont de tous les temps et de tous les pays.

\* \* \*

Ce n'est qu'au temps des grosses eaux que les Montagnards de la frontière franco-suisse comprennent toute l'utilité des ponts internationaux de Biaulond, de la Goule et de Goumois. Ils franchissent habituellement la rivière en barque, en hélant le passeur, ou la passeuse — il en est des plus accortés — par les cris traditionnels : « la barque ! » ou « lai naie ! »

A quelque chose malheur est bon. Quand le Doubs sort de son lit, les douaniers n'ont qu'à se tenir aux têtes de pont. Lorsque son débit est normal, ils devraient être partout à la fois. De la Prise d'eau aux ruines des anciens Moulins de la Mort, soit sur un parcours de plusieurs kilomètres, on peut aisément traverser la rivière à pied sec durant toute la belle saison. Outre les lieux de passage connus des Gaillots, de la Mort, du Refrain, de la Boège, du Theusseret, etc., il en est de clandestins dont les canots sont dissimulés dans des fourrés ou des anfractuosités de rochers. Les riverains, les braconniers en particulier, conduisant les nombreux gués dont le plus connu est celui des Sarrasins, en aval de l'île Mortier, faisant suite au fameux chemin des Sarrasins mentionné dans l'ancien

plan cadastral de la section des Bois de Dessous les Rangs.

Ce n'est qu'après de longues et fastidieuses palabres diplomatiques, des discussions interminables entre les régions intéressées, des difficultés sans cesse renaissantes, que la plupart des ponts du Doubs ont pu être construits. S'il faut en croire la légende, de légères passerelles unissaient jadis en maints endroits les rives franco-comtoises et franc-montagnardes. Un pont suspendu à des tiges géantes de « vélière » ou clématite des haies aurait même été jeté durant la Guerre de Trente ans de la ferme de Fromont à celle des Echelles, par-dessus les falaises de la Mort. Les nombreux contes populaires en dialecte franc-montagnard où l'on se gausse spirituellement des indigènes du Peuchapatte, de la Chau des Breuleux, de la Sagne, de Bonfol et d'ailleurs, nous donnent d'amusants et fantaisistes renseignements sur la genèse du pont de Goumois.

Un maire de la commune de Goumois-Suisse avait imaginé un ingénieux moyen de traverser le Doubs pour gagner le village de Goumois-France. Les embarcations dues à son génie furent inaugurées solennellement par les édiles « in corpore ». Les deux rives étaient noires de monde. Les notables se placèrent à califourchon sur des tonneaux vides, tenant à deux mains le manche à balai passé dans l'ouverture de la bonde et servant de gouvernail. Leur chef leur avait bien recommandé de ne pas le perdre de vue et d'imiter ses mouvements. Les pieds nus ~~à l'air~~ en cadence dans l'eau servaient de propulseurs. La traversée se fit sans encombre ; au moment d'aborder, l'amiral eut la fâcheuse inspiration de lâcher le gouvernail, de battre des mains en s'écriant : « Nos sons étchapes ! » (Nous sommes saufs !) Et tous, les pilotes d'en faire autant ; et les caravelles n'étant plus maintenues en équilibre de rouler et les édiles de piquer une tête dans la rivière...

On conte aussi qu'un maire de Goumois-France avait réussi, après un quart de siècle de stériles chicanes de clocher, à faire voter à ses administrés la construction d'un pont de bois sur le Doubs. On allait poser la première pierre ou si vous voulez le premier pilotis quand l'adjoint s'écria soudain : « Qu'allions-nous faire ? Ce pont nous amènera tous les mendiants de Saignelégier... » Aussitôt la foule de crier haro ! sur le maire et les travaux décommandés d'être remis aux calendes grecques.

Les gens de Goumois l'avaient échappé belle. Toutefois c'est pendant la guerre de soixante-dix qu'ils eurent la plus terrible frousse lorsque les chèvres des Pommerats... mais ceci, c'est une autre histoire...

\* \* \*

Les instituteurs bernois sont groupés en un puissant faisceau d'environ 3500 membres qui se payent le luxe d'un journal corporatif, l'« Ecole bernoise », et d'un secrétaire permanent, l'honorable Dr Graf, conseiller national. Les membres du corps enseignant primaire et secondaire constituent en général une section dans chaque district.

Les quelque cinquante maîtres et maîtresses d'école de la petite section des Franches-Montagnes se réunissent deux fois par année en assemblées synodales. Ils se rencontrent vers la mi-juin dans l'une ou l'autre des dix-sept communes de notre district, descendent parfois sur les rives du Doubs, à Goumois, et montèrent même avant la grande guerre jusqu'au Mont-Soleil. Des réunions communes des sections ajoûlote, vadaise et franc-montagnarde ont déjà été organisées à la Caquerelle, le St-Gothard jurassien. Le synode de décembre a toujours lieu à Saignelégier, chef-lieu de la Montagne des Bois.

La matinée est consacrée à une séance de travail. Des leçons modèles sont données aux enfants d'une classe de la localité. On entend d'excellents rapports. Des professeurs des écoles normales de Porrentruy et de Delémont donnent des conférences sur les sujets les plus divers. Les affaires administratives liquidées, un joyeux banquet réunit les participants, il est suivi d'une partie récréative des plus animées après laquelle nos gens d'école ragailardis reprennent avec courage le pesant harnais du magister.

La dernière assemblée synodale a réuni au chef-lieu une quarantaine de membres du Corps enseignant. L'an passé, deux mathématiciens, MM. Fromaigeat, inst. à la Chaux et Reinhart, maître au progymnase de Saignelégier, entretenaient leurs collègues des géniales théories d'Einstein et des merveilles de la télégraphie sans fil. Cette année, nos régents furent plongés dans la pédagogie jusqu'au cou. MM. Juillerat, professeur à Porrentruy, Triponez, instituteur au Noirmont et Surdez, maître sup. aux Bois, présentèrent des rapports sur le nouveau plan d'arithmétique, la surveillance des écoles et l'enseignement de la langue maternelle. Après ce menu indigeste, celui de l'Hôtel de la Gare n'en fut que plus savoureux et la gaité du meilleur aloi.

PORTHOS.



Les fêtes hippiques de la Montagne — Les « Taignons » à l'étranger —  
— Nos pioupious — Une sainte frousse

Les Bos, le 20 septembre 1923.

Les gens du chef-lieu franc-montagnard n'ont reculé devant aucun sacrifice, il y a quelque vingt ans, pour l'édification de la vaste halle aux foires qui rend de si remarquables services aux éleveurs de notre contrée où les hivers sont interminables. Tout le monde, en son temps, ne vit pas d'un oeil favorable cette colossale bâtisse et le père Québatte, grand argentier de la commune de Saignelégier, la surnomma même mélancoliquement le « tombeau aux écus ». Il ne manqua pas de fausses Cassandres pour crier : « Casse-cou ! » aux courageux promoteurs que les prévisions erronées des pessimistes ne détournèrent heureusement pas de leur intelligente initiative. L'œuvre fut menée à chef et les encouragements des éleveurs du plateau n'ayant pas fait défaut les grands marchés-concours de chevaux furent organisés chaque année et acquirent rapidement une renommée non usurpée. On y adjoignit des courses hippiques qui firent de ces journées de grandioses manifestations agricoles rehaussées dans la suite par les prouesses de hardis aviateurs.

Les montagnards débrouillards qui lancèrent hardiment cette entreprise d'aléas n'avaient pas escompté un aussi réjouissant succès dans leurs heures les plus optimistes. « Audace fortuna juvat... »

Si le père Joffre avait été vaincu sur les rives de la Marne nul ne lui eût disputé sa défaite, mais comme il a été vainqueur, c'est à qui ravalera sa gloire. Quels brocards n'eût-on pas lancés aux bâtisseurs de la halle-cantine de Saignelégier et aux organisateurs des concours annuels de chevaux si leurs espoirs avaient été déçus ! Comme ils ont été couronnés de succès, chacun maintenant estimé en avoir mérité sa part. Mais il y a mieux... Les lauriers honorablement gagnés par le chef-lieu de la Montagne des Bois empêchent de dormir certain agronome de la plaine. Le marché-concours de cette année, malgré un temps grincheux, a attiré des foules de visiteurs ; le président de la Confédération lui-même n'a pas jugé déchoir en l'honorant de sa débonnaire visite. Ce serait le moment, paraît-il, pour le Bertrand ajoulot de croquer les marrons retirés du feu par le Raton franc-montagnard ! Il désire que les concours de chevaux deviennent itinérants et soient organisés à tour de rôle, chaque année, dans les différentes parties du Jura. Rien que cela. Il ne dit pas si les grands marchés des Bois et de Montfaucon doivent aussi se tenir à l'occasion à Orvin, Liesberg ou Bonfol.

Le cheval de St-Brais, des Franches-Montagnes ou du Jura bernois a, de quel nom qu'on l'affuble, son centre d'élevage dans notre contrée. Ce sont nos vastes pâtures boisées, leur altitude, leurs herbages, qui ont créé et maintiennent sa race. Pour que des concours chevalins réussissent, ils doivent être alimentés en très grande partie par les produits de nos éleveurs. Ceux-ci franchirent une fois le Mont Terri pour exposer leurs bêtes dans la cité de la Bouchire, mais l'expérience fut concluante et ils ne la recommenceront plus.

Pour qui connaît quelque peu la persévérance et l'entêtement intelligent des « Taignons », les manifestations hippiques annuelles de notre chef-lieu sont loin d'avoir vécu et à quiconque la priera de lui en céder l'une ou l'autre, la Montagne répondra avec une digne fierté : « Viens les prendre !... »

\* \* \*

Malgré une reprise assez sensible des affaires, de nombreux Montagnards, horlogers ou paysans, continuent à s'expatrier dans la « douce » France. Des jeunes gens sont encore partis dernièrement de plusieurs de nos grands villages pour les régions industrielles de Morteau, Montbéliard et les usines de la banlieue de Paris. Plusieurs familles d'agriculteurs ont acquis à bon compte des domaines dans la Franche-Comté ou en Alsace. Habités aux minutieux et patients travaux de l'établi ou sur un sol ingrat, aux grosses besognes champêtres, ils sont fort prisés de nos voisins qui savent apprécier leur intelligence vive et leur puissance de travail presque indéfinie. Nos émigrants gagnent, paraît-il, largement leur vie dans leur nouveau champ d'activité, mais leurs lettres nous apprennent qu'ils n'oublient point pour autant le pays des « pives », aux rocs grisâtres et aux sapins rigides. Dès que les circonstances le permettront il s'empresseront de venir retrouver l'air du pays, la masse dentelée et sombre des sapinières fermant l'horizon natal, pour reprendre

à l'ombre de nos forêts leurs rudes mais libres tâches.

Dignes successeurs des grognards du régiment de l'ancien Evêché de Bâle, nos soldats ont revêtu volontiers l'uniforme pour prendre part aux intéressantes manœuvres de brigades qui se sont déroulées la semaine dernière au centre de leur belle Montagne. Ils sont rentrés en général très satisfaits de leurs officiers et spécialement du chef de régiment, le lieutenant-colonel Cerf, ancien maître secondaire à Saignelégier. Quelques peu frondeurs, ils ont néanmoins conservé l'esprit militaire de leurs aïeux et à moins qu'on ne les pousse à bout, par des vexations inutiles, ils sont des soldats endurants et disciplinés. Les courses les plus harassantes avec paquetage complet, le drill même, de défunte mémoire, n'ont jamais rebuté le soldat franc-montagnard, à condition que ses chefs ne sévissent pas aveuglément au moindre manquement et sachent à l'occasion fermer l'œil sur ses petits travers.

L'esprit de nos pioupious a été des meilleurs durant ces douze jours d'instruction tactique quoique d'aucuns aient pu signaler, ici et là un léger fléchissement de la discipline dû aux nouvelles méthodes de conduite dans le terrain.

\* \* \*

Sur nos tourbières aux eaux noires, immobiles et perfides, flotte habituellement le soir une immense nappe de brume blanchâtre. En temps de sécheresse prolongée, des fantômes effarants y dansent en revanche parfois des sarabandes effrénées.

Le Franc-Montagnard est de nos jours prêt à appuyer toute entreprise propre à apporter du confort ou de l'aisance dans la contrée; preuves en sont la construction de nos trois chemins de fer régionaux, le service des autos-cars, les installations du téléphone, de la lumière électrique et des hydrants, les coûteuses captations d'eaux potables et l'édification de nombreuses fabriques d'horlogerie. Toutefois, grâce à l'isolement relatif de son petit pays, aux longues veillées d'hiver passées au « poille » ou au coin de lâtre, aux nombreux hameaux et métairies perdus dans les bois, il reste profondément attaché aux coutumes séculaires et a conservé la passion des récits légendaires et fantastiques. On parle encore sous le chaume, ou plutôt sous le bardeau ou la tuile, du mouton noir des Sommetres, du chien des souterrains de la Broche, de la vouivre des Prailats, du revenant squelettique de la Mort ou du porc de la Vanne.

Faut-il s'étonner dès lors de la terreur éprouvée dernièrement par un groupe de Montagnards passant nuitamment dans les parages des « saignes » ou marécages de Chanteraine ? Ils virent soudain des flammes affectant la forme d'êtres humains au costume des plus sommaire s'élever du sol, se poursuivre, s'évanouir, pour bientôt réapparaître, s'enlacer, se séparer et danser une ronde folle. Frissonnants de peur, nos « Taignons » prirent leurs jambes à leur cou, errèrent longtemps dans les bois et réussirent enfin, blêmes comme des morts, à regagner leurs pénates.

Que ceux qui n'ont jamais vu de « cieuletons », c'est-à-dire de feux follets, pendant l'horreur d'une nuit profonde, esquissent le premier sourire railleur...

PORTHOS.



La vieille maison franc-montagnarde. — Une industrie florissante aux Breuleux

Les Bois, le 17 novembre 1923.

Le voyageur qui aurait parcouru la région des Breuleux, au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, n'aurait trouvé à la Chaux-des-Breuleux — que nos patoisants appellent encore « la Tchâx des Otâs » — aucune maison d'habitation mais quelques remises servant à abriter le fourrage. Aux Breuleux il n'eût vu qu'un petit village agricole aux maisons basses, avec le toit pyramidal à quatre pans. On peut retrouver actuellement une partie de cette architecture primitive dans une vieille habitation des Vacheries des Breuleux.

La cuisine ou « tché » n'était éclairée que par une fenêtre basse et très étroite ; la voûte de pierre était percée de quelques trous par où la fumée se répandait dans toute la grange et ressortait à travers le toit d'« essans » ou de bardaux. Les grands « toués » ou cheminées de bois avec leur couvercle à bascule, qu'on remarque encore dans nos montagnes, ne vinrent que beaucoup plus tard.

Près des ouvertures de la voûte on remarquait un gerbier de perches, le « tchéfâ », sur lequel on entassait la moisson ; la fumée achevait la dessiccation de la paille et en facilitait le battage au « soueta », fléau primitif qui n'était qu'un levier de bois légèrement recourbé à une extrémité ; pour éviter la chute du grain on ne récoltait alors l'orge, l'avoine et le seigle, qu'à moitié secs. La grange était située au plain-pied.

La muraille séparant la cuisine du « poille » ou chambre de ménage mesurait près de 2 mètres d'épaisseur et la porte y donnant accès était basse et étroite. Les trois autres murs, également très épais, étaient percés de portes conduisant dans la cave, au devant-huis et à l'écurie, l'« tôle », ordinairement séparée de la cuisine par la grange ; l'entrée principale de la maison, de l'« ôtâ », était un peu plus large que les autres.

Tout le reste de l'habitation était en bois. Cuisine, chambre, étable, enfoncées dans le sol, étaient humides et malsaines ; le « poille » lui-même n'était éclairé que par une ou deux fenêtres basses, aux nombreuses petites vitres.

Au cours des siècles suivants, l'augmentation de la population et l'introduction de l'horlogerie modifièrent insensiblement l'architecture de la vieille maison franc-montagnarde ; il fallut des ouvertures plus larges, puis des fenêtres jumelées, pour les établis des artisans. Et c'est ainsi que, petit à petit, le village des Breuleux est

devenu, avec ses habitations spacieuses et ses ateliers bourdonnants, un des beaux fleurons de notre district. Pourvu seulement de quatre écoles élémentaires et d'une école primaire supérieure, son intelligente population en a néanmoins porté au loin le bon renom, grâce à son industrie et à son énergie et à la valeur incontestable de ses sociétés musicales et sportives.

\* \* \*

Une des usines les plus prospères de cette intéressante agglomération campagnarde est, sans contredit, la Fabrique d'assortiments et de pivotages Baume frères.

Quelques années avant la grande guerre, ces quatre intelligents pionniers n'avaient qu'un petit atelier de pivotages ; ils occupèrent bientôt une douzaine d'ouvriers ; en 1913, petit poisson avait grandi : avec leurs quinze ouvriers, ils pouvaient déjà fabriquer mensuellement 100 grosses de pivotages. Puis vint le coup de tonnerre du 1<sup>er</sup> Août 1914 et la tourmente mondiale ; l'atelier ne resta fermé que durant trois mois puis les frères Baume se remirent insensiblement à l'ouvrage.

Ce n'est qu'en 1917, avec une dizaine d'ouvriers, qu'ils commencèrent à faire des assortiments ; l'un d'eux avait été initié à ces délicats travaux dans un atelier de La Chaux-de-Fonds, rue Numa-Droz 59. On sait qu'il s'agit là d'une des plus difficiles parties de la fabrication par procédés mécaniques et l'on devine ce qu'il fallut de tâtonnements, d'essais infructueux, de déceptions, bref de génie et d'énergie, pour mettre l'outillage au point ; les frères Baume devaient agir en somme par leurs propres moyens car ce n'est que plus tard, en 1922, qu'ils s'adjoignirent un technicien.

Tout marche en somme d'une manière satisfaisante jusqu'à l'armistice ; à cette époque, l'usine occupait 70 à 80 ouvriers et pouvait livrer 5 grosses d'assortiments par jour ; de 1920 à 1922 ce fut hélas ! la crise dont il fallut souffrir comme tout le monde ; on travailla quand même mais avec un horaire et un effectif réduit. En 1922, la reprise du travail fut des plus sensibles.

On peut dire que l'usine des frères Baume est celle qui se ressentit le moins du marasme des affaires ; elle rendit de précieux services à la commune des Breuleux en occupant régulièrement 30 à 40 chômeurs. Ce fut un véritable tour de force pour les promoteurs que d'y implanter une industrie aussi minutieuse que celle des assortiments. Ce n'est que par le fini du travail que l'on a réussi à se créer de sérieux débouchés permettant d'occuper actuellement près de 150 ouvriers. Il faudra même agrandir plus tard les locaux.

Quand on se rend du village aux Vacheries, on trouve bientôt à sa droite une usine avenante mais d'apparence plutôt modeste ; on ne se doute guère du nombreux personnel qu'elle abrite ni de l'outillage perfectionné qu'elle recèle. Les directeurs se tiennent au jour le jour au courant des découvertes intéressant leur partie ; s'ils n'ont pas voulu loger leurs ouvriers dans un palais onéreux, aucune machine et aucun outil ne leur semblent trop coûteux lorsqu'ils sont susceptibles d'améliorer leurs procédés de fabrication.

\* \* \*

Un heureux hasard m'a permis de visiter les ateliers de la fabrique d'assortiments et de pivotages Baume frères. Les directeurs et le technicien aussi savant que modeste qui les seconde brillamment depuis une année m'ont si aimablement promené partout et donné obligeamment les éclaircissements désirables que le profane que je suis a été prodigieusement intéressé.

Voici d'abord, dans le sous-sol, un temple mystérieux où les gens de la partie ne pénétreraient pas aussi aisément que moi. C'est le local de trempe muni d'un four électrique pouvant produire une température de 1200° ; la température moyenne de trempe n'est toutefois que de 850° ; elle est contrôlée par un ingénieux pyromètre inventé depuis peu, qu'on vient d'installer. On fait « revenir » les pièces à une température de 300° avant de les refroidir et elles sortent de la trempe aussi blanches qu'elles y sont entrées.

Dans l'atelier de découpage, d'ingénieuses machines découpent automatiquement les ancrés ; elles passent ensuite dans une autre étampe qui leur donne les dimensions définitives et en polit la tranche. Le matériel d'étampage a été complètement renouvelé et bénéficie des derniers perfectionnements.

Tout est au point également dans l'atelier où se font la pierre d'ancre et le taillage ; voici encore l'atelier de décolletage où l'on ébauche automatiquement certains modèles, puis ceux de pivotages mécaniques dont les machines compliquées sont munies de coûteuses meules de saphyr ou de corindon ; là se fabriquent également les « plateaux » ; l'ouvrage qui sort des rouleuses à l'archet n'est pas loin d'être parfait.

Pour le polissage on utilise d'ingénieuses machines munies de meules spéciales pouvant polir les pièces très rapidement. La trempe des pièces de mécanique se fait à l'aide d'un chalumeau à acétylène, qu'on reçoit dissous, sous pression, en tubes.

PORTHOS.





**simples et remèdes populaires. — Glossaire des patois suisses romands et dialecte franco-montagnard.**

Les Bois, le 15 avril 1925.

J'ai rencontré l'autre jour un bon vieux « Taignon » qui récoltait des pas d'âne dans les éboulis marneux des côtes du Doubs. Ayant à son salut reconnu l'« assent » de la Montagne des Bois, j'eus bien vite capté la confiance du cueilleur de simples en lui demandant en patois : « Qu'â-t-ce vos raimaidgie pai li ? — Des tacons pou lai fianne que toeut das yie lai roeussue... » (Que cueillez-vous là ? — Des tussilages pour la femme qui tousse depuis hier après-midi). De fil en aiguille, je sus qu'il était mége et rebouteux à ses heures et le dimanche d'après, j'avais la bonne fortune de déguster dans sa métairie une exquisite gentiane en râclant un succulent fromage « à talon ». J'eus aussi la chance de pouvoir feuilleter et emporter pour quelques jours sinon le Petit ou le Grand Albert, du moins un de ces rarissimes recueils de recettes et « secrets » divers qui sont loin d'être tous empiriques. J'intéresserai peut-être un certain nombre de lecteurs de l'« Impartial » en divulguant les remèdes populaires employés par nos pères pour soigner leurs rhumatismes, la plupart, d'ailleurs, n'étant pas encore tombés en désuétude. Nos stations balnéaires déjà si éprouvées par le départ des croupiers ne m'accuseront pas, je l'espère, de concurrence déloyale.

Il va de soi que non seulement la flore Schinz et Keller mais, aussi celle si simple de plus en plus prise de nos écoliers, du Dr Monnard, de votre ville, sont totalement inconnues de mon vieux mire. Son manuscrit ne connaît que les désignations patoises des fleurs plus ou moins francisées et ne parle donc ni de crocus, ni de colchiques, par exemple, mais de « lourâte » ou de « bova », etc.

Les baies de « bôs maichin » (nerprun) donnent un sirop qui combat efficacement le rhumatisme et l'hydropisie. Un jeune homme des Enfers qui depuis de longs mois, était quasi immobilisé au « poille » par des jambes démesurément enflées put, après deux jours de cure, danser depuis l'issue des vêpres à minuit, à la fête de la St-Jean, à Montfaucon.

Les semences du « petét saivu » (hièble) infusées dans du vin blanc conviennent également aux hydropiques et les feuilles fraîches bouillies dans du beurre de mal constituent un excellent onguent pour la goutte. C'était, paraît-il, au soir de sa vie, le remède favori du fameux contrebandier Vienat, dont parle P. César dans son « Moulin de la Mort ». La racine de la même plante broyée dans un mortier puis bouillie avec de la lie de vin blanc fait passer la goutte en deux ou trois jours. Jadis, les vieilles gens des Pommerats désiraient encore en « tourner une » à la St-Pierre, la fête du village, ne manquaient pas de se regaillardir en usant de ce remède. On ne risque rien d'essayer !...

Le chou rouge cuit très longtemps et imbibé d'eau-de-vie est un excellent cataplasme à appliquer sur les parties souffrantes. Le chou blanc bouilli dans un caquelon de Bonfol avec de l'argile des Rouges-Terres constitue un précieux onguent.

Priser, fumer, mâcher le tabac soulagent grandement les pauvres rhumatisants. C'est sans doute pour cela qu'il y a tant de fumeurs, de priseurs et de chiqueurs sur notre plateau.

La « quoue d'aye » (pissenlit) prise en décoction avec du lait et du sucre jaune et des plus salutaires.

La salade d'oignons cuits pousse les urines et guérit les maux de reins.

Les fleurs d'« aïspoërdiâles » (genêts) si communes dans nos vastes pâtures sont prises en infusion : en fumigation elles désenflent rapidement les jambes.

L'huile fétide de « bouessa » (buis) mélangée avec celle de millepertuis rivalise avec les meilleurs liniments, fussent-ils préparés par les frères Toledo.

L'infusion de « sônedjé » (sauge) est un sudorifique guérissant les rhumatismes les plus opiniâtres ; il fortifie les paralytiques et est surtout prisé dans la sciattque.

La tisane de « braitchu » (primevère) guérit non seulement le bégayement — toujours selon le manuscrit de mon cueilleur de simples — mais est encore souveraine dans les rhumes et les maux des jointures.

Le son du « tremi » (blé de Pâques) bouilli dans de l'urine (!) et appliqué en cataplasme apaise les douleurs de la goutte et résout les tumeurs des articulations ; bouilli dans du vinaigre il réussit à faire disparaître les rhumatismes.

Un sacnet d'avoine bouilli dans du « gros vin » soulage considérablement les parties malades.

La « tchaitrinnate » (mâche) appelée parfois salade de chanoine s'emploie aussi pour la goutte et le scorbut. D'anciens la sèment encore de nos jours dans les jardins pour la manger en salade pendant le carême lorsque l'hiver n'est pas trop rigoureux... Oui ! En voilà assez, je crois, pour guérir tous les rhumatisants de Suisse, de France et de Navarre ! Nos Franches-Montagnes étaient couvertes autrefois d'épaisses forêts et de marécages pestilentiels ; les rhumatisants devaient être nombreux parmi les pionniers qui, à la suite de Jean Ruedin, défrichèrent la Montagne des Bois ; il n'y a donc pas lieu de s'étonner que les moyens de les soulager le fussent aussi.

\* \* \*

Le Glossaire des patois de la Suisse romande, a donc publié naguère son premier fascicule. On voit qu'il a été élaboré avec le concours de nombreux auxiliaires et rédigé par MM. L. Gauthat, professeur à l'Université de Zurich, J. Jeanjaquet, professeur à l'Université de Neuchâtel, M. Tappolet, professeur à l'université de Bâle, avec la collaboration de M. E. Muret, professeur à l'Université de Genève. Ainsi que le dit judicieusement dans la préface M. Ch. Piaget, président de la commission philologique: « le glossaire contient la meilleure révélation de l'âme du pays romand. Nous y trouvons l'homme de chez nous dans sa plénitude, avec ses désirs et ses besoins, ses joies et ses peines, ses deuils, ses tristesses, sa poésie... » Pendant un quart de siècle il a fallu enquêter, contrôler, accumuler. Il s'agit maintenant d'engranger les matériaux récoltés en partie sur place par les rédacteurs eux-mêmes; mais il a fallu naturellement avoir recours à une enquête systématique par questionnaire adressés à des correspondants répartis sur tout le territoire. Il va de soi qu'un correspondant indigène qui décrit la langue qu'il pratique est mieux placé qu'un philologue peu familiarisé avec la vie locale pour en inventorier complètement les ressources. Les matériaux se rapportent à 65 communes ou régions du canton de Vaud, 58 du canton du Valais, 17 du canton de Genève, 20 du canton de Neuchâtel et 41 du Jura bernois.

Le parler franc-montagnard est représenté par le patois des Pommerats dont un correspondant, M. Farine, instituteur, a répondu à tous les questionnaires; il en est de même de celui d'Epauvillers, dans le Clos du Doubs cher à Margillac et au père Piquerez, mis sur fiches par M. Surdez, instituteur. Ce dernier vient également d'achever, après douze années de recherches, un glossaire complet du dialecte de la Montagne des Bois — ne comprenant pas moins de dix-mille fiches — accompagné d'environ cinquante cahiers de textes en patois divers.

En Ajoie, M. Fridelance, ancien maître à l'école d'application, a bientôt terminé son dictionnaire du parler ajoulot après avoir répondu comme les patoisants précités, aux 247 questionnaires des rédacteurs.

Ainsi, l'ancienne langue jurassienne tombant en décrépitude ne disparaîtra pas complètement en laissant place nette au français envahisseur; nos après-venants trouveront dans le « Glossaire » la substantifique moëlle du vieil idiome dans lequel nos anciens échangeaient leurs pensées durant tant de siècles.

PORTHOS.



Us et coutumes champêtres — Au Cerneux-Godat et aux Bois —  
Estivage des troupeaux — Le cheval de Saint-Brais — Au loup!

Les Bois, le 23 mai 1923.

Après avoir hiverné durant six longs mois, au fond des sombres étables, les troupeaux de la Montagne des Bois s'en donnent à cœur joie de brouter l'herbe tendre et fine qu'on fait pousser comme par enchantement sur un sol déjà crevasé par la bise les eaux harmonieuses et douces tombées après les saints de glace. Jusqu'à l'entrée de l'hiver gros et menu bétail vont connaître jour et nuit les ivresses d'une vie demi-sauvage et comme dans l'immensité des steppes s'ébattre follement, quasi sans entraves, dans les vastes pâtures boisées. Nos bestiaux ne reverront guère liens, crèches et râteliers, qu'en de rares heures, lorsque le temps sera lourd, orageux, saturé d'électricité et que le fermier appréhendera le feu du ciel pour ses bêtes ruminant et somnolant dans l'ombre fraîche des épicéas ou des érables géants.

Depuis la mi-mai les airs chromatiques et les accords dissonants des sonnaïlles se font entendre jusque sur le seuil des métairies et des maisons de ferme de nos hameaux et de nos villages. Aux Franches-Montagnes la plupart des bâtiments ruraux sont construits sur le pâturage communal. L'assise appartient au paysan mais le terrain qui l'entoure demeure en général la propriété de la communauté. C'est l'« étual », le parcours ou l'aisance, c'est-à-dire une parcelle du bien commun dont il a la jouissance pour circuler commodément au tour de sa maison, engranger ses récoltes, y déposer du bois, des chars, du fumier, des outils aratoires, des matériaux quelconques et gagner librement la voie publique. Cette « aisance » est inaliénable et l'on n'a pas le droit de la clôturer pour la protéger contre le bétail qui vient bêler, meugler, mugir, hennir, jusque sous les fenêtres, sans trouver pour tant grand-chose à tondre sur une terre forcément piétinée et battue.

En certains lieux comme au Cerneux-Godat, l'ensemble de ces « étuaux » et les bords du chemin conduisant au pâturage principal sont enclos et loués chaque année aux enchères comme petite pâture à l'un ou l'autre éleveur du hameau. Aux Bois, le « Parcours » est assez étendu pour servir de champ de foire ; il fut transformé durant la Grande guerre en jardins maraichers qui rendirent de précieux services à nos ménagères. Les archives du bourg de Jean-Ruedin conservées jalousement dans la tour de l'église nous apprennent qu'il servait primitivement au pacage de soixante moutons et était divisé en autant de parcelles. Plus tard il fut acquis par un groupement dénommé « Société du Parcours » et n'est devenu que tout récemment propriété municipale. Chose curieuse, la com-

mune des Bois n'a pas d'autre pâture que celle de sa closerie de Sous le Mont achetée il y a quelque vingt-cinq ans. La section de Dessous les Rangs par contre, détachée pendant la Révolution française de la Grande Communauté du Nollmont, possède outre ses grandes et riches forêts des Côtes du Doubs de vastes et excellents pâturages. Elle a encore fait l'acquisition de la Combe à la Biche, sur la Montagne de St-Imier, pour y installer un berger et sa famille. On peut y estiver convenablement 150 pièces de gros bétail à un taux un peu inférieur par « encranne » à celui exigé par les particuliers.

Depuis près d'un demi-siècle, cette florissante corporation, excellemment administrée par son président, M. Joseph Boichat, propriétaire au Boéchet, et ses intelligents collègues du conseil de la II<sup>e</sup> section, ne distribue plus de lots de bois ou de « gaubes » aux ayants droit, mais la jouissance des pâturages communaux est ouverte à tous les habitants moyennant paiement des droits d'estivage fixés par le règlement. Contrairement à ce qui se passe dans la plupart des communes du Jura bernois où la jouissance des « tchemainnes » ou pâtures communes est attachée à la personne du bourgeois, elle appartient ici aux propriétaires des terres cultivées comprises dans la circonscription, soit en raison de leur étendue, soit d'après la valeur estimative. Il n'est donc établi aucune distinction entre bourgeois et non-bourgeois, Bernois et ressortissants d'autres cantons, Suisses ou étrangers. Le bourgeois pauvre n'ayant pas la quantité de terre exigée par le règlement pour l'obtention du droit de parcours ou qui même ne possède pas le moindre lopin de terre, a cependant le droit d'estiver sur le « communal » une pièce de gros bétail ou son équivalent en menues pièces.

\* \* \*

Avant d'ouvrir toutes grandes les portes des étables, des écuries et des bergeries pour pa-

cager les troupeaux, la première quinzaine de mai a été employée à réparer les clôtures des pâturages, à étendre les taupinières, à brûler les amas de feuilles mortes, à épierrer, à nettoyer. Avec le déblaiement en hiver des chemins obstrués par les « menées » ou cougères, c'est tout ce qui survit des si nombreuses et impopulaires corvées féodales. Ces besognes qui ne prennent que quelques demi-journées chaque année sont accomplies sans trop rechigner. Au printemps spécialement, les femmes étant aussi corvéables, on plaisante, on rit ; les heures s'écoulent sans trop de monotonie ; à dix heures et à quatre heures, le pain, le vin, parfois le fromage sont offerts sous quelque ombrage par les soins de la communauté.

Des préposés communaux font ensuite la visite des clôtures en bois ou en pierres et talonnent les négligents. Chacun y trouvant son intérêt, la réfection des « barres » est la source de peu de conflits. Il est d'usage immémorial que deux communes ou deux particuliers édifient ou réparent à frais communs leurs clôtures mitoyennes. Au particulier par contre incombe seul la charge de séparer son domaine du pâturage communal et ce n'est que justice, les propriétés de nos paysans ayant été créées lors de la colonisation du pays au détriment des terres de la communauté.

\* \* \*

Le bétail doit trouver d'autant plus de saveur aux herbages qu'il a été soumis l'hiver dernier à un régime de Carême. Il fallait faire foin qui dure ; en maints lieux la « dare » — les ramelles de sapin — dut servir de fourrage. A voir les bêtes à cornes si ingambes et loin d'être éfilanquées, il n'y paraît plus guère. Quant aux chevaux des Franches-Montagnes, ils sont bien en forme et leurs flancs rebondis montrent assez que l'avoine ne leur a pas fait défaut. Le « cheval de Saint-Brais » est d'ailleurs né sous une bonne étoile ; bien coté dans les foires et les marchés-concours, il est actuellement bien en cours dans les sphères militaires. Grâce à l'entêtement intelligent de nos éleveurs, on a renoncé à temps au croisement avec des chevaux étrangers et la race de notre contrée n'a pas disparu comme celle d'Einsiedeln et d'Erlenbach. Par la sélection, c'est-à-dire un choix judicieux des juments et des étalons, elle a été améliorée et nous avons maintenant un cheval aux allures rustiques et robustes, propre aux besoins de l'agriculture.

\* \* \*

Il y a belle lurette qu'on ne croit plus à la lycanthropie sur notre plateau qui fut jadis si superstitieux ; à peine conte-t-on encore parfois sous la hotte renversée de la cheminée quelque histoire de loup-garou, celle de ce châtelain des Sommètres par exemple, qui attaqué par un animal fantastique lui coupa la patte qu'il reconnut pour être la main de son épouse. Quant aux vrais loups, les derniers furent tués il y a plus d'un siècle au Creux au Loup, près du Noirmont, et à Goumois-Suisse, non loin du Doubs, ainsi qu'en témoigne une inscription de l'ancienne maison seigneuriale ; mais il reste les chiens-loups qui poursuivent et souvent dévorent le gibier et le menu bétail. Un tout récent arrêté de l'honorable Dr Moser, directeur des forêts du canton de Berne, les considère comme animaux dangereux et les garde-chasse pourront être autorisés dans certains cas à tuer les chiens-loups errants. Ceux-ci n'ont qu'à bien se tenir si le « mutz » lui-même se met à crier : « Au loup ! »

PORTHOS.



**Les travaux des champs — Les Moulins de la Mort — Une conséquence inattendue des travaux du Refrain**

Les Bois, le 29 juin 1923.

Grâce aux pluies persistantes qui favorisèrent la croissance de l'herbe et des céréales, les prés et les champs du plateau franc-montagnard étaient des plus prometteurs; si la température avait été plus douce, les myriades de gouttes de pluie eussent été autant de pépites d'or tombées des nues. Si le temps ne tarde pas à se montrer plus clément, les prochaines récoltes, malgré le froid et la bise, seront encore considérablement supérieures à celles de l'an dernier. Il est vrai qu'il n'y a guère à faire, comme disent nos paysans. La qualité du foin sera également meilleure, pourvu que le soleil daigne ne pas nous boudier plus longtemps. Les pâturages, par contre, soit qu'ils aient trop de bétail, soit que l'abaissement de la température leur ait été néfaste, n'offrent plus grand'chose à tondre à nos ruminants d'autant plus affamés qu'il y a belle lurette que les fenils sont vides.

Quoique notre contrée ne soit pas de celles avec qui « l'on échange la vendange contre un grain qui nourrira », la culture des céréales y est devenue, surtout depuis le défont et peu regretté temps des cartes de pain, une ressource de nos paysans moins négligeable qu'on le pense communément dans la plaine. Les moulins agricoles mus par l'électricité reprennent peu à peu la place laissée vide par les vieux moulins d'autrefois actionnés par l'eau du Doubs, les ruisseaux des combes ou l'eau tourbeuse des étangs. L'avoine et le blé d'automne se sèment avant l'hiver car ils supportent impunément les plus fortes gelées, mais on attend le printemps pour confier à la terre nourricière les semences moins résistantes de l'orge « messat » dépourvue de barbes et celles du « tremi » ou blé de Pâques. On fait un pain de ménage savoureux, quoique un peu noir, avec les différents « boidges » ou mélanges de blé et d'orge, de blé et d'épeautre, d'orge et de seigle. On a renoncé depuis longtemps à celui d'orge et d'avoine moins appétissant, mais des plus économiques.

Il est aussi pour les labours des us variant légèrement d'un village à l'autre car ils sont la résultante de besoins et d'un genre de vie pareils; ce droit coutumier est reconnu comme complément du droit fédéral par le nouveau Code civil suisse. Le laboureur peut faire tourner une roue de sa charrue sur le champ voisin pour les premiers et derniers sillons. Il lui est également permis de la retourner sur le terrain d'autrui aux deux extrémités du coin de terre qu'il laboure. Afin de ne pas gêner le voisin dans l'usage des droits précités il était défendu jadis d'enclorre son champ de haies, de murs ou de fossés, à moins de laisser en dehors une bande de terrain suffisante. Pour vaquer aux travaux des champs, il est permis de passer sur le fonds d'autrui lorsqu'une parcelle est enclavée dans d'autres. Afin de causer le moins de dommages possible, on véhicule habituellement le fumier ou le purin en hiver, lorsque le sol est couvert

de neige ou durci par la gelée. Après la St-Georges, par contre, (23 avril) et jusqu'au moment de la vaine pâture, après la rentrée des regains, cette liberté est quelque peu restreinte. On évite, par des détours au besoin, de traverser les champs de céréales et de légumes ou de fouler l'herbe déjà haute mais l'on est moins regardant lors des « ventes de rosées », c'est-à-dire d'herbes sur pied.

\* \* \*

La plupart des moulins à farine jalonnant jadis les rives sauvages du Doubs ou éparpillés dans les bas-fonds de notre plateau ont disparu ou sont actuellement désaffectés. Il ne reste plus pierre sur pierre de celui de Sous le Château, dont les carabinières vaudoises se plurent à courtiser les folles filles en 1870, pendant l'occupation des frontières. Les Moulins de Soubey montent toujours le grain de leurs pratiques, immuablement fidèles, de la presqu'île du Clos du Doubs; le moulin du Theusseret s'est mué en auberge renommée par sa truite au bleu et celui du Oigot, au Cerneux-Godat, où habite une ancienne meunière de la Mort — aujourd'hui vénérable grand'mère — n'est plus qu'une maison de ferme.

L'un des plus pittoresques moulins d'autrefois fut celui de la Mort, popularisé par le roman de Pierre César, situé sur une plage quasi inaccessible, semée d'éboulis géants de rochers. Il fut détruit pour la seconde fois par un incendie, il y a trente ans, le 10 avril 1893. La famille Cour était réunie dans la cuisine quand un enfant effaré vint l'avertir que la chambre-haute était en feu. La cheminée défectueuse en tuf avait communiqué le feu à un meuble. On n'eut que le temps de lâcher le bétail et, chassées par la bise, les flammes enflammèrent les taillis de la rive française. Les Moulins de la Mort comptaient trois paires de meules; il y avait encore une « ribe » ou pressoir pour extraire le verjus des pommes sauvages et une « raiisse » ou scierie rudimentaire. Les troncs de sapins, de hêtres ou d'épicéas, étaient précipités du haut des falaises; les planches étaient ensuite remontées à dos d'homme aux fermes de Sous le Mont ou des Prés Derrière par le Sentier des millets dont les nombreux lacets escaladent la vertigineuse « coulense » de l'Aiguille. N'en déplaise à P. César, les Moulins de la Mort ne furent en aucun temps un coupe-gorge. On y menait au contraire une vie patriarcale et le seul luxe qu'on se permettait était de boire de temps à autre une bouteille de vin de sureau.

Quelle est l'étymologie du macabre nom de ces moulins? Elle ne peut être la même que celle de Morteau car l'eau, loin d'y dormir, y bondit furieusement. Une légende prétend qu'une jeune meunière feignit un soir d'être morte pour se débarrasser d'un prétendant importun et s'endormit bel et bien pour toujours. Le nom patois, les « Molins de la Mouc », signifie aussi bien Moulins de la Morte que Moulins de la Mort. Un peu en aval, les eaux de la rivière battent les rives de l'idyllique île de Mortier que Rousseau visita très probablement avec les botanistes Gagnepain, de La Ferrière. Que n'y fixa-t-il

ses pénates ! Nul n'eût songé à l'en déloger ; mais cela nous eût peut-être privés des plus belles pages des « Confessions » du citoyen de Genève...

A quelque chose malheur est bon ! Si la réfection du canal du Refrain coûte gros à la Société des forces motrices, elle fait la joie des pêcheurs francs-montagnards. Ce sont pourtant des gens pacifiques, détestant le bruit et le tumulte, aux goûts modestes et ne nourrissant aucune ambition exagérée. Depuis que les vannes de la Prise d'eau ont été abaissées et que le Doubs mugit de nouveau dans les rapides du Refrain, les pêcheurs à la ligne ont retrouvé leur sourire. Quoiqu'il n'y ait point dans nos parages d'usines dont les déchets polluent les eaux de la rivière, il est incontestable que la surélévation des barrages mettant à sec durant d'assez longues périodes d'importants tronçons du Doubs, l'ont jusqu'à un certain point dépeuplé. Les chevaliers de la ligne ont repris leurs bonnes places au bord des « gottes » ou courants et les truites et les ombres n'ont plus qu'à bien se tenir.

Et comme un bonheur n'arrive jamais seul, ne voilà-t-il pas que les anguilles elles-mêmes réapparaissent de plus en plus nombreuses dans nos eaux douces ! Quoique ce murénidé à la peau visqueuse et très lisse, à la chair trop grasse, répugne à d'aucuns, nombreux sont ceux qui la recherchent pour sa délicatesse. Des goûts et des couleurs...

Les vieillards ne prétendent-ils pas encore que

Celui qui mange de l'anguille meurt sans béquilles.

Le serpent d'eau n'était-il pas le signe de la longévité chez les Egyptiens ? Le Kaiser s'est peut-être trop hâté de se faire greffer les glandes interstitielles d'un singe. Il eût agi plus sagement en venant faire tout bonnement une cure d'anguilles au restaurant Tell Gerber, près de Biaufond.

PORTHOS.

Tin n'è pe coinnu le Djoset des Aivains, que ne mainquat pe inne foire de Poërraintru, qu'airrivait le premie en velle et s'en rallait le derrie, que ne péssait pe devaint in caibaret sains y allè, cment qu'è diait, proye in tchapelat et peus que ne rentrait qu'emmé lai neut en sai métairie des Aivains?... Vos l'ai encoé devaint les ceilles d'âvô sai veste ai flate et sai tiulatte ai painsiere en midjelainne, sai bieûve rouliere ai botons biaines qu'è botaît chus le tchaimp de foire, sai cape en pé de couni et son gros bâton de Montaignon ai coërdjon et encrammes. Vos ôtes encoé lai rusate qu'è faisait tiand qu'èl aivait dit inne riôle.

S'è prenait in voirre de temps ai âtre, chufot tiand qu'èl aivait fait in bon mairtechie, coli ne l'envoiait pe d'être in fin renaid, ménaidgie de ses étins, qu'aivait son bin des Aivains fraine et peus tot son mobilie. Vos saîtes qu'èl aivait les pus helles étâles de rondges bêtes des Cios-di-Doubs et qu'èl airait fayn rôlè long et lairdge l'Aidjoue, le Vâ et lai Montaigne po en trovè de tâs.

E poeyait tni son bin sains seryantes ne vâlats ren que d'âvô sai baichate et ses doux bouebes e peus è ne piédait qu'in soillou po les foinnéjons. Le pus véye des afaints était in gros long sains braintches, le pus diuene in petêt sacoinné : ès ne musht qu'è teni des moubyes pai les étâles, lai graindge, les fins, les cèneux vou les côtes èt peus, le soi, ai femmè lai pipe en lai roue di fue. Les caibareties ne coinnéchiint pe lai couleur de ios sous et ès n'êtint djemais allè in soi à lôvre. C'était, vos me comprendes, de lai grainne de véyes bouebes. De lai femme, y n'en dis ren, di môment qu'elle n'aivait ren ai dire ai l'hôtâ qu'è dainsie tot de que y tchaintè son hanne.

Lai baichate, lai Mairie des Aivains, cment qu'en aivait aivéjie d'y dire, allait chus ses vingt ans. C'était inne belle grosse coeyate, à poi et peus ès ceilles vinois, que vavaît in hanne po lôvraidge. N'en voili inne que saivait tchaintè les laoutis. Se vos l'aivins ôyu tiand c'ât qu'elle s'en allait, lai boeye à dos, en lai péture di Bêtou ! Tiand c'ât qu'elle feutchait das enson lai roitchè Palouze vos l'oyins djunque ai Calabri. Ne vos iotes pe le doigt dains l'œille ! S'elle était vive cment inne mèisse, s'elle aivait aidé inne louene en lai gourdje, si elle ne mainquat pe inne dainse en lai Sint Maichin, à Carrè, ai Ocoé, coli ne l'en voidiait pe d'être lai pus braive baichate di pays. Ce n'âpe l'âve couérainne mains l'âve dremainne que noye.

Le Djoset des Aivains était le moillou l'haime di monde. Cetu qu'aivait fâte d'in service n'aivait qu'âi caquè en sai pouetche. E ne s'en velaît djemais reveni les mains veûdes. Mains è voyait hayi ement lai pêchte, èl aivait grie, son pus près véjin, le Pierat des Senelles. E y aivait bin die ans qu'ès ne s'êtint dit bondjoé. Qu'ât-ce qu'ès poeyint bin aivoi aivu en lai fois ? Ren, po bin dire. Des réjons en l'air, mains inne réjon moinnie des côps pus loia qu'en ne tiude. Le Djoset et le Pierat étint revenis inne fois ensoinne de lai foire de Poërraintru. Ès n'aivint bi pus qu'y aïos en aivos vojchù, Aiprés les chonckès de langues c'air feut les chonckès de riemes. Cetu des Senelles diêt en l'âtre que ses vaiches n'aivint pe de grent. Cetu des Aivains l'y rebotèt les ues dains sai cratte en y diaint que ses déje-heut mois aivint tus des éparvins. En en vion ès côps.

Das aidont se ce n'en feut pe aidé lai dyere ce n'en feut pe non pus touedje lai paix. E paraît qu'ès se décriint l'un l'âtre ios bêtes à petêt djé de Sint-Oéchanne. Le Pierat des Senelles que n'était pe rantiannou tindé bin inne fois ou l'âtre faire les aivainces en son véjin, mains le Djoset des Aivains ne velè ran ôyi. Lai femme et les afaints fesint poéchant minne de ren.

Le fermè des Senelles n'aivait qu'in bouebe in pos pu véye que lai Mairie des Aivains. E n'dévaît p' êtro trop peut : è paraît que tos les baichates des Cios-di-Doubs y fesint les ceilles migas. Mains lu n'aivait d'ceilles que po lai Mairie des Aivains. Ès se voyint ès tieumainnes le maitin et le soi en affaint traire les bêtes. Coli n'allè pe longtemps qu'en djâson de mairaidge. Cment les côtes, les pétures aint des ceilles, et cment les muras, des aroilles. Le Djoset ne feut pe longtemps sains saivoi de quoi ai revirait. È diêt en sai baichate qu'èl aimeraît meux y copè le cô d'âvô sai chârpe chus lai béye di tché putôt que de lai léchie mairiè le bouebe des Senelles. « Et bin, qu'elle y réponiét tot boinnement, y demoérrerais véye baichaté ».

Das dont elle ne veulèt pus diasè en son galaint et peus ce n'ât pus lé qu'allè traire en lai péture di Bêtou. Mains das ci dioc-li vos ne lai voyinnes pus rire, vos ne l'oyinnes pus laoutè vou yeutchie.

...Cf soi-li — le soi de Nâ — les dgens des Aivains aivint pris, à derrie di l'ôvre, in petêt re-son cment les âtres années, devaint ce que d'allè ès maitinnes et en lai masse de mienent. Mains en airait dit qu'ès voyint in moue. Niun ne diait ren. Lai femme boussaît de gros sôpis. Lai Mairie ne maindgaît pe. Le Djoset demoéré po voidjè l'hôtâ : les âtres paitchinnet tus po le môie.

Inne fois de pai lu, en piaice que d'allè à yé, sains piepe s'en baillie en vâdjé, le Djoset boyét quéque bons voirres, d'âve de prunnés. Les pies chus l'indie, in bon faigat empris chus l'hât-être, l'âve tieujaint dains lai mairmite pendue â crâ-masse, è léché s'éteindre sai pipe et finichét pai s'endremi, lai tête beuquaint de totes les sens.

A devant l'heus, les tchaircas de noi tchoyint sains râte. A tché, les éplues d'oue s'évoullint aimont le tiué. L'ouere était dains lai côte... E se raiméssait des moinnés chu les vies...

...Le Djoset des Aivains était mitenaind in veye papon de quatre-vingts ans. Son poi et sai londje bairbe éfint biaines cment lai noi. E musait en sai vie péssède, che trichte. Ses doux bouebes aivint mâ virie. Ce n'étaient pus que des rôlous aidé chus les vies, pai les pays. Sai Mairie était inne véye baichate revaidje, tote coérbate, tote grijate, mâ gouinnée, ouedje, baïtche. Sai femme, lai pouere Mayanne, était moue de tchagrîn, è y é bin longtemps. Le galaint de sai baichate, le bouebe des Senelles, s'était boté à boire. El aivait runnè vos dgens et en le retrovon in maitin édgealè emmé lai saigne des Voinnés.

Tot d'in côp, le pouere véye Djoset des Aivains voyét in noi l'hanne qu'aivait des pies de tchievre, doues écouenes enson lai tête, qu'empojenait le saûfre, et peus è l'ôvét qu'y diait : « Vins, vins d'aivô moi, y crais qu'y aie bin d'aingnie ton âme... » Mains dains lai roïtche d'inne étâlâte, envôju de goillates, in petét boueba que venait de tchoir à monde, y crié : « Ne l'écoute pe, ren n'ât predju ; baille tai Mairie à bouebe des Senelles et tot veut bin allè... » Et peus in hanne bairbenillou, qu'aivait ai nom Djoset, cment lu, y diét : « Ecoute le popon, te t'en veux bin trovè... » Et peus inne belle djuene femme, qu'aivait ai nom Mairie, cment sai baichate, y diét en sôriant : « Ecoute mon afena, te ne t'en veux djemais repentre... » Et peus in aine et in bue se botinment ai breuyie : « Ecoute le pefingnat, écoute-le... »

...Le fue s'était éteint, le froid aicmençait de poire le Djoset des Aivains que grulotait... Et voili qu'inne femme que ressennait sai Mayanne, inne baichate que ressennait tot pitye lai Mairie, doux djuenes hannes que ressennint sés doux bouebes, entrinment dains l'étâlâte... ou putôt à tché... Ai moïje révoillie, le Djoset vos crié : « Boirdgies, y sais ce que vos vlais dire... O, o, y seus d'aicoue de baillie lai Mairie en mairiaidje à bouebe des Senelles. — Qu'ât-ce vos dites, papa ? Vos sondgies ? — Nian, nian, Mairie, y ne sondge pe, von putôt, y ne sondge pus » y réponset son père que s'était révoillie po tot de bon et que comprenait que los dgens rentrint de lai masse de mieneut et qu'el aivait dremi et était aivu teni pai le fouita, « nian, y ne sondge pe. Te peux mariè ton galaint, Mairie ; lai nace se ferè aiprès les Couairimé... »

Djemais en n'on vu et djemais en ne revoitron pus inne tâ nace dains les Cjos-di-Doubs...

Lai Mairie ât moue, è n'y é pè longtemps, és Senelles, ai quasi cent ans. Tiaint vos voirrés es foires de Poérraintru in veye hanne en rouliere bieuve, d'aivô inne cape en pé de couni et in bâton de Montaignon vos saïrais que c'ât le bouebe de lai Mairie des Aivains. E ressenne son grand-père tot pitye.



# Inne belle neut de Saint-Sylvestre

Une belle nuit de Saint-Sylvestre

E y aivait, ç'annèe-là, po lai Saint-Sylvestre, inne aivâles de noi di cinq cents dialles. Le toit de lai ferme de Sacey s'était effondré, les roitchos di Dérabye étint venus aivâ et èl aivait fayû chéx tchévâx po trianè le triangle. En aivait tiuè in loup és Tchaimps-Derrie et peus des proues de dieche ai tînze poues-sayais rôlînt les Ciôs-di-Doubs. Tos les tchessous, de Sint-Oéchanne ai Soubey, fesinnent, si derrie djoé de l'annèe, inne traque dains les rêyes. C'ât le Petét Noirat de Montoérban que feut nomfné chef de traque. E coéniéçait bin son affaire di môment qu'ès quaitre de lai vâpre èls aivînt tiuè doux voirraits, trâs haques e' peus quaitre maircaissins.

Es commaindînnent inne boinne moirande és « Doncs Ciès », ai Ocoé et lai Phiphine ent vite fait d'y reûti des belles traites, des dairâs et des tchavouinnés et doux gros tieuchets de pouesayai.

Les botoilles aicmencinnent de mairtchi et le Gros Bâgoué qu'était aivû à Sonderbon ne saivait émondure de botè les veudes en ranfches chus lai tâte. Tiand qu'ès eunent bin moirandé, le Colas de Montgalais tiré sai musique ai gouerdge de lai bègète, l'Aïne de Tchairaimoux, son rebaîrbé (1) et peus és djuinnent doues tras dainses endiallées. Mains les tchessous, qu'aivînt airpenté toi le djoé les côtes des Ciôs-di-Doubs et di Mont-l'airi, feument vte sôles de ioukè.

« Ce n'ât pe çoli, ios diét le Dainvoi de Seleute, vos ne sâites pe quoi ? C'ât lai Saint-Sylvestre, èl ât pèssé miennent, mains en ne ciôt pe les caibairêts. El ât trop taïd pos rentrè mite-naint ai Sint-Oéchanne, ai Vlaïs, ai Soubey, voé saïs-ye encoé laivoé ! Péssans lai neut ai dire des coéyenâdes mains, po inne fois, nian pe des hichtoires de tchousse. Lai Phiphine, que n'é pe lai minne d'aivoi sanne, n'airé qu'ai rire, en refchandgeaint à fur et ai meûjûre les botoilles veudes, et ai nos appointie inne boinne sope en lai fairinne en lai picate di djoé. Aiprés dédjunon nos tchaidgeraîns nos poues-sayais chus inne iuate et nos âdrains faire lai toinnèe des Ciôs-di-Doubs... — Bravo ! bravo ! brenyinnent tus nos tchessous, è n'y é que les Seleutais po aivoi d'aiche boinnes aivisâles. — El ât entendu que cetu que ne ne recontré pe de riôle, tiand c'en seré son toé, en veit être tot les côps po inne botoille... » E paraît qu'è n'y eut que le Gravalon d'Outremont qu'en feut po sai botoille. El ât vrai de dire que chus le maîtin è n'airait pu saivû dire pépèt foueche qu'èl aivait bin ievè le coutre.

Es tiudînt s'engrignie l'un l'âtre en recontraint des triôles di véye temps chus iôs fermes, iôs velaïdgeats et jô velaïdges...

Lai première fois que les Ocoés voyinnent in rôla compresseur chus lai route de Sint-Oéchanne, és fotinnent çte brecalinné à Doubs. Es tiudînt qu'elle veulâit saillondgie lai vie cment in rôla en bos étend lai paite de nodelés et és trovînt qu'è y aivait djé prou long ai crevè de soi djunque en lai velle.

E paraît que les dgens de Soubey, aivaint lai dyiere de Septante, se botînt à railè aichetôt qu'ès s'êtînt pris de tchicoinne : « Mâtiche de mâtiche ! laivoé ât mon couté ? »

Tiand les dgens de lai paroisse de Lai Motte velinnent saivoi lai grôssou ai baillie en iôte novè cemetère és se diinnent : « Di môment que nos y veulans tus pèssés in djoé, è n'y é qu'ai nos allè tus coutchie l'un de côte l'âtre â di toé di môtie... » Et ç'ât ce qu'ès fesinnent tot contemps. Le Taivain de Tairèteche aidieuillénè ces de Velais en diaint que iôs vaïtches brenyînt tot l'annèe : « Tiand ât-ee que nos airains inne fois ai maindgie en note sô ? » et que les vés réponjînt das l'étâlète : « Djemais de lai mai, las moi ! djemais de lai mai ! »

Les dgens de Montenô étînt che poueres qu'ès n'aivînt ren qu'in oché entre tus po faire iôte sope és benïssons.

Ces de Montmelon entèchinnent inne fois tos vos tiuvés l'un chus l'âtre po allè vouere ço que se pèssait dains lai linne. Tiand qu'ès n'en sentent pus trovès, le banvè iôs consoillè de repare cetu de dedos po le botè dechu les âtres et de dînche faire djunque tiand qu'ès serînt dains

lai linne. Es n'aint djemais poéyu compoïre po-quoi lai têche aivait aidé lai minne hâton.

En engrignon quâsi le ciaivie de St-Oéchanne en recontaint qu'à temps di Véye Napoléon, le ciaivie de lai velle était aivû tchaidgie d'allè aitchetè es Ermites in creuchefix de chéx francs. Cment qu'è n'en poyé pe trovè en ci prie-là, èl en aitchetè un de cînty francs et peus in petét d'in franc. Tiand sai femme les déballé elle crié en son hanne : « Oh ! mon Due, Laxis, t'és aitchetè inne mère de creuchefix et peus elle é dje fait in djuene ».

Les dgens de Seleute étînt ch' en lai boinne dains le temps qu'in afenat les airait rôlè. Tiand èls allînt en lai velle, és dyînt en tus ces qu'ès trovînt : « Djéseusse, Mairiâ ! Ce n'ât ren de payie, ç'ât d'aitchetè ».

Lai première fois que les dgens des Ciôs-di-Doubs voyinnent des sindges ai Baïle és dyînnent : « Ou'ât-ee que ces dgens de Montvaie aint bin poéyu faire po qu'en les enfromeuche dains inne dgeôle ? »

Inne fois qu'in hanne de Velais poétçait lé confrou en inne pochession et que l'ouere tiraît foue èl allè dire tot d'in côp : « Ma foi ! y aimerôs meux teni le ronsin de lai rebaitte » (2).

Inne fois que le raïssou de Tchervelès reveniât di môtie, è voïllet inne belle grosse haïtchate, devaint inne mâjon, Chus Prégne ; è diét en sai femme : « Qué dannaidge qu'y revîns de faire mes paityes, voïl in uti que m'âdrat cment inne meutainne ! »

E y é des années de çoli, les dgens de Tchêchenay, mimme po allè â môtiè, ne paitchînt djemais sains aivoi in cabas ; le mère, lu, était aijie ai recoinniâtre, poêche qu'èl aivaît le droit d'en poétchè doux. Les dgens de lai Fin di Tè, tiaind qu'ès reveniint di mairtchie és poues et peus qu'ès raimoinnint le dgendaïrme chu iote tchâretî, diint és péssaints : « Y aie tot vendu, se ce n'ât le pus gros » Vou bîn ès y en é qu'y criint : « Te n'ès pe tot vendu ? »

Le Tôni de Sint-Oéchanne diét qu'èl était bîn aijie de recoinniâtre les dgens de lai commune des Epitierez ren qu'en iote cape. « Ces de Tchêrvelès, qu'è diait, lai poétchant en derrie, ces de Tchairmeuillatte en devant, ces de Montbion chus l'araille gâche, ces des Echéfallons chus l'araille droite, et ces des Epitierez dains iote baigate ».

Le raitie de lai Tchairboinniere sôteniait qu'èl en fayait dieche di Tchâfoué po tchétrè in fremi !

Ces de lai velle, que n'aivint djemais vu d'aines, en tiinnent inne fois un que s'était sâvè de France. Es le preninnent po in cie, mains ès ne saivint compoïre poquoi èl était farrè ! Ç'ât das aidont qu'en n'y dit pus que les aines.

Tiaind les dgens de Soubey allint trovè in avocat, ès poétchînt dos le brais in créle envôju dains di paipie. C'était po y faire en craire qu'ès y veullint baillie in fromaidge, po qu'è ne les tchâtecheuche pe trop.

Ces de Raivînes velinnet inne fois allè repoïre lai linne dains in pouche. Le mérlie (3) se pendét pat les mains en lai mairdgelle, le monnie se pendét és pies di mérlie, le raitie en ces di monnie, le frutie en ces di raitie et peus ès se pendinnent dînche tus és pies l'un de l'âtre. « Gai ! gai ! » crié tot d'in còp le mérlie, « y veux étieupè dains mes mains ! » Et laitché lai mairdgelle et peus ès tchyinnent tus â fond di pouche.

Tiaind qu'en velaît nommè in mère ai Montoérban, en rebotaît aidé çoli en l'hèrba. Tos les dgens allint dos in biassenie et peus euvrint trétus lai gouerdge. Le sâtie (4) checouait le bos et le premie qu'aivaît in biasson dains lai gouerdge était nommè mère.

Tiaind l'année allaît bîn, s'en demandaît en ces de Froidevâx das laivoé ât-ce qu'ès veniint, ès railint, en viraint les œilles : « De Froidevâx, foutre ! » Se l'année était méchainne, ès bafoilint en béchaint lai tête : « De Froidevâx, las-moi ! »

Dains le temps, les dgens di Péca n'aimmint pe les envellies (5). Tiaind qu'ès voyint des parents vou des coëniéchainces, ès foïrès, ès is diint : « Tiaind vos pésserès chus lai Fin di Tè, vos pésserès ». Els entendint bîn que ce n'était pe dedains mains outre.

Tiaind qu'en feson le premier pont de bos ai Ocoé, le mère fesét écrire chus in lavon : « Ci pont ât aivu fait ci ». Ç'ât lu que fesét encrottè tot vi in boussereu (6) qu'aivaît boussè inne monniere dains son tieutchi.

Ç'ât ai Velais qu'inne femme, gringne d'aivô son hanne, aivaît botè in lavon â moitan di yé. Ai poinne coutchie, lai voilli qu'êtenué : « En tes souhaits ! » y diét le pouere hanne. — Rôte le lavon ! » fesét lai femme...

...Due sait tot ce qu'ès velint encoé recontè, mains lai Phiphine aippoétché lai sope en lai fairinne. Tiaind qu'è l'eunent maindgie et payie iôte écôt, voilli nos tchessous paitchis contre Sint-Oéchanne, en iuate d'aivô les poues-sayais. En airivaïnt dos les pouettes... Mains çoçi ât inne âtre hichetoïre qu'y vos recontraî l'année que vînt.

Jules SURDEZ.

(2) Battoir à chanvre et lin.

(3) Marguillier.

(4) Huissier.

(5) Les visites.

(6) Taupe.

# Inne belle neut de Saint-Sylvestre

## Une belle nuit de Saint-Sylvestre

E y aivait, ç'annèe-li, po lai Saint-Sylvestre, inne aivâles de noi di cinq cents dialles. Le toit de lai ferme de Sâcey s'était effondré, les roitches di Dérâbye étînt venis aivâ et èl aivait fayû chéx tchevâx po trianè le triangle. En aivait tiuè in loup és Tchaimps-Derrie et peus des proues de dieche ai tinze poues-sayais rôllut les Ciôs-di-Doubs. Tos les tchessous, de Sint-Oéchanne ai Soubey, fesinment, si derrie djoè de l'annèe, inne traque dains les rêyes. Ç'ât le Petèt Noirat de Montoérban que feut nommè chef de traque. E coéniéçait bin son affaire di môment qu'ès quaitre de lai vâpree èls aivint tiuè doux voirraits, trâs baques e' peus quaitre maircaissîns.

Es commaindîment inne boinne moirande és « Doues Ciès », ai Ocoé et lai Phiphine eut vite fait d'y reûti des belles traites, des dairâs et des tchavorinnâés et doix gros tieuchets de pouesayai.

Les botoilles aichencinment de mairtchi et le Gros Bâgoné qu'étâit aivu à Sonderbon ne saivoit èpandure de botè les vendes en rautches chus lai tâte. Tiaind qu'ès eurent bin moirandè, le Colas de Montpalais tiré sai musique ai gouerdge de lai bègate, l'Aïne de Tchairaimieux, son rebairbé (1) et peus ès djûinment doues tras dâuses endtailées. Mains les tchessous, qu'aivint airpentè tot le djoé les côtes des Ciôs-di-Doubs et di Mont-Fairi, feurent vite sôles de ioukè.

« Ce n'ât pe ç'coll, ios diét le Dainvoî de Seleute, vos ne sâtes pe quoy ? Ç'ât lai Saint-Sylvestre, èl ât pèssè mienent, mains en ne ciôt pe lès caibairets. El ât trop taïd pos rentrè mite-maint ai Sint-Oéchanne, ai Vlaïs, ai Soubey, voé sais-ye encoé laivoé ! Pèssans lai neut ai dire des coéyenâdes mains, po inne fois, nian pe des hichtoires de tcheusse. Lai Phiphine, que n'è pe lai minne d'aivoi sâppe, n'airè qu'ai rire, en rechaindeuint à fur et ai meûjura les botoilles veûdes, et ai nos aïpointie inne boinne sôpe en lai fairinne en lai picate di djoé. Aïprés dédjunon nos tchairdgerains nos poues-sayais chus inne inate et nos âdrains faire lai toinnèe des Ciôs-di-Doubs... — Bravo ! bravo ! breuyinment tus nos tchessous, è n'y é que les Seleutais po aivoi d'aiche boïmes aivâsâles. — El ât entendu que cetu que ne ne recontrè pe de riôle, tiaind c'en serè son toé, en veüt être tot les côps po inne botoille... » E paraît qu'è n'y eut que le Gravalon d'Outremont qu'en feut po sai botoille. El ât vrai de dire que chus le maïtin è n'airait pu saivu dire pêpet foueche qu'èl aivait bin ievè le coutre.

Es tiudînt s'engringuie l'un l'âtre en recontraint des triôles di véye temps chus lôs fermes, îôs velaidgeats et jô. velaidges...

Lai premiere fois que les Ocoés voyinment in rôla compresseur chus lai route de Sint-Oéchanne, ès fotinment çte brecaïme à Doubs. Es tiudînt qu'elle veulâit çailondgie lai vie ciment in rôla en bos étend lai païte de nodelés et ès trovint qu'è y aivait djé prou long ai crevè de soi djumue en lai velle.

E paraît que les dgens de Soubey, aivaint lai dyiere de Septante, se hotint à railè aichetôt qu'ès s'étînt pris de tchieoïne : « Mâtiche de mâtiche ! laivoé ât mon couté ? »

Tiaind les dgens de lai paroisse de Lai Motte veïnnent saivoi lai grôssou ai baillie en iôte nové cemetere ès. se diïnent : « Di môment que nos y veulans tus pèssès in djoé, è n'y é qu'ai nos allè tus coutchie l'im de côte l'âtre à di toé di môtie... » Et ç'ât ce qu'ès fesinment tot contemps. Le Taivain de Tairèteche aidieûllénè ces de Velais en diaint que îôs vaïches breuyint tot l'annèe : « Tiaind ât-ee que nos aïraïns inne fois ai maindgie en note sô ? » et que les vés réponjînt das l'étâlâte : « Djemais de lai maï, las moi ! djemais de lai maï ! »

Les dgens de Montenô étînt che poueres qu'ès n'aivint ren qu'in ochè entre tus po faire iôte sôpe és benïessons.

Ces de Montmelon entèchinment inne fois tos vos tivrés l'un chus l'âtre po allè vouere co que se pèssaït dains lai linne. Tiaind qu'ès n'en seurent pus trovès, le banvè îos consoillè de repare cetu de dedos po le botè dechu les âtres et de dîche faire djunque tiaind qu'ès serînt dains

lai linne. Es n'aint djemais poéyu compoïre po quoy lai tèche aivait aidè la nimme hâtou.

En engringnon quâsi le ciaivie de St-Oéchanne en recontaïnt qu'à temps di Véye Napoléon, le ciaivie de lai velle étâit aivu tchairdjie d'allè aïchetè es Ermites in creuchefix de chéx francs. Cment qu'è n'en poyé pe trovè en ci prie-li, èl en aïchetè un de cîntyè francs et peus in petèt d'in franc. Tiaind sai fenne les déballe elle crié en son hanne : « Oh ! mon Due, Laxis, ç'ès aïchetè inne mère de creuchefix et peus olle é dje fait in djuene ».

Les dgens de Seleute étînt ch' en lai boinne dains le temps qu'in afenat les airait rôlè. Tiaind èls allînt en lai velle, ès dyînt en tus ces qu'ès trovînt : « Djéseusse, Mairiâ ! Ce n'ât ren de payie, ç'ât d'aïchetè ».

Lai premiere fois que les dgens des Ciôs-di-Doubs voyinment des sindges ai Baïle ès dyînent : « Ou'ât-ee que ces dgens de Montvaïe aïnt bin poéyu faire po qu'en les enfromeuche dains inne dgeôle ? »

Inne fois qu'in hanne de Velais poétchait le confrou en inne pochession et que l'onere tirait foue èl allè dire tot d'in còp : « Ma foi ! y aimerôs meux teni le ronsin de lai rebaitte » (2).

Inne fois que le raïsson de Tchervelès reveniaït di môtie, è voillèt inne belle grosse haïchate, devaint inne mâjon, Chus Prègne ; è diét en sai fenne : « Què dannaidge qu'y revîns de faire mes païtyes, voilli in uti que m'âdraït ciment inne meutainne ! »

# Cavernes, légende et chanson

Les prouesses des quatre visiteurs du « Trou de l'Enfer », dans le Muotathal, m'ont rappelé que je me suis aussi hasardé à la légère, autrefois, dans l'une ou l'autre caverne.

A l'instar de Norbert Carteret, le grand spéléologue français, qui a écrit « Dix ans sous terre », un livre passionnant, sur les merveilleuses grottes pyrénéennes, le professeur Bogli et les trois jeunes gens qui l'accompagnèrent pourraient nous donner de leur récente mésaventure un récit palpitant intitulé « Dix jours sous terre ».

Qu'on se rassure, je ne vais point parler à mon tour longuement de mes exploits souterrains d'autant plus que je n'ai jamais passé plus d'une heure dans une « baume » et que je n'y fus oncques reclus. Dans les cavernes jurassiennes explorées, je n'ai d'ailleurs retrouvé ni les ossements, ni l'empreinte des pieds nus de nos plus lointains ancêtres, ni les plus vieilles statues en argile du monde, ni les restes de la grande faune préhistorique disparue, ni les vestiges troublants des premières gravures et peintures sur roche. N'ayant pas vu grand chose, je n'ai guère à dire aussi.

C'est en 1893, l'année de la sécheresse, qu'en compagnie de mon frère et de l'« Edmond du Moulin », le futur basochien, je fis mes débuts de spéléologue en pénétrant, un jour du mois d'août, dans la grotte située au nord de l'église de La Motte. Celui qui devait présider plus tard avec autorité, durant une année, le Grand Conseil bernois portait la grande lanterne à monture de bois de l'ancien guet de nuit du village ; mon frère en portait fièrement sur l'épaule la vieille pique rouillée ; quant à moi, en ma qualité de chef de l'expédition, je ne portais évidemment rien du tout.

Le temps était des mieux choisis car le ruisseau qui s'échappe de l'ancre en question était à sec. Tout se déroula d'abord parfaitement quoique nous fussions quelque peu émotionnés. Arrivés dans la partie du couloir ne recevant plus la lumière du jour et où la voûte commence à s'abaisser, un juron tonitruant retentit soudain accompagné d'un bris de verre. Le porteur du falot venait de le laisser choir. Comme il ne parvint pas à en retrouver la chandelle, force nous fut de rebrousser chemin et de voir s'évanouir nos longs espoirs et nos vastes pensées.

Adieu girandoles, stalactites et stalagmites... Et d'une...

Quelques années plus tard, n'ayant pour compagnon que mon chien (je me souviens encore de son nom, il s'appelait « Cora »), je me rendis dans les rochers s'élevant à l'ouest de Montenol, pour y visiter la Baume au frère Colas dont on m'avait beaucoup parlé ainsi que de son ermite légendaire. Je fus désagréablement surpris de n'y trouver qu'un simple abri sous roche. Ma déception fut d'autant plus amère que mon chien qui s'était introduit dans une anfractuosité de rocher, au-dessus de la ferme de Chez-le-Baron, n'avait pas reparu. Je le croyais perdu. Or il avait traversé de part en part le pan

de montagne qui porte la belle forêt du Chételat et regagné l'air libre au-dessous de l'ancien ermitage, où m'accueillirent ses joyeux abois et ses folles gambades... Hélas ! je ne saurai jamais ce que le spéléologue à quatre pattes a pu voir ou flairé au cours de son exploration menée à si bonne fin... Et de deux...

\* \* \*

En 1918, en compagnie de M. Jean Huot, actuellement industriel aux Bois, je pénétrai dans le fameux Trou de Creüllat qui se trouve non loin du hameau de Cerneux-Godat. Nous n'y allâmes pas à l'aveuglette, car nous étions tous deux porteurs d'une lampe électrique, ni à la légère, car un gros peloton de ficelle devait nous servir de fil d'Ariane.

Après avoir rampé durant une vingtaine de mètres dans un étroit boyau, on arrive dans une chambre assez spacieuse. C'est là que se retirait le jour, pour échapper à la conscription napoléonienne, au certain Godat surnommé Creüllat.

Nous y vîmes, encore fixé à la voûte, le crochet où il suspendait, dit-on, sa marmite. Aucun filet d'eau ne s'échappe de cet ancre d'où ne s'amorce que le couloir qui permet d'y accéder. Le réfractaire ne pouvait donc, comme on le prétend dans la contrée, se rendre jusqu'au dessous du hameau voisin et y entendre jaser les femmes à la fontaine. Malgré cet important point d'histoire élucidé, il n'y a point lieu de consacrer à notre haut fait plus de lignes que celles qu'on vient de lire. J'ajouterai toutefois qu'il faut un certain courage pour s'engager dans l'étroit boyau conduisant au Trou de Creüllat. Qu'on répète notre prouesse et l'on ne sourira plus narquoisement... Et de trois...

C'est depuis le haut du rocher où la nature a excavé le refuge en question qu'un vieillard me montra un jour en contre-bas, dans l'enclos du Fromond dont j'ai déjà parlé ici, un curieux « blessonnier », assez élancé, comme on n'en voit plus que très rarement. — Voyez-vous cette jolie « bergerette » ? me dit-il. — Pourquoi nommez-vous ainsi cet arbre ? lui demandai-je. — Saint Fromond s'étant égaré dans ces parages pria une jeune fille gardant un petit troupeau de brebis de le conduire jusqu'au Chemin des Mulets qui descend au Moulin de la Mort. — Mais, objecta-t-elle, qui surveillera ma « proie » jusqu'à mon retour ? — Ce bâton, dont je te fais présent, lui répondit-il. Et il planta dans une taupinière la jeune tige de poirier sauvage qu'il avait coupée dans la Grosse Côte au bord du chemin des Sarrasins.

Lorsque la jeune bergère revint dans l'enclos, aucune de ses bêtes à laine ne s'était éloignée et un loup gris était étendu sans vie au pied du plant de « blessonnier ». Celui-ci prit racine et donna plus tard un arbre aussi élancé qu'un peuplier. C'est pourquoi nos « vieilles gens » nommèrent depuis « boirdgerattes », les poiriers lui ressemblant. Les « jeunes gens » ne le savent plus, ils ignorent tant de choses...

Les soldats qui couvrent la frontière franco-suisse, dans les gorges du Doubs, au cours de la première guerre mondiale, se souviennent sûrement de la « Victorine de Fromond », la dernière grand-gère du petit mas<sup>2</sup> qu'ils avaient surnommé la « Villa du Cafard ». Cette brave femme des plus loquaces qui avait été mordue dans sa grange par un vieux blaireau, racontait inlassablement ce fait à tout venant, en ajoutant chaque fois à son récit une nouvelle péripétie.

C'est d'elle que je tiens la version la plus complète (12 couplets au lieu de 6) de la « Chanson des pieds de bœufs ». Le soir des noces d'un couple franc-montagnard, ce n'est pas seulement des bric-lets, des crêpes, du vin, un jambon, un « bœuf à six pieds », que la « compagnie » des garçons demandait aux nouveaux époux, mais encore une four-née de pain, une brassée de gâteaux, une platée de bouillie<sup>3</sup>, un pot de saindoux, une « gironnée »<sup>4</sup> de « tiaifôs »<sup>5</sup> et... à voir la nouvelle épousée.

Après chaque couplet, on présentait aux quémanteurs une autre personne que celle dont on attendait impatiemment la venue. Ils secouaient la tête puis continuaient la chanson. L'ultime couplet suivant était écouté par la foule des curieux avec une religieuse attention :

*Nôs d'maindans ai vouër lai mairièe,  
Môtrès-nos-lai don, (bis)  
Nôs d'maindans ai vouër lai mairièe,  
Môtrès-nos-lai don,  
An dainseron.*

Le « capitaine » de la « compagnie » des garçons dansait avec l'épousée, qui était enfin apparue, le « vouéyeri »<sup>6</sup> suivant chanté en chœur :

*Due rempiâche vôs antchétrons<sup>7</sup>  
Nian de boëtchins<sup>8</sup> o de biassons<sup>9</sup>  
Mains de bé biè, d'avouenne et d'ouèrdge  
Qu'airé voidgê<sup>10</sup> le bon Saint-Dgeouèrdge.  
Qu'è vôs dæune ene nièe d'afaints  
Que n'airaint djemâs soi<sup>11</sup> ne faim,  
Aitaint d'bouëbats, de baichenattes,  
Qu'an in borusson<sup>12</sup> è yé d'aïchates<sup>13</sup>.*

On faisait ensuite entrer les chanteurs dans la maison nuptiale. La société prenait place à table, et l'on festoyait jusqu'à une heure avancée.

Il va de soi que le cérémonial variait suivant les paroisses. Dans le « Val aux Sept Villages », par exemple, les garçons portaient aux nouveaux mariés, vers le petit matin, un breuvage réconfortant nommé « lai sopätte ». Il est surprenant que la romancière Marguerite-Yerta Méléra ne nous en parle point dans l'œuvre où elle dépeint avec talent, mais sans bienveillance, les mœurs quelque peu libres, à l'en croire, de la contrée en question.

Jules SURDEZ.

1) *biassenie* s. m. poirier sauvage. — 2) *mé* s. f. mas, métairie. — 3) *pépè*, ou *des mähles*, de la bouillie. — 4) plein le giron, couvert les genoux, *djurnèe* s. f. — 5) sorte de poires de moisson. — 6) ronde, chanson à danser. — 7) compartiments du grenier. — 8) pommes sauvages. — 9) poires sauvages. — 10) gardé, pris sous sa garde. — 11) soif. — 12) et 13) ruche d'abeilles.

Si le patois a presque complètement disparu de la partie réformée du Jura bernois, il est encore très vivace dans les districts catholiques de Porrentruy, de Delémont et des Franches-Montagnes, dans le Val Terbi et l'ancienne Courtine de Bellelay.

Il faut avouer, toutefois, qu'il est en sensible décadence. Il se francise, si je puis dire et fait plus grave, pour lui s'entend. La plupart des parents mettent désormais leur orgueil à ne parler que français à leur progéniture. Jadis les enfants apprenaient le dialecte local sur les genoux maternels, le causaient dans la rue et ne se servaient du français qu'à l'école. A présent, s'ils comprennent encore le patois, ils ne le parlent qu'avec difficulté. Notre vieil idiome se corrompt de plus en plus. Les vieux vocables disparaissent, les tournures vraiment dialectales se déforment et, signe de dégénérescence sénile, l'archaïque langage dans lequel nos parents se jurèrent un amour éternel, se rapproche de plus en plus du français. C'est l'âge de la décrépitude. La mort est imminente.

D'aucuns s'en réjouissent. La langue antérieure, prétendent-ils, rendait plus aride l'enseignement de la langue maternelle (1) dans nos classes populaires. Au lieu des gallicismes, les provincialismes étaient régionaux. On disait « je suis été, il a pleuvu, meurer ». On confondait les genres. Nos bambins avaient le front de nous parler de « la poisson, du fourmi, de la serpent ». Il n'y avait pas là de quoi fouetter une mouche, mais les pédagogues se sentaient humiliés. Cela demandait réforme. Il fallait proscrire le patois.

Quel accent comique ne donnait-il pas aux fils de la Rauracie ! Ils exagéraient les voyelles nasales composées, les *ou*, les *un*, les *in*. Leur manière de prononcer le mot *bidon* faisaient les délices du Neuchâtelois aux écoles de recrues. Les *ni* permettaient de reconnaître inmanquablement les naturels de la Montagne des « Boès ». Je ne parle que pour mémoire des *è*, ouverts si démesurément qu'à imiter les indigènes de l'Evêché, le bon M. Jourdain se fut décroché la mâchoire.

On a répété sur tout les tons et on le ressort encore que le Jurassien ne peut non seulement s'exprimer avec une certaine aisance mais qu'on compte sur les doigts ceux qui causent à peu près correctement le français. Certes, il fut un temps où une infime minorité connaissait la langue de Moÿherbe et Boileau. Dans les autres régions de la Suisse romande on se gaussait de l'accent de terroir du Jurassien, de son parler lent et vicieux. Les Caquelons partageaient avec les Dzojets l'honneur d'être le point de mire de quolibets d'un goût souvent douteux.

Les habitants de notre petite patrie étaient-ils plus sots que les autres Welsches ? Certainement non. La nature leur a départi la même dose d'intelligence, des cordes vocales identiques et semblable appareil lingual. Mais nul n'ignore que le gaillard le plus délégué est en proie à une invincible timidité lorsqu'il s'exprime dans une langue étrangère qu'il ne sait qu'imparfaitement. Le Jurassien employait un langage qui ne lui était pas familier lorsqu'il parlait en français. Sa langue maternelle était le « taignon, l'adjolet, le vadais » ou un autre rameau du dialecte jurassien.

Quand un enfant de l'ancien Evêché cause en patois, il n'est plus le même homme ou plutôt il se montre l'homme qu'il est en réalité. Il est fin, spirituel, il bâime, il raille ; il manie avec dextérité le fouet de la saïyrie ; il s'exprime avec volubilité, sonde son discours de gestes saccadés et rit bruyamment en contant des histoires scabreuses. Avec lui les fermes et les prêtres passent de vilains quarts d'heure. Pourtant il est fidèle et croyant ; mais que voulez-vous dit-il, « en en djasse de ço qu'en aimme ».

Il n'est bon bec que de Paris, affirmait Villon. Il n'est bonne langue que de l'Evêché, gû-t-il dit (des Jurassiens causant le patois). J'en puis parler en pleine connaissance de cause ayant passé la moyenne partie de ma vie dans un village où le français n'avait droit de cité qu'à l'église ou à l'école. Au

« Heu-nâ » même, c'est-à-dire à l'assemblée communale, toutes les délibérations se faisaient en patois. Les discours ne manquaient pas d'entrain. Quand le baromètre était à l'orage il y avait des envolées oratoires que Mirabeau n'eût peut-être pas reniées. Celui qui n'a pas entendu de harangues patoises n'a rien entendu. On ne peut déceimment « s'engueuler » qu'en dialecte. Le vocabulaire est pour cela d'une richesse dont seuls certains passages de Maître Alcofribus Nasier peuvent donner une idée.

Il n'est bonne fête sans le patois, même dans les localités où il n'est plus guère en honneur. Sur le tard, à la fin de la « lôvrâle » on se met soudain, sans cause apparente, à le causer. C'est l'heure des « louanes » et des « fôles ». Les visages se dérident, les rates se dilatent. Quand les scies du jour, les rengaines des boulevards, cèdent enfin le pas aux vieilles chansons du pays, la joie est générale. Ce sont bien des Jurassiens qui sont réunis ; les ombres des ancêtres doivent voltiger entre les tables. Ne sont-ce pas les morts qui parlent, qui rient, qui chantent, qui festoient ? Melchior de Vogüé n'en eût pas douté.

On méconnaît le citoyen de l'ancienne principauté de Bâle parce qu'on le connaît mal. Pour étudier son caractère il faut apprendre sa langue. En causant avec lui, en patois, inter pocula, il deviendra communicatif. Parlez le catalan en Catalogne, le provençal en provence, notre vieil idiome dans le Jura. Toute méfiance s'évanouira. Non le Jurassien n'est pas un sot ; oui, il sait sa langue. Voyez d'ailleurs les contrées où le patois a disparu, le vallon de St-Jimier, la vallée de Tavannes, la Neuveville. On s'y exprime aussi aisément en français qu'à La Chaux-de-Fonds ou au Locle.

Comme le picard, le normand, le bourguignon, (dont il est un rameau) notre dialecte doit décidément s'effacer devant celui de l'Île de France, qui eut l'heur d'être parlé par les Capets et de devenir le français.

Assistant impuissant, mais non impassible, à sa lente et sûre agonie qu'on me permette de verser une larme en songeant à la prochaine disparition d'une langue qui, pendant tant de siècles, fit les délices de nos pères.

Ce n'est point commettre un anachronisme que de parler des « vouéyeris » que j'ai encore eu l'heur d'entendre chanter et de voir danser dans l'auberge rustique des bords du Doubs où s'écoula mon enfance. Ce sont des chansons de danse dont la ronde est le type primitif. Contrairement au branle, à la « sauteuse », à la « longue » et à l'« ajoulote », les « vouéyeris » étaient toujours dansés aux chansons et sans accompagnement d'aucun instrument. Les danseurs, en chantant, formaient eux-mêmes un orchestre vocal. Peu leur importait le sujet de la chanson si l'air en était suffisamment rythmé. Le refrain y jouait un rôle essentiel. Le « vouéyeri » était souvent formé d'un court et unique couplet indéfiniment répété, parfois sans signification apparente, voire d'un refrain pour toute chanson. Le couplet suivant fut très populaire en Ajoie :

Dainse, dainse, tû gaillox.  
Niun ne dainse que nôs doux.  
C'ât lo vîn et lai botaille.  
Ou'nôs fajt ai potchè des zailles :  
S'nôs n'âivîns p'ci p'tchus dôs l'nê  
Nôs ne les potch'rîns djemais.

Celui-ci s'entendait surtout dans le Clos-du-Doubs :

Petét grain de tremi  
Dren pus gros qu'in fremi,  
Du, sa, bîn loïdgie,  
Fn tiere héboirdgie,  
Baille-nôs di biê  
Bîn hat, bîn épiê.

Dans d'autres chansons de danse, chaque couplet ramène un seul vers nouveau complété par un refrain démesurément long composé de syllabes jointes, semble-t-il, au hasard de l'euphonie. Voici un de ces curieux refrains par onomatopées :

Bobînes — Bôbattes — Fascînes —  
Couérbattes — Ces maîntches d'étréyes  
Ces hôles de gréyes — Ces Borérgoîngnons —  
Frîndye — Frîndye — Louri-denne —  
Frîndye — Frîndye — Louri-don.

Quelquefois comme dans la ronde de la « Vieille » qui était « baîtche, bâne et brelue », la danse elle-même sert de sujet aux vers de la chanson. Parfois, c'est au refrain que la danse donne sa signification :

Yevês lo pie — Dainne et dainne —  
Tapês di pie — Yevês lo nê —  
Allé, retoué — Viries in toué.

Il y avait aussi des refrains de rondes composés d'un ou deux vers n'ayant aucun rapport avec les couplets et dont il se dégagait parfois l'impression poétique la plus charmante. La suite de refrains suivants du même « vouéyeri » forme elle-même une délicate et harmonieuse chanson :

C'ât l'ouere, l'ouerate que siouecye,  
L'ouere, l'ouerate que siouciant.  
C'ât l'ouere, l'ouerate que tire,  
L'ouere, l'ouerate que tirant.  
C'ât l'ouere, l'ouerate que siôtre,  
L'ouere, l'ouerate que siôtrant.  
C'ât l'ouere, l'ouerate que puere,  
L'ouere, l'ouerate que puerant.

Les vers n'expriment souvent que des idées indifférentes ou empruntent le sujet du « vouéyeri » aux événements les plus prosaïques de la vie quotidienne. Il arrive que ni les vers, ni la mélodie, n'aient de sens raisonnable et qu'une accentuation nette du rythme y supplée, à la satisfaction des danseurs.

Parfois, comme dans la « Mariounnate » ajoulote, que des fillettes portant un rameau fleuri s'en allaient, le premier jour de mai, chanter de porte en porte, une même formation mélodique de quelques mesures, indéfiniment répétée, suffisait à accompagner une danse fort longue.

Mais les mélodies des « vouéyeris » ont le plus souvent une grande vivacité. Le conducteur de la danse chanté par exemple, ces vers en solo :

Sâte bîn, sâte Diâme.  
Lai Maidiyatate é le poi diâne.  
Sâte bîn, sâte long.  
Lai Mairie-Anne é le poi biond.

Et tous les danseurs les reprennent à l'unisson.

La ronde enfantine est la forme de ronde la plus répandue et la plus charmante, mais les écoliers ne chantent plus de couplets patois. Ils ne connaissent même plus ceux de la ronde des Marionnettes qui furent si populaires :

Elles riant tot en entrant,  
Les Mairies, les Mairiounnattes,  
Elles riant tot en entrant,  
Sâtelant et peus s'en vaint.

La plupart des chansons de danse étaient empruntées aux chansons populaires dont le rythme était modifié selon les besoins de la danse. Les plus en vogue, dans l'ancien Evêché de Bâle, furent la « sauteuse », à 3 temps, et le branle, danse en rond par plusieurs personnes se tenant par la main. Dans le branle des lavandières ou des « échaipouses », le tapement des mains représentait celui du battoir. Le tapement des pieds des « Taignons » rappelle le branle des sabots ou celui des chevaux, ces bruyantes danses d'antan. La branle était une variété de la ronde qui se dansait aussi aux sons d'instruments jouant en général des airs de chansons populaires.

L'histoire est un perpétuel recommencement : la chanson qui se mêle aux danses les plus modernes nous ramène, en somme, au temps des « vouéyeris » qui firent les délices de nos aïeux.

## Lettre du Mont-Terri

De récentes dépêches de la « Presse suisse moyenne » nous prouvent que les successeurs de leurs Excellences de Berne se souviennent du vieil adage romain : diviser pour régner. Les plantigrades de la ville fédérale commencent à sortir leurs griffes et à montrer leurs crocs. Des nouvelles tendancieuses nous apprennent un jour que le séparatisme jurassien n'est qu'une manœuvre ultramontaine, un habile chantage pour escamoter de nouvelles concessions au Conseil exécutif bernois. Il est vrai que celui-ci jette du lest désespérément, rétablit des paroisses supprimées pendant le kulturkampf, autorise les processions de la Fête-Dieu, etc. C'est en vain : cela ne désarme pas les autonomistes catholiques et écoeure les autres partis politiques...

Bientôt vous apprendrez que l'autonomie de la Rauracie n'est désirée que par la société philanthropique l'« Union » ou la franc-maçonnerie, dans le secret désir d'étrangler plus à l'aise un jour les catholiques de l'Anouan-Evêché.

Plus tard on annoncera avec grand « tam tam » que les socialistes seuls sont des séparatistes sincères rêvant de mettre tôt ou tard en pratique les utopies communistes dans le XXIII<sup>ème</sup> canton.

Tout cela est trop vieux jeu : cela ne mord plus. A part quelques incorrigibles vieillards barbes rouges ou noires, ultramontaines ou huguenotes, les Jurassiens ont soupé des anciennes divisions intestines attisées par les dirigeants de l'Ancien Canton. Ils veulent vivre leur vie et s'il y a quelques exceptions cela ne fait que confirmer la règle.

D'ailleurs si une contrée mérite l'autonomie c'est bien notre Jura avec sa littérature orale si originale, ses dialectes savoureux, son accent du terroir, ses délicieux pontes de Bonfol et du Poubapatte, ses « louenes », ses « voéyeris », 1) ses proverbes malicieux. Il a aussi ses costumes de paysan de la Montagne des Bois, de l'Ajoie ou de la Vallée, qui ne se portent plus, il est vrai, mais qui sont encore suspendus dans quelque vieux bahut. Il a encore et surtout ses us et coutumes si curieux, ses traditions populaires si intéressantes et ses fêtes aimées qui s'échelonnent tout le long de l'année.

C'est d'abord le Nouvel-An. Des groupes d'enfants, durant le jour, de jeunes gens, la nuit venue, s'en vont de porte en porte chanter le « bon an ».

Chères (sic) chrétiens, ah ! je vous souhaite  
A tous une heureuse année,  
Une année bien à votre aise  
Remplie de félicité. (bis)

Cela se chante sur un air très ancien dans un rythme à 5/4. La rime en est pauvre, on se contente en général de l'assonance, mais quel charme se dégage de ce vieux chant ! Ceux qui l'ont entendu enfant ne sauraient l'oublier et il revient souvent les obséder. Si l'on a été généreux, les « tchaintous de bon an » prodiguent toutes sortes de bénédictions. Mais gare aux gens avares ! Les malédictions pleuvent dru, et en patois encore, ce qui en augmente l'énergie :

Les tchins, les tchait, vos picheraint decha...

vochifèrent-ils. On dit aussi un autre chant moins ancien, mais tout aussi populaire :

Venez tous, petits et grands,  
Nous écouter en passant !  
Les prières et les vœux  
Que nous faisons à notre Dieu...

ou ce « bon an » patois :

Voici le bon an qu'ât veul !  
Po tus lai adonne àt revent...

Puis c'est la fête des Rois. Trois gamins passent une grande chemise sur leurs vêtements et se coiffent d'un haut chapeau conique d'astrotologue enrubanné de papiers multicolores. L'un d'eux, habillé de rose, figure le roi nègre. Un second fait tourner une étoile de bois fixée à un long bâton servant de sceptre. Ils s'en vont de maison en maison chanter les petits ou grands rois sur un air archaïque :

Trois rois nous nous sommes rencontrés, (sic)  
Venant de diverses (sic) côtes,  
Pour adorer l'Enfant Jésus. (bis)

ou en patois :

Trois rois nos sont venus enoïna  
Dâ-loin, d'arêd bî de lai polana,  
Po veul vouer le Pâp-a...  
Son étoile iut li-onen (2)  
Et dâs le Levant (3) nos aimoina...

Ils remercient les personnes généreuses mais maudissent les Harpignons :

Que Dus vos beille des roites (4)  
P'lo (5) tchait po les Harpignou,  
P'lo souets (6) po les aïsant. a. (7).

Plutôt que de s'exposer à pareilles menaces, quels cordons de gousset ne se délieraient pas ! Le jour du Mardi Gras les enfants pauvres vont « demander couramment » et reçoivent du lard, de la soupe... (Mais où sont les neiges d'autan ?) des fruits secs, etc.

Aux Brandons, le « ducemoinne des faves », on allume la « tchavoïenne » et grands et petits « vivent » leur brandon de tilleul enflammé. C'est le dimanche du « rebouetchou » tandis que Pâques est celui du « débouetchou ». Tous deux sont l'occasion de jeux plaisants où les jeunes filles, un bandeau sur les yeux, cherchent au hasard un « bon ami » et où bien des idylles s'ébauchent. Il faudrait un volume pour la simple énumération de toutes les coutumes auxquelles dorment lieu la fête de Pâques, la fenaison, les mariages, les baptêmes, etc. Disons encore un mot, pour terminer, du premier de mai et de la St-Martin.

Les Ajojolots ont connu le 1<sup>er</sup> mai bien avant les socialistes, et de tout temps ils ont vécu ce jour-là non la révolution, mais le renouveau. Des enfants s'en vont de maison en maison, un rameau fleuri en main, chanter « la mairioune », une de ces vieilles chansons de mendicants comme il en existe dans tous les temps et chez tous les peuples :

Entre mal et mal, pitye mi,  
Çât adj'ichou lo premie djôé de mai  
Tchis les chires et tchis les daines...



et reçoivent des œufs, de la farine, etc. (Avant la guerre du moins !)

Mais la St-Martin est la fête populaire entre toutes et dure souvent toute la semaine. Jusqu'en 1914 on « bouchoyait » dans chaque famille, on faisait du « toétché » 8) à la crème. Le soir, grands et petits s'installaient autour de la longue table du cabaret. Chacun « chantait ou allait la sienne ». On priait le « dyindyère » 9) de rejouer « la sœur ». On ne manquait pas de chanter :

A temps péss-aié hainad volait lai Sint Maitchin  
Tobétium sondgealt ai remoati' sai boéchte...

et l'on reprenait en chœur le refrain :

Petées folates,  
Veyes botolates,  
Lunind rveré ei temps,  
Ci temps des vingt ans ?

Puis l'on chantait à pleine gorge ces beaux « laoutés » jurassiens, simples comme la ligne de nos montagnes, qui n'ont rien à « voir avec les roulades et les arpèges des « yôdleurs » des Alpes.

Quel folkloriste songera à les recueillir un jour ? La Société d'émulation pourrait les publier à la suite de nos chansons populaires.

Et d'ailleurs le titre même de ses fascicules « Vieux airs, vieilles chansons » ne l'y oblige-t-il pas ?

P. Pt.

- 1) Vvoéyeri : danse chantée.
- 2) Li enson : là-haut.
- 3) Ievaint : levant.
- 4) Raue : souris.
- 5) P'In : pas un.
- 6) Soueta : gourdin.
- 7) Aisannaie : assommer.
- 8) Tuétché : gâteau.
- 9) Dyindyère : ménestrel.

La Société jurassienne d'émulation a eu l'heureuse pensée de recueillir les vieilles chansons qui firent des délices de nos pères et que la jeune génération avait à peu près oubliées et remplacées par d'ineptes scies de cafés-concerts.

Ce ne sont pas toutes des œuvres du terroir, mais plusieurs ont été rapportées par les soldats du régiment de l'Évêché — ce corps de mercenaires jurassiens qui avait l'honneur d'être compté au nombre des régiments suisses au service de la France, — par ces gardes à l'uniforme rouge qui se distinguèrent lors de la conquête de la Corse, se firent hâcher à la bataille de la Moskova et dont les habitations portent encore çà et là dans le Jura bernois, la dénomination de « Tchis lo garde-suisse ».

Les chansons militaires sont donc nombreuses. Chants de conscription, plaintes de déserteur, souvenirs du grand ou du petit Napoléon, départs du pays, retours au foyer, mésaventures pareilles à celle du « colonel Chabert ».

Toute l'histoire de notre petite patrie revit dans ces vieux chants populaires. Les « Pâtignats » nous remémorent un épisode des troubles sanglants de 1740, l'attaque, à Courgenay, par les soldats du Prince-Evêque, de la maison du vieux Pierre Péquignat, qui rêva un des premiers de faire un canton suisse de l'Évêché de Bâle. Nos paysans chantent toujours « ce chant vengeur », comme le qualifie Virgile Rossel, mais en en soulignant malicieusement depuis quelque temps cette injonction :

*Voilà cment qu'è nos fât faire tus,  
Folre ès tyrans lai pâle à tiu.*

Heureusement qu'on ne comprend pas leur langue sur les bords de l'Aar !

La chanson de « La belle Suzon » évoque une sentinelle jurassienne faisant les cent pas devant quelque lointaine citadelle. Elle connaît sa consigne et la chanson le dit :

*E n'y atrait piépe pléssale in tchait  
Qu'y n'y euche demaîndaie tiu èl était.*

Non, pas même le petit caporal n'aurait pu passer sans donner le mot de mot de passe, ce qui n'empêcha pas la belle Suzon d'être infidèle.

Puis, nous assistons au départ pour le régiment. Les conscrits qui ne se mouchoient pas du pied chantent naïvement :

*Quand ces garçons partiront  
Toutes ces filles pleureront...*

et au retour :

*Quand ces garçons reviendront  
Toutes ces filles pleureront...*

Où au départ pour la guerre :

*Le roi m'a-t-engage  
Pour aller dans la guerre...*

Souvent on traduit les chansons de corps de garde apprises à l'étranger. Les mots se déforment, perdent leur sens original, mais moins la chanson a de sens, plus elle a de charmes. Les véritables chants du terroir sont en patois ajoûlat, vâdois, montaignon. Beaucoup sont d'une erudition incroyable, car comme le latin, « le patois en ses mots brave l'honnêteté ». On chansonne tout effrontément, les filles, les femmes, les prêtres et leurs servantes. Ceux-ci savent qu'on n'y entend pas malice et sont les premiers à en sourire. N'est-ce pas le curé Raspéler de Courroux qui nous a donné en patois du « Coînnat » de Moutier une adaptation savouaense, mais crue, des « Painies » franco-comtois ?

En Ajoie surtout, on a fait de tout temps des chansons qu'on chante sur des airs connus. La « Diodette » n'est-elle pas sortie récemment d'un atelier de Bontol et nos braves landsturms rentrant l'an dernier de la Suisse centrale, ne chantaient-ils pas à tue-tête :

*En portant pour Alldorf nguère  
Nous croyions partir pour la guerre...*

et :

*Nous ollions prier au Brückli,  
La nuit nous rêvions dans nos litta  
A des amies jolies...*

Que Rabelais se serait senti à l'aise au sein des bonnes populations de l'ancien Evêché. De quelles épithètes énergiques et de quels contes croustillants n'aurait-il pas enrichi son œuvre. Comme lui, nos ancêtres aimaient les « franchises repues et les gaies beuveries ». Aussi, que de chansons bachiques. Comme aux Suisses des guerres de Bourgogne auxquelles ils prirent également part, on pouvait tout confier aux hommes de la Principauté, hormis la clé de la cave. Certes, ils travaillaient ferme et dur et avaient de longues périodes de vie sobre et frugale. Mais comme ils se dédommageaient en certaines occasions, aux « Beniessons », aux « Boudins », aux « Beignets », à une « Levure » ou à une « Tirie-fou » (1). On savait y boire sec comme ces gars que

*chu vos tius en trinnerait bin  
En vos môtraint in tchavé de vin,*

où cette jeune fille qui s'était tant désaltérée dans une guinguette, qu'elle avait dû y laisser sa chemisette en gage.

Les femmes infidèles ou les « houbertasses » ne sont pas ménagées, témoin cette « garçonnière » malade à laquelle le « mire » conseille pour se guérir de

*tiandre des vèges tûlales  
et d'en boire lai sopale,*

ni les prépondérants évincés comme ce pauvre vieux « bouèbe » rebuté vingt fois qui se jette enfin aux pieds de

*lai Bâssenate  
égralaie pa; les bossales 2)*

laquelle veut bien convoler en bonnes et justes noces. Ainsi que Mirabeau, le célèbre grêle, elle a le sang bouillant et veut porter les culottes mais le pauvre diable ne s'en trouve pas plus mal...

En passe et des meilleures, mais n'en voilà-t-il pas assez pour faire venir l'eau à la bouche et laisser deviner la richesse et l'originalité de notre littérature populaire ?

## Le tchaint des paysains. (1)

Le tchaint des paysains de G. Surdez.

1.

Nos sons d'lai raic'des paysains ; (bis)  
 Nos vayans bin tos les saivaints ; (bis)  
 Nos ains des sabats, les mains ouedjes,  
 Tos les djoés nos treiveillans touedje.

(Refrain)

2.

Ce n'ât p'en tchairdgeaint à femie (bis)  
 Que nos fannes poéyant être djôlies, (bis)  
 Mains le duemoinne dôs yôs câlates  
 Nos n'les tchaidg'rînt p'contr'vos

[baichates

(Refrain)

3.

Fannes des velles que se reraï'taint, (bis)  
 Niun ne vos envie en péssaint ; (bis)  
 Cment des muras vos êtes biaintches,  
 Les nôtr'sont roudg'laïrdges de haintches.

(Refrain)

4.

Ai essiafaie vos vos étrointes ; (bis)  
 Po mairtchi vos s'touetes les djointes ; (bis)  
 Les nôtr'mairtchant in pie dvaint l'âtre  
 Et aimmant vouere yot'aille crâtre.

(Refrain)

5.

Vos ais plét'mains, douçate pé ; (bis)  
 Cment des toés vos ais des tchaipés ; (bis)  
 Nos mains sont pyinnes de crevaisses,  
 Les votr'iujant tot cment des y'maices (2)

(Refrain)

6.

Vos êtes siaïl', aidé bin croueye ; (bis)  
 Piaingnaint aidé, Diaïlle me soueye ; (bis)  
 Dâs qu'nos n'sons p'vétis dains lai soue  
 Nos sons aidé gros, grais et foues.

(Refrain)

7.

Po être aidé en boinne saintaie (bis)  
 Faire tot l'djoé des écaclaiés (bis)  
 E n'y é ran d'tâ, éprouvaie vouere,  
 De chuaie in pô, ou d'être en l'ouere.

(Refrain)

8.

Nos rians cment inn'r'ot'de fôlats, (bis)  
 Djetaint les poues dains vos bolats, (bis)  
 En maniuaint lai pâle ou l'aïtchate,  
 Dains l'étâl'boussaint lai boyvatte.

(Refrain)

9.

Tiaïnd è s'adgeât de se faire bé, (bis)  
 En vét sai blôd', son véy'tchaipé ; (bis)  
 Et s'en on soi de boire in voirre  
 Les sous en saie laivoé les poire.

(Refrain)

10.

Des tyuaux d'foïna dechu vos têtes, (bis)  
 Vétis de noi tot cment des prétes, (bis)  
 Vos n'ais p'in sou dains vos baigates,  
 Tiaïnd vos ais fâte d'inne gottate.

(Refrain)

11.

Ce n'ât-p' le tot de faire à chire (bis)  
 De vlaï qu'in tchétiun vos aimire (bis)  
 Tiaïnd en n'on p'in sou à buffat,  
 Nos ains des étius pai saïtchats.

(Refrain)

12.

Tot ç'qu'vos diaingnie ç'at po vot'naie, bis  
 Tot pésse en bon voirre, en dénaies ; (bis)  
 Mains l'paysain sondge en l'aivni  
 Pai Due sôn treiveille ât beni.

Refrain

Que le mâtemps n'tiùè les pe pe pe,  
 Que le mâtemps n'tiùè les Petingnats,  
 Vivent lez zai, zai, zai,  
 Vivent les Aidjôlats.

J. SURDEZ.

# Lettre du Mont-Terri

On a beau fouiller nos archives : jusqu'à une époque relativement récente on ne trouve pas trace de grande activité littéraire dans l'ancienne Principauté de Bâle. Les trouveres semblent avoir dédaigné les terres de l'Évêché. Pourtant les jolies châtelaines ne devaient pas y manquer. Preuve en sont les manoirs de Porrentruy, de Fontenay, d'Angenstein, du Schlesberg, toujours debout, ou les ruines des castels du Vorbourg, de St-Ursanne, de Montvoie ou du Spiegelberg.

Au temps des cantilènes, des dits, des fabliaux, plus tard, aux XVII<sup>me</sup> et XVIII<sup>me</sup> siècles, notre pays paraît s'être tenu décidément à l'écart des grandes éclosions littéraires. Certes, le fondateur du Collège de Porrentruy, le grand Christophe de Blarer, a fait de la cité bruntrutaine une pépinière de lettrés, mais ces derniers préférèrent au doux parler de France la langue de Virgile ou de Sophocle. A plus forte raison méprisèrent-ils la vraie langue jacobine. Le patois rude et sonore de l'Ajoie, de la Montagne, de la Vallée ou de l'Erguel.

La fondation de l'Ecole cantonale de Porrentruy, celle de la Société jurassienne d'émulation, amenèrent enfin la floraison d'œuvres littéraires les plus diverses. Thurmann, Brenbart, Romier, Gonat, Virgile Rossel, sont des jurassiens et l'ancien département du Mont-Terri ne fait actuellement pas trop mauvaise figure dans la republique des lettres romandes.

Mais à quoi faut-il attribuer cette tardive naïveté ? Les Princes qui gouvernèrent pendant sept siècles la Rauracie, leur Cour, leurs officiers, parlaient et écrivaient l'allemand ; les populations du Lannois, du Birseck, de Biemme, les combourgeois ou allies d'Alsace ou des Cantons, n'entendaient que cette langue ; le peuple ne causait que le patois, une infime minorité se servait au français. La langue littéraire du Jura ne devait être que son dialecte. Néanmoins, en fait d'œuvre patoise, on ne pouvait guère citer jusqu'ici que les « Paimés » du cure Raspéler, poème qui nous montre avec la « chanson des pommes de tiere » ce que nos patois peuvent avoir de mordant.

C'est l'histoire tragicomique d'une coquette qui, revêtue d'une vaste crinoline, se rend à l'église le Dimanche des Cailloux (Passion). Elle tente en vain de gagner sa place, se « vire de banique en bœuse », s'empêtre dans ses paniers, tombe, s'assomme, rend l'âme. La voilà devant St-Pierre. « Entrais, entrats, maldaine, mains seins vos dérobaie », lui dit le malicieux portier. Comme la porte du Ciel est trop étroite et que la mondaine n'ose se dévêtir force lui est de venir s'échouer en Enfer. Là, une armée de diabolins se chargent de lui faire expier ses fautes. L'un tenaillé ses « botoilles ai laicé » qui insuffisamment voilées allumerent tant de convoitises ; un autre mutile ses pieds, si agiles pour se rendre aux rendez-vous...

Bref, ce poème eut pu inspirer Flaubert dans le chapitre de la mort de Madame Bovary. Rien ne prouve, d'ailleurs, qu'il n'en ait eu connaissance. Feu le professeur Rossat, de Bâle, n'a-t-il pas trouvé que les « Paimés » ne sont qu'une transcription en patois du Cornet d'une œuvre dialectale bisontine ?

Le poème des « Paimés » n'est pas même un pur crû du terroir et les œuvres patoises des Feusier, Cuenin, Defer, Lièvre et Surdez sont toutes récentes. Est-ce à dire que notre bagage patois soit un mythe ? Non, notre Jura a connu une production littéraire intense, mais elle fut orale et n'en est pas moins belle. L'« Illiade » fut-elle tout d'abord écrite ! C'est cependant un chef-d'œuvre.

D'infatigables folkloristes s'occupent à recueillir de bouche en bouche les œuvres innombrables d'auteurs inconnus. C'est un travail de Sisyphe. Il s'agit de milliers de proverbes, de dictons, de formulettes enfantines, d'empros, de rondes, de berceuses, de chansons et de « louenes » qui pétillent de malice et d'esprit.

Il y aurait tout un volume à écrire sur les devinettes patoises. La caractéristique curieuse de ces énigmes c'est d'être à double sens. La plupart réussissent ce tour de force de ne pas blesser les plus chastes oreilles, tout en faisant rougir en même temps les plus notoires péripatéticiennes.

Et que dire des délicieux contes de fées, de l'étrange « fôle » du « Roudge cretcha » qui sent d'une lieue son druide à ce qu'affirment les Celtisants, du conte du « Petét Puegat » pouvant rivaliser avec succès avec celui de Perrault, et des récits singuliers de « foulas », de « sieultons », de « djenâches », à faire hérissier les chevelures les plus recalcitrantes !

Je garde pour la bonne bouche les contes croustillants de Bonfol et du Peuchapatte qui eussent fait les délices de Marguerite de Navarre, de Boccace et de La Fontaine. Ils sont légers, souvent licencieux, orduriers même, mais toujours charmants. A les entendre, vous prendriez un plaisir extrême. Mais ils doivent être contés en patois ; à traduits, ils perdent toute saveur. Le Bonhomme se fut délecté de l'« Histoire de veau qui ne voulait pas boire et qu'on nomma maire » et de ce rendez-vous où « Il » pouvait compter les fétus de paille sur le sol et « Elle » dénombrer les étoiles du ciel...

Mais voilà, on ne sait plus le patois... Notre dialecte se meurt.  
Encore une étoile qui file, file et disparaît...  
P. Pt.

## Ancien devis de tuilier

Si les tuileries modernes font de brillantes affaires depuis la fin de la seconde guerre mondiale, il n'en était pas de même, au temps des toits de chaux ou de bordeaux (échannes) pour les petits tuiliers (tièlères) quoique d'aucuns aient cuit de la pierre en même temps que de l'argile.

Le devis suivant d'une cuisson (« cuite », tieûte) ayant fourni 8000 tuiles et 30 tonneaux (bosses) de chaux, à la tuilerie d'Orvin, nous apprend que ces usiniers étaient loin de faire d'aussi grands bénéfices que les barons de la tuile et de la chaux de notre temps. Il est vrai qu'un devis ou un budget peut réserver quelquefois d'agréables surprises.

Voici donc la désignation des frais occasionnés par la fournée en question :

1. Trouver la terre grasse, la découvrir,	
2 journées à 7 batz (boîtches)	ci 14 batz
2. Charrier la terre et les pierres, si 5 liv. 1 batz	
3. Travailler les tuiles et les laver, ci	20 batz
4. Mettre sécher les tuiles, ci	14 batz
5. Charrier les pierres, ci	2 livres
6. Briser les acromoder les pierres, ci	8 batz
7. Enfournier les pierres, ci	1 livre
8. Enfournier les tuiles, ci	1 livre 6 batz
9. 2 chars de sable, ci	8 batz
10. 9 toises de bois, ci	10 livres 20 batz
11. Cuisson, ci	2 livres 14 batz
12. Vider la « cuite », ci	1 livre 6 batz
13. « Délivrer » (débité) la chaux	8 batz
14. « Délivrer » les tuiles, ci	8 batz
15. Supplément de 20 batz par 1000,	
	ci 5 livres 15 batz
Dépense totale	32 livres 17 batz

Valeur des 8000 tuiles à 7 batz le 100,  
ci 22 livres 10 batz

Valeur des 30 bosses de chaux à 6 batz,  
ci 7 livres 5 batz

Valeur totale, ci 29 livres 15 batz

Notes. 3 chars de terre donnaient 1000 tuiles ; le charriage revenait à 3 « piécettes » par char. Pour une fournée raisonnable et profitable, il ne fallait pas plus de 8000 tuiles et de 30 « bosses » de chaux.

Pour « travailler » les tuiles, il fallait au moins 3 journées par 1000. On donnait 8 batz au maître, 7 à un bon ouvrier, et 5 à un garçon pour le lavage.

On mettait sécher les tuiles sur des planchettes (lavouennats) ; plus tard, avant l'enfournement, on les entassait ; on comptait 2 journées à 7 batz.

Pour l'enfournée des pierres, on payait 8 batz au maître, 7 batz à l'ouvrier, chacun 5 batz aux deux garçons. Cela nécessitait 4 journées de travail.

Pour l'enfournage des tuiles, on payait 8 batz au maître, 7 batz à l'ouvrier, 4 batz à chacun des « bons garçons ».

Les deux chars de sable servaient à fermer la porte du four.

Pour une pareille « cuite » d'argile et de pierre, il fallait 9 toises de bois. On payait 52 batz pour le voiturage et 15 batz pour le façonnage.

La cuisson durait 4 jours et 4 nuits. La surveillance coûtait 8 batz par jour ou par nuit.

Pour le défournement, on payait 8 batz au maître et 7 à chacun des quatre garçons.

Le supplément de 20 batz par mille ne se payait que pour 7000.

Jules Surdez.

Source : Document de nos archives du 27 mars 1777 section « Frenet ».

## Les « weck » de Cornol

Nos villageoises n'emploient plus l'ancien gaufrier (fiedes brecés) entre les mâchoires duquel on cuisait autrefois les gaufres (brecés) ornées de dessins quadrillés. Elles ne préparent plus guère dans des poêles les légères galettes fendues en croix de leurs aïeules qu'on nommait crêpes ou « crâpés ». Les enfants appelaient ainsi les rondelles de pommes de terre qu'ils cuisaient contre les fourneaux de fonte. Les fileuls reçoivent encore ici ou là, à Noël, la michette au beurre ou la brioche ventrue. Celle-ci se nomme « borate » en patois comme ces oiseaux de pâte, cuits à la St-Martin, qui évoquent des canetons. On ne fait plus que rarement le « siavon »<sup>1)</sup> en forme d'ellipse mais, les jours de fête, le « gougouf » festonné apparaît encore au dessert.

On cuit toujours en ville les petites brioches aux flancs rebondis que les campagnards, les jours de foire ou de marché, rapportent à ceux des leurs qui ont « gardé » la maison. On les nomme « weck » en allemand, « vèques » ou « viques », dans le français régional, « vouëttes » ou « vouëttes », en patois ajoulot on montagnard. Aller manger des « weck » c'est, pour les « Taignons » et les Ajoulots, avoir recours à la justice ou être assigné à comparaître devant elle.

L'archiviste André Rais a donné récemment connaissance d'une lettre du châtelain de St-Ursanne se plaignant à S. A. le Prince-Evêque de Bâle, de la cuisson et de la vente de « ronds-cœurs » par un boulanger de la petite cité des bords du Doubs.

Le 11 décembre 1726, nous apprend un autre document de nos archives rauraciennes, c'est un boulanger, Louis Coulon, bourgeois de Cornol, qui se plaint à son Prince d'un cabaretier lui faisant une concurrence déloyale. Après avoir appris son état et voyagé selon la coutume, il s'est établi dans son village, dit-il, car il a obtenu de Son Altesse la permission de cuire du pain à Cornol « avec défense à tous autres ». « Depuis lors, ajoute-t-il, les cabaretiers du lieu, qui ne payent pas comme moi la taxe des boulangers, éludent la défense précitée. Ils font non seulement du pain et des gâteaux mais aussi un nombre considérable de « viques ». Je ne puis ainsi débiter ce que je dois cuire journellement pour assortir les « frostes » et taverniers. La majeure partie des « viques » surtout, dont les gens sont si friands, ne peut s'écouler, ce qui me cause une perte notable ».

Son Altesse, toujours disposée à accueillir favorablement les requêtes fondées de ses plus humbles sujets, s'empressa de défendre aux cabaretiers « de cuire et de vendre pain, gastos ou vicques ». Elle avait déjà interdit à ceux de toute la Principauté d'abattre du menu bétail dans les lieux pourvus d'une boucherie, mais s'en était prise par contre aux brandeviniers dont la maison était ouverte toute la nuit pour y attirer les hommes et les jeunes qui, perdant la raison, s'y livraient à la débauche.

Jules Surdez.

1) siavon, ou chavon, ou chavon (avec c adouci).

C'ât in vèye de lai vèye que reprend àd-jed'heu sè vèye pieume d'ouye qu'è n'ai-vait pus rompoingne dâs tchhindçât qu'on l'envlon raicoôdjé ché mois ai l'écôle di Cèneux-d-Dos. S'y me rebote ai écrire pou lai première fois das lai dièrre di Sonder-bon ç'ât pou aippoèché ai tus les musiciens di Jura in gros bondjoé di drrie dyindiaire de lai Montaigne des Bos et peus lue tînâre ai trétus inne couéranne de lourie.

Y seus in vèye Montaignon que n'ât pou dire djemais paichi de son plét Cèneux d-Dos que pou allè en inne fête de musique ès Meilus de lai Moue. Di fond di tchue y vos djs ai trétus: « Bœveniains sis-vos de-sus lai vèye tièrre des fuates, des piânes euserâles, des péturas et des saignes. »

Vos vorîns saivoi tchu ç'ât qu'y seus? Cment y aîrî tom? El ât bin vrai qu'on ne ma conniât pus vouere. Les belles Montaignates qu'y faissos ai youcâi dains mon bon brue, d'aivo mai dyindye, tassant das long-temps les coues d'ayes pai lai raicinne. On ou aivu le temps de me rébiè! Et bin, y seus le Djeanat di Cèneux, tot boinnement. Vos m'â viès dire que vos n'en saites vouere de pus. Çoli se peut bin, mains que viès-vos qu'y-z-y faisse? Mains dinse lai, craites bin que s'y puos botè fe le tchinze de djuin y me vaqueros ai boussè d'inquai Saigneleudgie ci djoéli. Mains, n'ât-ce pon, tchhind çât qu'on aippreutche des cent ans, ou n'ât pus vouere bon qu'ai fœunè sai djeainmâ-rate devaint l'hôtâ, ou bin qu'ai s'échâdè l'heuviè, les pies dessus l'indie.

S'y aie encoé mai fanne? Aye, bogre aye, Due sèt beni, lai Djeanne ât encoé de çli monde et peus das tchhind son père me lai beillé, le vèye Djoset di Paigre, (que Due aye son âme!) elle n'ât pon encoé aivu ma-late in djoé. Çât qu'elle ât pus djuene que moi, lai bogresse; elle n'ât que dains les no-nante a yue, qu'y vais contre nonante chèle. Elle fait encoé lai tchâsse sains brelissye et peus è coué lai langue bin molèe.

Vos serais craibin ébabis d'aippare que çât en inne fête de musique, ès Melins de lai Moue, qu'y aie trovè, ou pou meux dire, qu'on n'ou beillie mai fanne. Vos compren-les mitenaint pourquoi, s'y n'ètos p'n chou-lai pai le rhumalisse sus mai selle, y seros yun des premières, d'aivo mai Djeanne, è allai è lai fête de musique de Saigneleudgie.

E y avait dje doux ans qu'y moimos fête ai ceule baissate, qu'y viros le toé de lue et peus qu'elle me faissait les œuyes migas. Mais y n'osos allè à lèvre viè lue. Lai Djeanne était lai baissate di Paigre. Ais-vos con-nus lu dgens? Es ne mainquèvint pôn inne toire de Saigneleudgie. C'étaient de gros chi-res encoé prou glouerieux. El aîrait fayn oyî le Djoset di Paigre chaque tot le long di velaidje d'aivo, sai rieme. Ç'ât bin sûr qu'è botait son tehevâ dains le moillou caibairel,

tenie les Beuret. Et peus de sai fanne, lu Mayanne des Saignates, inne rudement bel-le dgens, vos en seuvint è encoé? Y lai re-vois encoé d'aivos sai calate noire, son dou-bia de soue, son bê voi devaintrie et peus son hayon ai grêlons. El aivait in gros feu-mie devaint l'hôtâ! Et peus vos craites, dinse lai, que lue baissate, lai Djeanne, qu'était dains ses dèssant ans, était pou mon nè? Y me le musos prou, mains, n'ât-ce pôn, sait-on djemais sus çli monde cment les tchoses puant virie? Ç'ât pouquoi y ne pre-djos pon coéraidje. Lai petète était bin void-jèe mains elle m'ainmât; è n'y è pôn de boirdgies de dgens: nos trovîns moyen de nos vouere en coitchate, Poétchaint lue djens lai voétievint cment inne dgeline ses pucins. Nos se trovèvint la maitin et le

soi, pai-dessus les tchœmannes, en allaint traire les vèches; le duemonne lai rœssut, en allaint tchœudre des ambres, des moures, des nœuséyes ou des daivaises. L'hœviè, elle m'attendaît dôs lu tchâri ou dains l'alou di gnâ. Mais lus dgens ne vyint pon oyî pailè d'in dyindiaire cment dgindre. Y aivos bê ai lai vouere en coitchate encoé prou seuv-vent; ai lai rembraissie pai ci pai li dains in care, dèrrie inne raingie, dains les bros-sons; tot çoli n'aivaincie pon les tchoses et peus se le bon Due ou le diaile na s'y é-tait pon botè, djemais nos n'airîns puè prøyie nos amis ès naces...

Aidont, on ne trovait pon, ai lai Montaigne de societès de musique cment mitenaint. Les bouches se botèvint des cops pai rote le duemonne à soi, en reveniaint di lo-vre, pou tchaintè des laoutis ou bin des vèyes tchainsons cment cté de lai « Puce-nate que faisait tchœuvri pai lai poétchate de son hayon. » Mains on ne voyait pon en-coé de chouechous de connes et peu de con-nates cment ces qu'on veut oyî en vote fête de musique.

De mon temps, tchhind ç'ât qu'on viait dainsie ès bénissons, les sois de braquerie, ès tirie-feu, ès naces, on n'avait que les dyindiaires que tirievint de lu mœux les airtchets de lu dyindyes.

Tchaint ç'ât que le dyindiaire n'était pon li, les djuenes dgens dainsievint en tchaintaint des voéyeris cment çetuçi: {

« Dainse, dainse, tchu goilloux,  
Nim ne dainse que nos doux;  
Ç'ât le vin ét lai botoille  
; Qu'nos faint ai poétché des gôilles;  
; Si nos n'aivîns-p'ci ptchu, dos le nè  
; Nos ne les poétcherins djemais.. »

Le moillon dyindiaire qu'y aye coinnu é  
tait Piera de Fuesse, que veniait djure das  
lai Fraince es tête de Gomois et peu des  
l'ommerats. E y aiva encoé le Colas Cail-  
lin des Breuteux, le Pierat Abry des Enné-  
tos, le Gros Teneoz, de Sint-Brais, le Pté  
Bana des Enfiéz, que djuait ailot de lai cla-  
rinette de bouecha, le Noi Surdez, di Peu-  
tchaipatte, que djuait oéfin moeux de lai mu-  
sique ai gouterde, le Bossu des Prailats,  
le Ptét Maître, di Nèrmon, le Vèye Maiaye,  
de lai Fin di Thé, et peu moi, qu'y m'aios  
rébié, le Djeanat di Ceneux, qu'était de tos  
les fêtes de lai Montaigne des Bos, qu'on fé-  
rait in coédjé de çà a Pairis des couédjes  
de dyindyes qu'y aie reusé... Ç'ât le Pierat,  
de Fuesse que m'avaît in po motrè — et peus  
lai seute ât veni de par lu. E n'y è pon die  
aus qu'y djuos encoé son fameux voéyeri que  
faisait taint ai rire:

« N'enviètes pon vos pucenates

Serré le fon pai dessus vos coés:

Tchâind ç'ât qu'ell's râdraint ai djoé

Ell's porrunt bin êtr' deveni djinnates. »

Ci bogre de Pierat de Fuesse aivaît totes  
soutches d'aivisales qu'él' allaît creuye y  
ne sais laivoé. El aivaît rôlé in po pailchot  
sai bosse, è fat tot dire. Ç'ât lu, paidé! que  
s'aivisal de raimaidgie ès Melins de lai Moue,  
in duemone lai reussue, tos les dyindiaires  
de lai Montaigne. Vos vos dire qu'è predjait  
lai tête de dinso les faire allé dains ci pletu.  
E n'était pon aisse fo que vo se le musé.  
Lo mounie de lai Moue était la pus dgenti  
l'hanne que vos puéssins trovè, ne solaint  
pon de vos réconté totes soutches de rioles  
et peus de folies. Y na vos dis que çan; èl' ai-  
vait en tchaive in petét vin bouérgoingnon,  
qu'on n'en srait pus trovè de ta mitenaint.  
Lai mounière était inne rudemont belle fan-  
ne — ç'ât tot ce qu'on en aivaît — mains el-  
le vos faisait lai caincoillate meux qu'ai  
Gomois, ço que n'ât pon po dire. Et peu les  
troues belles djuenes haissates qu'y alloâ  
rébié! Et peus les truites di Doubs!... Vos

le voitès, ci coéya de Piera de Fuesse sai-  
vaît bin ço qu'è faisait!

Atce qu'è ne s'était pon boté en tête de  
faire ai descendre ailot ès Melins de lai  
Moue, pou lai fête des dyindiaires, troues des  
moillons musiciens de lai Tchâx, de ces que  
coétiéssant lai note, pou dire lequé de nos  
âtres djuait le moeux! Y le dis, pouéche que  
ç'ât lai voïreté, djemais de mai grale de vie,  
y n'aie péssé inne aisse belle reussue. E z-y  
descendé sus le Doubs in monde de cût cent,  
dialles. Ç'ât das aidont que les mounies da  
lai Moue sont venis des gros chères.

Se le Pierat de Fuesse s'était musé qu'on  
l'preuniaît pou le moillon dyindiaire, è s'était  
fotu d'aidroît le doigt dains l'œye! Tchâint  
ç'ât que tus les dyindiaires oennent djua inne  
pièce dos le gros l'œuseraie devain le melin,  
des trou musiciens de lai Tchâx fâssin-  
nent ai se coisié les dgens que tenyint le tai-  
baya di dialle. Le pus gros se drassé sus  
inne tâte è peus dié aisse fou qu'è pué que  
c'était « moi », « le Djeanat di Ceneux »,  
qu'était le moillon dyindiaire de lai Montai-  
gne.

E puait être lai demé des ché. Tos les  
dgens aivint bin nonné ai l'ailombre des  
lias, des haités et peus des œserâles, en vu-  
daint doux gros bossas de vin sains complé  
les tchavés de senéye de beutechins. Les  
hannés en tenyint tus in pô et peus les fan-  
nes venyint vives cment des mèizès èt bai-  
dgelles cment des aidjaices.

Le Djoset di Paigre était li d'aivô sai  
fanne, lai Mayanne et lai Djeanne, lue bais-  
sate, que ne me tchittait pon des œuyes. Le  
Djoset aivaît sai petéte tcheute; è vos ai-  
rait fayu voue sai fanne l'y chérie des  
œuyes gros cment le pong èt peus l'y tchaim-  
pè des cops de pie dos lai tâte. Atce que  
mon coéyat ne pinçai pon lai tcheuche è  
inne grosse baissate de Tchairquemont qu'a  
n'avaît pon froid ès œuyes ni paivu de l'ai-  
djeyenè!...

Tchâind ç'ât qu'è voyé ces de lai Tchâx  
me posé inne coéranne de tairétre sus mai  
cape et peus qu'él' oyé dire qu'y étos le  
moillon dyindiaire de lai Montaigne, è ré-  
bié qu'él' était le pus gros paysain di Cè-  
neux d'Dos èt peus moi in pore djua de dyin-  
dye. E me venié pare pai le brais, me fié  
ai me sietè vié lai Djeanne en me diaint:

« E y è prou longtemps que l'y rites ai-  
près; qu'en dites? Se nos faissins les naces  
es benessons? — Aissi vrai qu'y vos le die,  
y ne preudjés pon lai câche, è peus y-z-y  
répondjé: « Y dis que se nos sons aisse  
prats de nos mairiè, qu'y ose bin rembraissie  
inne fois mai boinne amie devaint tot les  
dgens pouéche qu'è y è prou longtemps  
qu'y lai rembraisse en coitchate... »

Le lendemain à soi, poéchaïnt, tchâind  
ç'ât qu'y allés à lèvre à Paigre vié mai  
Djeanne, le Djoset était bin in pô penâd,  
èt capou; mains c'était in hanne que ce qu'è  
diait inne fois était dit et peus que ne  
viaît djemais se dédire. Lai nace se faissé  
bél et bin ès benessons.

Et bin, ci cop, musiciens de l'Aidjue, di  
Vâ, di Vâ de Sint-Mie, di Graïnd-Vâ, de lai  
Montaigne, de tos les Velles de lai, vote fête  
d'âdjed hœu me fait ai ressœuveni de clé  
de lai Moue, voé ç'ât qu'y recié inne coé-  
ranne et peus trové inne fanne.

Tchâind ç'ât qu'on pendron des coéran-  
nes de lourie ai vos confrous, musètes in  
pô à véye dyindiaire de lai Montaigne des  
Bos que vai bintôt descendre dains lai fos-  
se et que vos raille encoé intje fois das em-  
mé son tché: « Beauvenians sis-vos trétus,  
ai lai Montaigne. »

Pour copie conforme:  
Jules SURDEZ,

C'ât in véye de lai véye que reprend ad-jed'heu sê véye pieume d'oueye qu'è n'ai-  
vait pus rompoingnie dâs tchaint çât qu'on  
l'enyon raicoédjé ché mois ai l'écôle di  
Cèneux-d-Dos. S'y me rebote ai écrire pou  
lai première fois das lai dièrre di Sondor-  
bon ç'ât pou nippoéchê ai lus les musiciens  
di Jura in gros bondjoê di drrie dyindiaire  
de lai Montaigne des Bos et peus lue tiuâtre  
ai trétus inne couéranne de lourie.

Y seus in véye Montaignon que n'ât pou  
dire djemais paichi de son plét Cèneux  
d-Dos que pou allé en inne fête de musique  
és Melins de lai Moue. Di fond di tchue y  
vos dis ai trétus: « Bœveniains sis-vos des-  
sus lai véye tièrre des fuates, des piaines  
ouerales, des pêturas et des saignés. »

Vos vorins saivoi tchu ç'ât qu'y seus?  
Cment y aîr tom? El ât bin vrai qu'on ne  
me comniât pus vouere. Les belles Montai-  
gnates qu'y faissos ai youcât dains mon bon  
brue, d'aivo mai dyindye, tassant das long-  
temps les coues d'ayes pai lai raicinne. On  
ou aivu le temps de me rébiè! Et bin, y seus  
le Djeanat di Cèneux, tot boinnement. Vos  
me viès dire que vos n'en saites vouere da  
pus. Çoli se peut bin, mains que viès-vos  
qu'y-z-y faisse? Mains dîngse lai, craites bin  
que s'y puos botê fe le tchinze de djuin y  
me vaqueros ai boussé d'inqu'ai Saigneleu-  
dgie ci djoé-li. Mains, n'ât-ce pon, tchaint  
çât qu'on appreuteché des cent ans, ôn n'ât  
pus vouere bon qu'ai fceumè sai djeainmal-  
rate devant l'hôtâ, ou bin qu'ai s'échâdê  
l'heuviè, les pies dessus l'indie.

S'y aie encoé mai fanne? Aye, bogre aye,  
Due sêt beni, lai Djeanne ât encoé de çti  
monde et peus das tchaint son père me lai  
beillé, le véye Djoset di Paigre, (que Due  
aye son âime!) elle n'ât pon encoé aivu ma-  
lâte in djoé. Çât qu'elle ât pus djuene que  
moi, lai bogresse; elle n'ât que dains les no-  
nante a yue, qu'y vais contre nonante chêlâ.  
Elle fait encoé lai tchâsse sains brelissye et  
peus è coué lai langue bin molêe.

Vos serais craibîs ébabîs d'aipare que çât  
en inne fête de musique, és Melins de lai  
Moue, qu'y aie trovê, ou pou mieux dire,  
qu'on m'on baillê mai fanne. Vos compren-  
tes mitenant pourquoi, s'y n'êtos pon chou-  
lai paî le rhumatisme sus mai selle, y seros  
yun des prêtâies, d'aivo mai Djeanne, è allâ  
è lai fête de musique de Saigneleudgie.

E y avait dje doux ans qu'y moimnos fête  
ai ceule baissate, qu'y viros le toé de lue  
et peus qu'elle me faissait les œuyes nigas.  
Mains y n'osos allé à lèvre viè lue. Lai Djean-  
ne était lai baissate di Paigre. Ais-vos coin-  
mus lu dgens? Es ne mainquévint pôn inne  
foire de Saigneleudgie. C'étaient de gros chî-  
res encoé prou glouerieux. El aîrait fayn oyî  
le Djoset di Paigre chaque lot le long di  
velaidge d'aivo, sai rieme. Ç'ât bin sûr qu'è  
botait son tehevâ dains le moillou caibairel,

tenie les Beuret. Et peus de sai fanne, lai  
Mayanne des Saignates, inne rudement bel-  
le dgens, vos en seuvint é encoé? Y lai re-  
vois encoé d'aivos sai calate noire, son dou-  
bia de soue, son bé voi devaintrie et peus  
son hayon ai grêtons. El aivint in grôs feu-  
mie devant l'hôtâ! Et peus vos craites, dîngse  
lai, que lue baissate, lai Djeanne, qu'était  
dains ses dèsgnue ans, était pou mon nè?  
Y me le musos prou, mains, n'ât-ce pôn,  
sait-on djemais sus çti monde cment les  
tchoses puant virie? Ç'ât pouquoi y ne pre-  
djos pou coéraidge. Lai potête était bin void-  
jée mains elle m'aimait; è n'y è pôn de  
boirdgies de dgens: nos trovins moyen de  
nos vouere en coitchate, Poétchaint lue  
tjens lai voélevint cment inne dgelonne ses  
pucins. Nos se trovévint la matin et le

soi, pai-dessus les tchœmainnès, en allaint  
traire les vèches; le duemonne lai rœssut.

en allaint tchœndre des ambres, des moures,  
des neuséyes ou des daivaïses. L'hœviè, elle  
m'attendait dôs lu tchâri ou dains l'alou  
di gnig. Mais lus dgens ne vyint pon oyî paillê  
d'in dyindiaire cment dgindre. Y aivos bêt  
ai lai vouere en coitchate encoé prou scœu-  
vent; ai lai rembraissie pai çt pai li dains in  
caré, dèrrie inne raïndgie, dains les bro-  
sous; tot çoli n'aivancie pon les tchoses  
et peus se le bon Due ou le diaile na s'y é-  
tait pon botê, djemais nos n'aivins puê proye  
nos aimis és naces...

Aidont, on ne trovait pon, ai lai Montai-  
gne de societès de musique cment miten-  
nant. Les bouebes se botévint des cop, pai  
rote le duemonne à soi, en reveniaint di lo-  
vre, pou tchaintê des laoutis ou bin des  
véyes tchainsons cment eté de lai « Puce-  
nate que faisait tchœuvri pai lai poétchate  
de son hayon. » Mains on ne voyait pon en-  
coé de chouechous de connes et peu de con-  
nates cment ces qu'on veut oyî en vote  
fête de musique.

De mon temps, tchaint ç'ât qu'on viait  
dainsie és benissons, les sois de braquerie,  
és tirie-feu, és naces, on n'aivait que les  
dyindiaires que tirievint de lu moeux les  
airtchets de lu dyindyes.

Tchaint ç'ât que le dyindiaire n'était pon li,  
les djuenes dgens dainsievint en tchaintaint  
des voéyeris cment çetu-ci: {

« Dainse, dainse, tchu goilloux,  
Nim ne dainse que nos doux;  
Ç'ât le vin ét lai botoille

{ Qu'nos faint ai poétché des gôilles;  
{ Si nos n'aivins peî ptchu, dos le nè  
{ Nos ne les poétcherins djemais.. »



Le moillon dyindiaire qu'y aye coinnu é lait Piera de Fuesse, que veniait djure das lai Praïnes és tête de Gomois et peu des l'ommerats. E y aiva t encoé le Colas Caitin des Breuleux, le Pierat Abry, des Eunnos, le Gros Teneloz, de Sint-Brais, le Pté Bana, des Enfiéz, que djuait aïtot de lai clarinette de bouecha, le Noi Surdez, di Penchaipatte, que djuait aïfin moeux de lai musique ai gouverde, le Bossut des Praillats, le Ptét Maître, di Nèrmont, le Vèye Maiaye, de lai Fin di Thé, et peu moi, qu'y m'allo rébié, le Djeânat di Cèneux, qu'était de tos les fêtes de lai Montaigne des Bos, qu'on fèrait in coédjé de çï a Pairis des couedjes de dyindyes qu'y aie ceuse... C'ât le Pierat, de Fuesse que m'aïvait in po motrè et peus lai seute at veni de par luç. E n'y é pon die ans qu'y djuos encoé son fameux voéyeri que faïssait taint ai rire:

« N'envietes pon vos pucenates  
Serré le fon pai dessus vos coés:  
Tchâind ç'ât qu'ell's râdraint ai djoé  
Ell's porrunt bin être deveni djinnates. »

Ci bogre de Pierat de Fuesse aïvait totes souches d'aïvisales qu'él' allaït creuyie y ne sais laivoé. El aïvait rôté in po païtchot sai bosse, è fat tot dire. C'ât lu, paidé! que s'aïvisai de raïnaidgie és Melins de lai Moue, in duémone lai ceussue, tos les dyindiaires de lai Montaigne. Vos vos dire qu'è predjaït lai tête de dinse les faire allé dains ei plehu. E n'était pon aïssé lo que vo se le musé. Le mounie de lai Moue était le pus dgenti l'hanne que vos puéssies trové, ne solaint pon de vos récontè totes souches de rioles et peus de folies. Y ne vos dis que çan; él' aïvait en tchaive in pelét vin bouérgoingnon, qu'on n'en srait pus trové de la milenaint. Lai mouniere était inne rudemont belle fanne — ç'at tot ce qu'on en aïvait — mains el le vos faïssait lai cainoillate meux qu'ai Gomois, ço que n'ât pon po dire. Et peu les trous belles djuenes haïssates qu'y alloa rébié! Et peus les truites di Doubst... Vos le voitès, ci coéya de Piera de Fuesse saïvait bin ço qu'è faïssait!

At ce qu'è ne s'était pon bolé en tête de faire ai descendre aïtot és Melins de lai Moue, pou lai fête des dyindiaires, troues des moïllous musiciens de lai Tchâx, de ces que coëniéssant lai note, pou dire lequé de nos âtres djuait le moeux! Y le dis, pouéche que ç'ât lai voireté, djömais de mai grale de vie, y n'aie péssé inne aïsse belle ceussue. E z-y descendé sus le Doubt in monde de çin cents diaïles. C'ât das aidont que les mounies de lai Moue sont vouis des gros chires.

Se le Pierat de Fuesse s'était musé qu'on l'pémiaït pou le moïllou dyindiaire, è s'était lotu d'aïdroit le doigt dains l'œye! Tchâint ç'ât que tus les dyindiaires ceurent djuos inne pièce dos le gros l'œuseraïe devain le melin, les trou musiciens de lai Tchâx fâssinment ai se coisie les dgens que tenyïnt le taïbaya di diaïle. Le pus gros se drassé sus inne tâte è peus dié aïsse fou qu'è pué que c'était « moi », « le Djeânat di Cèneux », qu'était le moïllou dyindiaire de lai Montaigne...

E puait être lai demé des ché. Tos les dgens aïvint bin nommé ai l'aïlombre des tias, des haïtés et peus des cestrales, en vudaint doux gros bossas de vin saïns complé les tchavés de senéye de beutchïns. Les hannes en tenyïnt tus in pô et peus les fanne venyïnt vives ciment des mèïzas èt baïdgelles ciment des aidjaïces.

Le Djoset di Paigre était li d'aïvo sai fanne, lai Mayanne et lai Djeanne, lue baïssate, que ne me tchittait pon des ceuyes. Le Djoset aïvait sai petéte tcheute; è vos aïrait fayu voue sai fanne l'y chérie des ceuyes gros ciment le pong èt peus l'y tchâimpè des cops de pie dos lai tâte. At ce que mon coéyat ne pinçai pon lai tcheuche è inne grosse baïssate de Tchâirquemont qu'a n'aïvait pon froid es ceuyes ni païvu de l'aïdjoeyenè!

Tchâind ç'ât qu'è voyé ces de lai Tchâx me posé inne coéranne de faïrétre sus mai cape et peus qu'él' oyé dire qu'y étos le moïllou dyindiaire de lai Montaigne, è rébié qu'él' était le pus gros paysain di Cèneux d'Dos èt peus moi in pore djuâ de dyindye. E me veniè pare pai le brais, me fié ai me sieté vié lai Djeanne en me diaïnt:

« E y è prou longtemps que ty rites aïprès; qu'en dites? Se nos laïssïns les naces es benessons? — Aïssi vrai qu'y vos le die, y ne proujdés pon lai càtche, è peus y-z-y répondjé: « Y dis que se nos sons aïsse prats de nos mairiè, qu'y ose bin rembraïssie inne fois mai boïinne aïmie devaint tot les dgens pouéche qu'è y è prou longtemps qu'y lai rembraïsse en coïtchate... »

Le lendemain à soi, poétchaint, tchâind ç'ât qu'y allés à l'ovre à Paigre vié mai Djeanne, le Djoset était bin in pô penâd, èt capou; mains c'était in hanne que ce qu'è diaït inne fois était dit et peus que ne viaït djömais se dédire. Lai nace se faïssé bèl et bin es benessons.

Et bin, ci cop, musiciens de l'Aïdjoue di Va, di Va de Sinte-Mie, di Graind-Va, de lai Montaigne, de tos les Velles de lai, vote fête d'âdjed hœu me fait ai ressœuveni de cté de lai Moue, voé ç'ât qu'y recie inne coéranne et peus trové inne fanne.

Tchâind ç'ât qu'on pendron des coéranes de lourie ai vos confrous, musètes in pô à véye dyindiaire de lai Montaigne des Bos que vai binlôt descendre dains lai fosse et que vos raïle encoé inne fois das emmé son tché: « Beauveniains sis-vos trétus, ai lai Montaigne. »

Pour copie conforme:  
Jules SURDEZ.

Durant les belles vacances que je passai cet été-là au hameau retiré du Tillot (il a soufflé bien des vents depuis lors) j'employais la majeure partie de mon temps à pêcher dans le petit étang bordé de saules échevelés du vieux moulin de la Rainette.

Quoique je fusse encore dans l'âge des « longs espoirs et de vastes pensées », je ne me lassais pas d'ouïr le bruit continu du cliquet du bluteau ni celui de l'eau du chenal tombant sur les palettes de la roue en dégageant une pluie de gouttelettes irisées.

J'éprouvais un plaisir extrême à voir l'espace d'un éclair les monchetures noires et rouges des truites qui « moucheronnaient » à attraper des phryganez à peine sorties de leur étui de brindilles pour servir d'appât à l'hameçon d'une ligne qui retirait rarement de l'eau bleuâtre quelque petit chevesne violacé aux flancs et au ventre argentés.

Le vieux meunier, un ami de mon père, avait bien voulu me permettre de taquiner le goujon dans la retenue d'eau de son moulin car il pensait bien que je n'étais pas de taille à la dépeculer.

Il venait assez souvent faire un bout de causette avec moi et me parla un jour incidemment du Bois-au-Garou où il allait, dit-il, couper des verges de bouleau pour lier les gerbes de la moisson prochaine.

Comme j'avais toujours entendu les habitants du hameau donner le nom de Bouloie au boqueteau qu'il me montrait, l'index tendu, je demandai au vieillard pourquoi il l'appelait différemment.

« Ce n'est qu'au moulin de la Rainette, me répondit-il, qu'on le dénomme ainsi depuis plus d'un siècle. A cette époque, on croyait encore aux garous. C'étaient, pensait-on, des animaux dans lesquels pouvaient s'incarner momentanément des êtres humains. Il s'agissait, le plus souvent, de sorciers qui se changeaient en loups et se livraient à toutes les violences.

On y croyait d'autant plus qu'au cours des hivers particulièrement rigoureux la contrée était infestée de loups gris venus du fond des grandes joux vosgiennes qu'ils ne regagnaient pas tous au printemps. Ils décimaient féroce ment les troupeaux, attaquaient les voyageurs isolés, se saisissaient même des enfants aux abords des métairies.

Ma mère savait encore « la prière aux loups » qu'on récitait en famille, le soir, lorsqu'une pièce de bétail n'était pas rentrée avec la « proie ». On y suppliait les loups d'épargner la bête égarée, on les menaçait des épieux bien appointés, des trappes perfides, des fosses profondes et des grosses balles de fonte.

Une de mes aïeules se souvenait d'avoir entendu hurler les loups à la Louvière. Un soir, nous contat-elle, un colporteur attardé poursuivi par une de ces bêtes féroces parvint à s'engouffrer à temps dans la cuisine du moulin. Il était livide de peur.

\* \* \*

C'est mon grand-père maternel qui m'apprit comment la Bouloie fut débaptisée et nommée *Le Bois-au-Garou* par les gens de sa famille. « J'étais, depuis l'âge de 15 ans le valet de ce moulin, me dit-il un soir de relâche que nous étions seuls dans la chambre du poêle. « Mon maître s'occupait de la mouture et moi, avec deux mulets, j'allais chercher le grain à moudre chez les pratiqués et leur reporter les sacs de farine et de son.

Le fils du meunier exploitait le petit domaine ; sa sœur, un beau brin de fille, secondait la mère dans les travaux du ménage, de la basse-cour et de la porcherie. Il va de soi que j'aimai bientôt secrètement la jeune meunière. Elle ne pouvait manquer de s'en apercevoir mais elle n'en laissait rien paraître.

Plusieurs gars du voisinage ne tardèrent pas à venir la courtoiser, le dimanche soir, à la veillée. Moi, bien sûr, en leur présence, je n'osais rien lui dire ni m'approcher d'elle. Je souffrais le martyre quand, selon la coutume, les soupireux venaient à tour de rôle s'asseoir auprès d'elle et passaient un bras autour de sa taille.

Le fils de la Rasse, qui n'était plus très jeune, se montrait particulièrement empressé. La mère de Lisette (c'est ainsi que se prénommait la jeune fille) le préférait visiblement à tous les autres. Quant au meunier, tout en étant toujours des plus aimables avec moi, il lui témoignait certains égards.

Il n'est donc pas surprenant que le Pierrot de la scierie se fût déjà vanté prématurément de ses prochaines fiançailles avec la Lisette du moulin de la Rainette. On me l'apprit un jour dans une ferme des environs. Je rentrai affolé avec mes deux mulets, sans achever ma tournée, décidé à me jeter dans l'étang, dès que je les aurais débâtés et abreuvés (j'étais, il est vrai, un fort bon nageur !)

Fachevais de lier à leur crèche les deux pauvres bêtes que j'avais quelque peu rudoyées (ce qui ne m'arrivait jamais) lorsque la gentille meunière entra dans l'écurie et me dit brusquement :

« En quoi t'ai-je déplu, Tiennet, que tu ne viens pas t'asseoir à côté de moi, à la veillée, comme les autres gurgons ? — Mais, maîtresse, je n'oserais jamais. — J'avais pourtant cru deviner que tu m'aimais. — Oh ! oui, Lisette, depuis que je suis entré au service de votre père. — Et pourquoi n'oserais-tu pas imiter les autres veilleurs ? — Parce que je ne suis qu'un garçon meunier et que vous allez épouser le Pierrot de la Scierie. — Qui t'a mis cela en tête ? — On me l'a encore assuré, cet après-midi, à la ferme du Botenier.

— Il est vrai, Tiennet, que la femme du scieur est venue parler ce matin à « nos gens » des intentions de son fils. On m'a demandé ce que j'en pensais. Sa-tu ce que j'ai répondu ? Que je t'aimais et n'épouserai jamais que toi. — Mon Dieu, est-ce possible ? Tu m'aimes vraiment, Lisette ? — En voici la preuve... »

Et la charmante enfant m'appliqua sur les joues deux sonores baisers. « Si je n'avais pas été sûr auparavant qu'il y a un paradis, je n'en eusse plus douté désormais.